

LA BATAILLE DES LOTERIES

- Ottawa se donne la possibilité d'envahir le marché
- La Cour rejette 3 demandes d'injonction contre le pari sportif

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral s'est ouvert hier la porte pour effectuer un retour sur le marché des loteries qu'il avait concédé aux provinces en 1979.

Dans un geste surprise, le gouvernement Trudeau a, sous le boisseau, adopté cette semaine un arrêté en Conseil qui lui accorde le droit d'exploiter toutes sortes de jeux de hasard et ne le confine plus aux seuls «paris sportifs».

«C'est un désaveu effronté de la

Chambre des Communes, le gouvernement a modifié son projet de paris sportifs en une nuit pour en faire une loterie, il viole la loi qu'il nous a fait adopter», a commenté le député conservateur Steve Paprowski, qui avait, sous Joe Clark, accordé les loteries aux provinces.

Au lendemain du lancement du projet fédéral de *Sport Select Baseball*, que les provinces n'ont pu bloquer en Cour supérieure du Québec hier, le ministre fédéral de la Condi-

tion physique et du Sport amateur, M. Jacques Olivier, semblait plus que jamais disposé à l'affrontement avec les provinces.

Hier, le juge Charles Gonthier de la Cour supérieure du Québec a rejeté hier une demande d'injonction interlocutoire visant à bloquer le nouveau système fédéral de paris sportifs inauguré la veille par M. Olivier.

En fait, ce sont trois demandes distinctes d'injonction que le juge

Gonthier a repoussées, puisque les dix provinces s'étaient ajoutées à Loto-Québec et aux représentants du baseball organisé pour tenter d'empêcher le lancement du jeu *Sport Select Baseball*.

Le juge Gonthier a déclaré dans son jugement qu'il n'était «pas convaincu que la vente de billets causerait des dommages irréparables» aux parties impliquées.

Le juge Gonthier s'est toutefois étonné de la décision d'Ottawa, qui a

donné le feu vert, mardi, à la vente des billets alors même que la cour siègeait.

À Ottawa, le ministre des Sports, M. Olivier, a déclaré à sa sortie des Communes: «Si on veut aller dans les loteries on le peut, mais nous n'en avons pas l'intention. On veut montrer à ceux qui font actuellement des pressions énormes sur les vendeurs qu'on a le pouvoir nous aussi d'aller dans toutes sortes de jeux».

Voir page 10: Loteries



Claude Morin

La LETTRE DE ROCARD

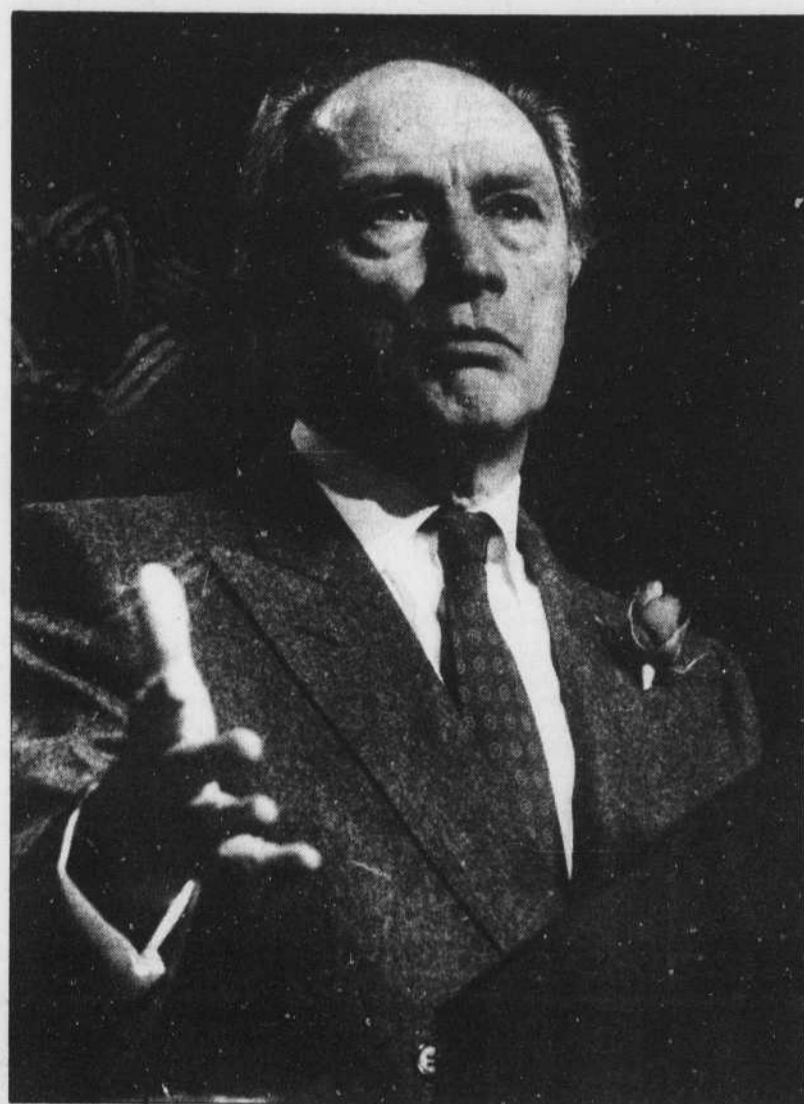
Morin raconte la petite histoire de la «fuite»

C'est bel et bien M. Robert Bourassa qui a fait «couler», peu avant le référendum de 1980, la lettre personnelle que le politicien français Michel Rocard avait fait parvenir au ministre des Affaires intergouvernementales d'alors, M. Claude Morin, pour soutenir sa position dans une controverse à propos du fédéralisme européen et de la formule québécoise de souveraineté-association.

C'est en tout cas ce que soutient l'ancien ministre, dans une mise au point publique qu'il a fait parvenir hier en exclusivité au DEVOIR. M. Bourassa, écrit-il, a admis «avoir utilisé la lettre dans un cours où se trouvaient des étudiants qui étaient en même temps journalistes!». M. Bourassa aurait relaté la chose à Mme Louise Beaudoin, aujourd'hui déléguée générale du Québec à Paris, à l'époque chef de cabinet de M. Morin.

M. Morin, dont on lira le texte en page éditoriale (page 8), rappelle les circonstances qui l'avaient amené à solliciter ce «do-»

Voir page 10: Morin



«La possibilité d'une perte de contrôle ou de souveraineté nous inquiète», a affirmé le premier ministre Trudeau aux éditeurs américains, en tentant d'expliquer la situation des dirigeants canadiens face au géant voisin.

(Photo Jacques Grenier)

Trudeau: l'indépendance politique du Canada passe par l'interdépendance économique

PIERRE O'NEILL

Le premier ministre Pierre Trudeau est d'avis que pour préserver son indépendance politique face aux États-Unis, le Canada doit reconnaître son interdépendance économique et travailler à sauvegarder l'intégrité et le dynamisme du système économique multilatéral.

Conférencier au congrès de l'Association américaine des éditeurs de journaux, M. Trudeau a néanmoins indiqué, hier, que l'interdépendance est «une arme à deux tranchants» et que les dirigeants politiques et les faiseurs d'opinions devront résolument y faire face, s'ils veulent éviter l'érosion du système économique multilatéral.

A son arrivée au Palais des congrès de Montréal, M. Trudeau a été pris d'assaut par une horde de journalistes désireux de l'interroger sur les résultats du plus récent sondage Gallup, qui fait état d'une spectaculaire remontée du Parti libéral. Encerclé d'un bataillon de garde-du-corps, il les a cavalièrement éconduits. Incorrigibles chasseurs de mauvaises nouvelles, les journalistes ont quand même risqué quelques questions. Quelle est votre évaluation des résultats du sondage Gallup? M. Trudeau: «Vous n'avez qu'à regarder la tendance. Achetez-vous un journal». Comment expliquez-

vous que la remontée du Parti libéral se soit produite immédiatement après l'annonce de votre démission? M. Trudeau: «C'est le virage technologique».

À la suite du premier ministre Lévesque, qui avait plaidé, lundi, la cause de l'option indépendantiste, et M. Mulroney, mardi, qui avait traité des relations Washington-Ottawa, le premier ministre canadien a consacré hier l'essentiel de son intervention à l'analyse du phénomène de l'interdépendance entre les États modernes.

Dans un premier temps, M. Trudeau mis en relief le pouvoir d'attraction des États-Unis sur le Canada: «En tant que plus petit des deux pays, le Canada se sent davantage forcé de s'en tenir à une ligne de conduite uniforme. La possibilité d'une perte de contrôle ou de souveraineté nous inquiète, et c'est bien naturel».

Quant à savoir si l'interdépendance menace vraiment l'identité du Canada, «l'essence même de notre canadienité», M. Trudeau explique que «bien sûr, il se fait des accommodements entre avantages économiques et contrôle politique. Ce serait nous illusionner que de croire le contraire. Mais tandis que l'interdépendance augmentait, notre vouloir-vivre collectif s'est de plus en plus affirmé. Nous avons continué de bâtir notre pays et rapatrié notre

Constitution. Et, sans cet affermissement de notre confiance nationale, nous ne serions pas en mesure de négocier avec les Américains des arrangements de libre-échange dans différents secteurs commerciaux».

En tout état de cause, le premier ministre du Canada trouve essentiel de se rappeler que l'interdépendance est une réalité et non une option. «Le phénomène est irréversible, ajoute-t-il, mais nous pouvons chercher à l'infléchir». Il lui apparaît également évident qu'au Canada, le débat entre nationalistes et continentalistes rate le point essentiel, à savoir: que notre pays est bel et bien intégré à l'économie mondiale.

Le noeud du problème, selon M. Trudeau, réside dans le fait que l'interdépendance est à la fois l'agent du changement structurel et son véhicule, faisant en sorte que les effets de ce changement se propagent ra-

Voir page 10: L'indépendance

Saint-Jacques attendra à l'automne Trois comtés aux urnes le 18 juin

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Il y aura des élections partielles, le lundi 18 juin, dans les trois comtés de la région montréalaise vacants depuis quelques mois, à savoir Marie-Victorin, Sauvé et Marguerite-Bourgeoys. Mais la quatrième vacance, celle de Saint-Jacques, causée par le décès du député libéral Serge Champagne, la semaine dernière, ne sera comblée que l'automne prochain.

Il est d'ores et déjà acquis que le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, ne sera pas candidat aux élections du mois prochain. Mais, en repoussant le scrutin de Saint-Jacques, le Parti québécois espère bien que l'ancien premier ministre en profitera pour faire sa rentrée à l'Assemblée nationale. Ce qui est loin d'être sûr. M. Bourassa a toujours dit qu'il avait d'autres priorités plus urgentes, et il est bien possible qu'il attende aux élections générales pour faire face à l'électorat, sûrement dans un comté francophone de la région de Montréal.

Le décret pour la tenue des trois partielles a été adopté hier matin au conseil des ministres, puis déposé à l'Assemblée par le premier ministre, M. Lévesque.

Le comté de Marie-Victorin, sur la Rive-Sud, est vacant depuis la démission-surprise du ministre Pierre Marois, à la fin de novembre. Les deux principaux partis ont déjà choisi leur porte-étendard. Pour les libéraux, il s'agit d'un ancien prêtre-curé de Longueuil, M. Guy Pratt, âgé de 58 ans. Il est le fils d'un ancien maire, M. Paul Pratt, qui a régné sur la ville durant une trentaine d'années. Le Parti québécois est représenté par un conseiller municipal à Longueuil depuis six ans, M. Pierre Nantel, âgé de 33 ans, enseignant au secteur pri-

maire à la commission scolaire Jacques-Cartier. Avant lui, diverses personnalités avaient été pressenties en vain pour porter la bannière péquiste.

Ce comté constitue un château-fort péquiste, sur lequel le parti gouvernemental compte pour mettre fin à sa «série noire» de 18 défaites aux partielles tenues depuis son élection en novembre 1976. Au référendum de mai 1980, Marie-Victorin fut parmi la poignée de comtés à appuyer le OUI, avec 53% des voix. Député depuis 1976, M. Marois avait été réélu en 1981 avec une majorité de plus de 10,000 voix. L'ancien ministre, qui a gardé le silence sur les raisons de son départ, a repris la pratique du droit et s'est dit disposé à donner un coup de main au candidat péquiste, dans la mesure du possible.

Dans le comté de Sauvé (en gros, Montréal-Nord), les deux partis n'ont pas encore choisi leur candidat respectif, mais chacun compte bien

Voir page 10: Trois comtés

Amende de \$100,000 à Régis Trudeau

RODOLPHE MORISSETTE

L'ingénieur montréalais Régis Trudeau, jugé coupable en février dernier d'abus de confiance commis en rapport avec l'octroi de contrats de construction des installations olympiques de 1976, a écopé hier d'une amende de \$100,000.

La sentence est légèrement plus élevée que celle imposée l'an dernier à M. Gérard Niding, ex-président du Comité exécutif de Montréal, qui avait reconnu sa culpabilité à un crime semblable. Ce dernier fut condamné en effet à \$75,000 d'amende et à une journée de prison. L'abus de confiance est passible d'un emprisonnement de cinq ans.

MM. Niding et Trudeau étaient en somme les co-auteurs d'un même crime, voire des partenaires égaux, a rappelé le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions. D'où les sanctions similaires. Le juge note que les moyens financiers de M. Trudeau sont supérieurs à ceux de son complice.

Le magistrat a voulu tenir compte du facteur exemplaire de la sentence. Comme le juge André Duranseau l'avait fait pour M.

Voir page 10: Amende

Reagan et Jean-Paul II: une rencontre inattendue en Alaska

FAIRBANKS (AFP et Reuter) — Le président Ronald Reagan a accueilli hier le pape Jean-Paul II en louant sa «quête pour les droits de l'homme et la paix dans le monde».

Les deux hommes se sont croisés à l'aéroport international de Fairbanks, en Alaska. M. Reagan rentrait de Chine; le souverain pontife se dirigeait vers l'Asie et l'Océanie.

Le président Reagan, qui a retardé son retour dans la capitale américaine afin de rencontrer le souverain pontife, a déclaré que le peuple américain cherche à agir «comme force de paix dans le monde et à promouvoir la cause de la liberté et de la dignité de l'homme».

En réponse au président américain, Jean-Paul II a lancé un appel au dialogue franc et honnête fondé sur le respect mutuel et l'acceptation des différences.

Devant quelque 9,000 personnes qui étaient venues l'accueillir sous un ciel nuageux, le pape a souligné qu'une permanente ouverture d'esprit était essentielle pour résoudre les problèmes internationaux et atteindre l'harmonie et l'entente.

C'est la première fois que Jean-Paul II et M. Reagan se rencontrent depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre le Vatican et les États-Unis, le 10 janvier 1984. Les deux hommes se sont déjà rencontrés en juin 1982, au Vatican.

Le pape et le président Reagan ont décidé que le Vatican et les États-

Voir page 10: Rencontre



Le président Reagan accueille le pape à l'aéroport de Fairbanks. Les deux hommes sont tombés d'accord sur la possibilité pour Washington et le Vatican de collaborer à la lutte contre la faim dans le monde.

(Photolaser AP)

Question: Qu'est-ce que le premier ministre chinois, le roi d'Espagne, le pape, P.E. Trudeau et René Lévesque ont en commun?

Réponse: Le superbe album d'art de Antoine Dumas En avez-vous un?

Venez rencontrer le célèbre peintre au Salon du Livre de Québec
jeudi: 19h30 à 21h30
vendredi 16h à 18h.



Stanké

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La Syrie fait trois prisonniers israéliens

JÉRUSALEM (AFP) — Les forces syriennes détiennent trois diplomates israéliens qui ont été pris, mardi, par l'armée libanaise au Nord-Liban.

Les Israéliens, que la Syrie a qualifié de « saboteurs », avaient réussi à passer sans encombre plusieurs barrières militaires.

Ces arrestations risquent de provoquer une nouvelle escalade entre Israël et la Syrie, qui s'accusent depuis plusieurs semaines de vouloir déclencher une guerre préventive.

Le ministre israélien des Affaires étrangères a indiqué qu'il a entrepris « le maximum d'efforts diplomatiques », notamment auprès du gouvernement du Liban, de la France et des États-Unis, pour obtenir la libération de ses ressortissants.

Hier, le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a déclaré que « les trois Israéliens actuellement détenus par l'armée syrienne ont été dans un premier temps arrêtés par des soldats libanais, et c'est

pourquoi le gouvernement israélien a, en tout premier lieu, demandé aux autorités libanaises d'oeuvrer pour leur libération ».

Selon M. Arens, « les circonstances de la capture de ces trois hommes ne sont pas encore très claires ».

Si les militaires libanais n'ont pas agi sous la contrainte, et ont remis ces trois hommes aux forces syriennes de leur propre chef, l'affaire serait « extrêmement grave », a dit M. Arens.

Selon une version militaire libanaise, les trois Israéliens circulaient mardi à bord d'une voiture immatriculée au Liban sur la route de Tripoli. Après avoir franchi successivement sans encombre les barrières des « Forces libanaises » (milices chrétiennes unifiées) et de l'armée libanaise, ils se sont retrouvés devant un barrage de l'armée syrienne, à une quinzaine de kilomètres au nord de Jbaïl (Byblos).

Les trois Israéliens ont alors tenté de faire demi-tour, ajoute-t-on de

même source. Cette manœuvre a attiré l'attention des soldats syriens qui ont ouvert le feu sur le véhicule, obligeant les trois hommes à se rendre à pied au barrage tenu par l'armée libanaise.

Les militaires libanais ont conduit les Israéliens à leur caserne à Smar-Jbeil, à un kilomètre au nord-est du pont de Madfoun, dans un territoire sous contrôle de l'armée syrienne. Le commandement général de l'armée libanaise, situé à Yarze (est de Beyrouth), a ensuite entrepris des contacts avec la caserne pour faire ramener à Dbaye les trois hommes, mais des soldats syriens seraient intervenus et auraient pris les Israéliens.

Cette version des faits a été confirmée dans ses grandes lignes par le porte-parole israélien du Bureau de liaison de Dbaye, où étaient en poste les trois Israéliens.

À Damas, un porte-parole militaire syrien a décrit les trois détenus comme « trois terroristes israéliens qui tentaient de pénétrer dans la

zone contrôlée par les forces syriennes au Nord-Liban ».

De source proche des services de sécurité israéliens, on indique qu'Israël considère la Syrie responsable de la sécurité et de la vie des trois Israéliens.

Les déclarations syriennes selon lesquelles ils feraient partie d'un « groupe terroriste » sont sans fondement et « constituent une tentative de diffamation que nous considérons avec la plus vive inquiétude », a-t-on estimé de même source.

L'identité des trois membres du Bureau de liaison israélien de Dbaye a été révélée à Jérusalem. Il s'agit de MM. Eran Florentin, Schmuël Roga et Nahum Neshet.

Ce bureau de liaison a été ouvert après le retrait israélien de la montagne libanaise au sud-est de Beyrouth le 3 septembre 1983. Le gouvernement libanais a demandé sa fermeture après l'abrogation, le 15 mars dernier, de l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983.

LE MONDE EN BREF

■ Pas de sanctions contre la Libye

MONTRÉAL (AFP, Reuter) — Le gouvernement britannique n'a pas l'intention de prendre des sanctions économiques contre la Libye à la suite de l'assassinat d'une femme-policier le 17 avril devant l'ambassade de Libye à Londres, a déclaré à Montréal le ministre britannique du Commerce extérieur, M. Paul Channon. Bien que la Grande-Bretagne ait rompu ses relations diplomatiques avec la Libye, il serait « précipité » de mettre fin aux relations commerciales, a affirmé M. Channon.

À Londres, le secrétaire au Foreign Office, M. Geoffrey Howes, a déclaré que la Grande-Bretagne va immédiatement réviser tous les contrats entre la Grande-Bretagne et la Libye en ce qui concerne la fourniture de matériel militaire.

À Tripoli, le dirigeant libyen, le colonel Mouammar Kadhafi, a menacé de prendre des représailles contre les pays qui abritent des « terroristes libyens », dont la Grande-Bretagne et les États-Unis.

■ Levée des mesures d'exception à Brasilia

BRASILIA (Reuter) — Le président Joao Figueiredo a levé hier les mesures d'urgence imposées dans la région de Brasilia à l'occasion du débat au parlement sur un amendement visant à instaurer l'élection présidentielle au suffrage universel.

Outre les mesures d'urgence, la radio et la télévision avaient été soumises à la censure, ce qui les a empêchées de retransmettre le débat parlementaire. L'amendement a été rejeté.

■ Avions renifleurs: une escroquerie de plus de \$40 millions

PARIS (AFP) — Le scandale dit des « avions renifleurs », grâce auquel deux pseudo-inventeurs prétendaient révolutionner les méthodes de détection pétrolière, a été à l'origine d'une escroquerie de plus de \$40 millions au détriment de la société pétrolière Elf-Erap, selon les conclusions d'une mission d'information de l'Assemblée nationale française.

M. Christian Goux, président socialiste de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, a rendu publiques hier les conclusions de la mission spéciale créée en janvier pour cette affaire qui avait éclaté en décembre.

■ Deux gendarmes blessés devant l'ambassade d'URSS à Paris

PARIS (AFP) — Un déséquilibré a blessé au couteau hier deux gendarmes en faction devant l'ambassade d'Union soviétique à Paris.

L'homme, qui ne jouissait vraisemblablement pas de toutes ses facultés mentales, a été arrêté après avoir été la cible des balles de deux autres policiers.

■ Arafat en Chine

RYAD (AFP) — Le président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, entamera demain une visite officielle en Chine populaire. Il sera accompagné de M. Rafic Al-Natche, membre du comité central du Fatah, et de M. Abdel Rahim Ahmed, représentant du Front de libération arabe.

■ Convention de Lomé II

SUVA — La conférence de Suva pour le renouvellement de la convention de Lomé, qui régit les liens économiques entre 65 pays en voie de développement et l'Europe des dix, s'est ouverte hier dans la capitale des îles Fidji.

Révélation du président Hussein Pétrolier saoudien coulé par l'Irak

BAGDAD (AFP) — Pour la première fois depuis que l'Irak a décrété le nord du Golfe « zone d'exclusion maritime », un navire appartenant à un pays allié de l'Irak, le pétrolier saoudien « Safina Al Arab », a été la cible de l'aviation irakienne.

Le président irakien Saddam Hussein a fait cette révélation, hier, une semaine après l'incident, aux rédacteurs en chefs des journaux koweïtiens.

Le chef de l'État irakien a précisé que le pétrolier qui venait de charger un cargaison de pétrole au terminal irakien de l'île de Kharg a été atteint par des chasseurs bombardiers « Super-étendard » de fabrication française.

Le « Safina Al Arab », 350.000 tonnes, appartient à une compagnie mixte saoudienne dont l'État détient 40 pour cent des actions et était affrété par l'armateur suédois Salen Tanker B.A.

Le délai d'une semaine mis par le président irakien pour faire cette révélation et le canal choisi — les journaux koweïtiens — pourraient traduire l'embarras tant de l'Irak que de l'Arabie saoudite devant cette affaire sans précédent dans l'histoire de la guerre entre l'Irak et l'Irak, estiment les observateurs.

L'Arabie saoudite, en effet, est l'un des principaux bailleurs de fonds de l'effort de guerre de l'Irak contre l'Iran et elle se trouve ainsi indirectement accusée de se ravitailler auprès de l'ennemi irakien.

Avec les cinq autres monarchies du Golfe, elle a versé à Bagdad depuis le début de la guerre irako-iranienne, il y a quatre ans, près de \$30 milliards. Le président irakien avait d'ailleurs pris soin avant de faire cette révélation, de dépêcher en Arabie saoudite, le

vice-premier ministre Tareq Aziz, pour informer Ryad de l'affaire. Il a par la suite demandé aux « frères arabes de prévoir des conditions excluant le chargement de leurs navires à Kharg lorsqu'ils traitent avec des affruteurs étrangers ».

À Téhéran, les déclarations du président irakien n'ont suscité aucune réaction immédiate. D'une part, les dirigeants iraniens ont constamment fait montre de discrétion pour tout ce qui touche à leurs exportations pétrolières, sujet particulièrement vital pour leur effort de guerre.

D'autre part, l'affaire du bateau saoudien leur donne l'occasion de montrer qu'ils entretiennent des relations commerciales normales avec les pays du Golfe alliés de l'Irak.

L'hodjatolislam Hachemi Rafsanjani, représentant de l'imam Khomeiny au Conseil supérieur de défense, avait déjà annoncé la semaine dernière que la riposte irakienne ne serait pas de fermer le détroit d'Ormuz, qui commande l'entrée du Golfe.

Une telle mesure, a-t-il affirmé, répondrait « à l'attente de l'Irak » qui cherche par ce biais, selon Téhéran, à internationaliser la guerre.

C'est la deuxième fois que des « Super-étendard » sont engagés officiellement dans la guerre irako-iranienne depuis que la France a livré cinq exemplaires de ce chasseur-bombardier à l'Irak en octobre dernier. L'Irak avait en effet annoncé pour la première fois le 27 mars dernier l'utilisation de ces appareils, dans le même secteur contre deux navires au sud-ouest du terminal de Kharg et une station de pompage dans la région de Khormabad au nord de Dezful (sud de l'Iran).

Remaniement ministériel au Soudan

KHARTOUM (AFP)

— Le président soudanais, M. Gaafar Nimeiry, a procédé, mardi soir, à un remaniement ministériel principalement marqué par le départ de six ministres de premier plan, a annoncé hier matin l'agence sudanaise de presse SUNA.

Ce remaniement intervient, note-t-on, deux jours après la décision du président Nimeiry de décréter l'état d'urgence, pour une durée indéterminée, en raison de la dégradation de la situation intérieure, tant au nord qu'au sud du pays, qui est affecté par une insurrection armée.

Le régime islamique fait face, dans le sud, à une rébellion séparatiste.

Au terme de ce remaniement, indique la SUNA, le ministre des Affaires étrangères, M. Mohamed Mirghani Moubarak est remplacé par le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Hachem Osman. Le ministre de l'Intérieur, M. Ahmed Abdel Rahmane Mohamed, est remplacé par le commandant en second des Services de sécurité, M. Kamal Hassan Ahmed.

M. Mohamed Khogali Salihine, qui détenait le portefeuille de l'Informa-

tion depuis moins d'un an, est remplacé par M. Ali Mohamed Chummo qui exerçait jusqu'à présent les fonctions de président du Conseil national des Sports et de la Jeunesse.

Le ministre de la Santé, M. Ali Mohamed Fadel quitte également le gouvernement. Son portefeuille a été attribué au général Abdessalam Saleh Issa, commandant des Services de santé de l'armée.

Le conseiller présidentiel pour le Travail, M. Farah Hassan, est pour sa part nommé ministre du Travail et des Affaires sociales, en remplacement de M. Badreddin Suleiman qui perd également son poste de premier secrétaire de la direction centrale du parti au pouvoir, l'Union socialiste soudanaise (SSU), au profit d'un général en retraite, M. Mohamed Abdel Gadir Omar.

Une absence particulièrement remarquée au sein du nouveau gouvernement est celle de l'ancien ministre chargé des Affaires présidentielles, M. Bahaeddine Mohamed Idriss, qui avait conservé ses fonctions au gouvernement lors des précédents remaniements. M. Mohamed Idriss laisse son portefeuille à M. Khalid Al

Khair Mohamed qui était jusqu'à présent ministre auprès de la Présidence de la république.

Le ministre d'État de la Défense, le général en retraite, M. Fathi Omer Abul Hassan, est remplacé par le général Youssef Hassan Alhaj. Le maréchal Nimeiry conserve ses fonctions de ministre de la Défense et de commandant-en-chef des forces armées qu'il exerce en même temps que ses fonctions de Président de la république et de premier ministre, précise l'agence SUNA.

Par ailleurs, le président de la direction de la Société des transports ferroviaires, M. Aly Amir Taha, a été nommé ministre d'État aux Transports et aux Communications, poste occupé dans le précédent gouvernement par M. Khaled Hassan Abbas.

Un pilote américain meurt dans l'écrasement d'un Mig soviétique au Nevada

WASHINGTON (AFP, Reuter) — L'aviation dans lequel a trouvé la mort jeudi dernier le général Robert Bond, numéro deux du Service d'éva-

luation des nouveaux systèmes d'armes de l'aviation américaine, était un Mig-23 soviétique, ont confirmé hier des sources du Pentagone.

Le jour de l'accident, survenu dans le Nevada, on avait seulement fait mention d'un appareil d'essai de l'armée de l'air « spécialement modifié ».

Diverses rumeurs avaient laissé alors entendre qu'il pouvait s'agir du fameux avion

« Stealth », invisible pour les radars.

Les sources du Pentagone, qui ont demandé à conserver l'anonymat, ont démenti ces rumeurs en affirmant que l'avion était un chasseur supersonique Mig-23 Flogger, utilisé dans un programme américain ultra-secret visant à étudier le système d'armement soviétique.

Israël a saisi toutes sortes d'équipements fabriqués en URSS lors de divers combats et a fourni à plusieurs reprises des armes soviétiques aux Américains pour cette étude.

Plusieurs pays du Proche-Orient tels que l'Égypte, l'Algérie, la Libye et l'Irak ont acheté des Mig-23 à l'URSS.

guérin l'éditeur qui édite

C'est à ton tour RENÉ... MON CHER Raymond Lévesque ISBN-2-7601-1156-3 127 pages — 9,95 \$



Dans ce livre pétillant d'esprit, Raymond Lévesque s'est mis dans la peau de son célèbre homologue René Lévesque, afin de lui rappeler des souvenirs (de 1977 à 1984) et de lui faire des suggestions. Raymond connaît bien René Lévesque qui, selon lui, a de l'audace qui prend pour de la fermeté, n'en déplaît aux péquistes. Ce qui l'aurait perdu, c'est son amour pour le pouvoir. L'impudence de Raymond n'a d'égale que sa détermination à faire éclater la vérité. Quoique nostalgique, il pousse assez loin son analyse des hommes politiques canadiens. Toute personne intéressée à l'avenir du Québec et du Canada lira avec intérêt cet ouvrage, qui la fera rire aussi souvent que réfléchir.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

le Salon « PRINTEMPS 84 » vous invite à visiter Exposition d'Art Actuel

Ouvret tous les jours, sauf lundi, entre 11h et 18h, et à fêter ensemble les artistes-exposants le 10 mai à 19h.

8060 Christophe-Colomb

Pour renseignements: 526-0077 ou 273-3606

POUVOIRS ET TORTURE

Conférence internationale organisée par Amnistie internationale, section canadienne (française).

Avec la participation de plusieurs invités, dont:

- Me Guy Aurenche, ACAT
- Tozamil Maketha, syndicaliste d'Afrique du Sud
- Aïsha Sytmuratova, historienne de Crimée
- Armando Valladares, poète cubain
- Dr A. Voloshanovich, psychiatre soviétique

Université McGill, Pavillon Leacock

4 et 5 mai 1984

Information: (514) 931-5897

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Vendredi 4 mai de 16h à 17h

RÉGINE ROBIN auteure de *L'amour de yiddish* aux Éditions du Sorbier

La Québécoise QUÉBEC AMÉRIQUE

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et de l'Épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

librairie agréée.

CEGEP: geler la tâche, ou geler leur avenir

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC:

La FNEEQ a demandé récemment au Ministre Bérubé de ne pas augmenter de nouveau la tâche des enseignantes et enseignants en 1984-85. Cette demande faisait suite à une étude réalisée dans 39 CEGEP qui illustre la détérioration de la pédagogie qui a suivi l'augmentation de tâche cette année.

LE CONSEIL DES COLLÈGES (l'équivalent, pour les CEGEP, du Conseil supérieur de l'éducation)

«La réalité observée en 1983-84, à la suite de la première augmentation de 7% (de la tâche), indique que déjà plusieurs des conditions requises à un enseignement de qualité sont en péril: motivation des enseignants, disponibilité pour les mises à jour des connaissances, maintien au même niveau des services d'encadrement et d'évaluation des étudiants, etc.»

Le Conseil demande au Ministère de l'éducation de suspendre l'augmentation de la tâche prévue pour la prochaine année scolaire.»

Jeanne Blackburn, présidente

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE 15 CEGEP

Cegep André-Laurendeau	Cegep John-Abbott
Cegep Héritage	Cegep de Jonquière
Cegep Dawson	Cegep de La Pocatière
Cegep F.-X. Garneau	Cegep de l'Outaouais
Cegep de la Gaspésie	Cegep St-Laurent
Cegep de Hauteville	Cegep de Thetford
Cegep de Chicoutimi	Cegep de Valleyfield
	Cegep Vanier

Les Conseils d'administration de presque tous les collèges qui ont analysé la situation jusqu'ici demandent aussi le gel de la tâche à son niveau actuel au collégial.

«Les administrateurs ont adopté cette résolution en prenant principalement en considération une évaluation du vécu de l'année 1983-84 dans notre milieu spécifique ainsi qu'un ardent désir de pouvoir continuer à recommander l'émission de diplômes d'études collégiales à des étudiants qui auront reçu une formation intégrale de bonne qualité en vue du contexte socio-économique très exigeant auquel ils seront confrontés.»

Michel Paquet, directeur général
Cegep de La Pocatière

LA RÉPONSE DU MINISTRE: LE MÉPRIS

Nommé depuis seulement quelques semaines, sans connaître la situation vécue des CEGEP, le ministre a refusé de se pencher sur le problème tout en avouant que son ministère n'avait en main aucune étude de ses fonctionnaires pouvant lui permettre de se prononcer en connaissance de cause. En les tournant en ridicule, il a simplement rejeté du revers de la main les avis des gens impliqués directement dans le milieu: enseignantes et enseignants, administrateurs et même son propre Conseil des collèges.

Par son attitude le ministre met en cause l'avenir de la jeunesse québécoise. Nous demandons au Premier ministre une intervention avant qu'il ne soit trop tard pour la génération d'étudiantes et étudiants actuellement dans les CEGEP.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

EN BREF...

■ Trêve à Maniwaki

MANIWAKI (PC) — Les bureaux du gouvernement provincial, les écoles et les commerces étaient de nouveau ouverts hier, après une semaine de barrages routiers et de contestations qui ont eu pour effet de provoquer la fermeture de la majorité des institutions de cette ville de la vallée de la Gatineau. Les responsables de cette série de manifestations ont fait savoir qu'ils avaient décrété une trêve de quelques jours pour permettre aux autorités municipales de discuter de la décision provinciale d'implanter à Maniwaki une usine de \$60 millions qui, à l'origine, devait être installée à Maniwaki où 50% de la population active est en chômage.

■ Deux groupes devant la Cour suprême

OTTAWA — Le juge en chef Dickson de la Cour suprême du Canada a finalement accédé à la requête d'un groupe de Manitobains désireux d'intervenir dans la cause sur les droits des 30 000 Franco-Manitobains. Le juge en chef a également accepté une requête similaire du Mouvement pour le libre choix, qui a son siège à Montréal. Ce mouvement, qui est aussi un parti politique, conteste le droit du gouvernement de limiter de quelque façon que ce soit l'accès à l'école anglaise. Le mouvement compte environ 1 000 adhérents. Il est en fait question ici non pas d'une mais de deux causes, dont l'audition débutera le 11 juin. L'une est un renvoi demandé par le gouvernement fédéral, afin de savoir si les lois unilingues que le Manitoba a adoptées depuis 1890 sont ou non légales. La requête vise aussi le Québec puisque la Cour dira explicitement si les lois du Québec doivent être publiées dans les deux langues. L'autre est la cause de l'avocat Roger Bilodeau, qui conteste deux lois unilingues, l'une reliée au code de la route, l'autre à une poursuite sommaire.

■ Grégoire est mal vu

THETFORD MINES (PC) — La capacité du député Gilles Grégoire, trouvé coupable de délits sexuels, de représenter le comté de Frontenac à l'Assemblée nationale a été mise en doute par d'éminents citoyens de sa circonscription. Le président du Parti québécois du comté de Frontenac, M. Jean-Thomas Tremblay, a déclaré qu'il n'a pas rencontré une seule personne qui voulait que Grégoire garde son siège. Avocat et maire de Thetford Mines, M. Marc Bergeron affirme: «Grégoire ne sera pas capable de fonctionner. L'opinion publique va le détruire».

■ Les députés et leurs conjoints

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale analyse la possibilité de défrayer les dépenses du conjoint qui accompagnera un député en mission officielle hors du Québec, a annoncé hier le président de l'Assemblée, M. Richard Guay. Seulement trois provinces canadiennes, dont le Québec et la Saskatchewan, ne le font pas actuellement, a indiqué M. Guay lors de l'étude en comité plénier des crédits de l'Assemblée nationale. «C'est une compensation élémentaire pour permettre aux parlementaires d'être avec leur conjoint lors d'un voyage à l'étranger», a dit M. Guay. Plusieurs autres provinces plus pauvres que le Québec, notamment Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard acceptent d'assumer de telles dépenses, a-t-il signalé. La décision finale n'a pas encore été prise et le dossier est à l'étude devant le Bureau de l'Assemblée nationale.

■ Le nettoyage se poursuit

MONT-LOUIS (PC) — Environnement Canada s'affaire présentement à nettoyer 30 kilomètres de la côte gaspésienne, salue par un déversement de 30 tonnes métriques de mazout. Les services d'urgence d'Environnement Canada nettoient la côte entre les municipalités de Cap-à-la-Marthe et Petite-Vallée, et concentrent surtout leurs efforts sur les plages les plus fréquentées par la population. La source de ce déversement reste encore inconnue. L'hypothèse voulant que les réservoirs de Mines Gaspé soient impliqués dans ce déversement a été écartée par Environnement Canada. C'est tout probablement un navire qui a déversé le mazout.

■ Coup à la lutte contre la pollution

WASHINGTON (AP) — Les membres d'une sous-commission de la Chambre des représentants ont défait par un vote de 10-9 une proposition émanant du gouvernement et qui aurait eu comme effet de rendre plus sévères les contrôles de pollution. Le président de la sous-commission, le démocrate Henry Waxman et parrain de la proposition, a fait savoir qu'il était peu probable qu'à la suite de ce vote la loi dite Clean Air Act soit adoptée cette année. Cette loi aurait forcé les usines à réduire de 10 millions de tonnes par année leurs émissions d'anhydride de soufre.

■ Restaurants déficitaires

QUÉBEC (PC) — Les deux restaurants gérés par l'Assemblée nationale connaîtront un déficit de \$1,5 million cette année, a fait savoir hier le président de l'Assemblée, M. Richard Guay. Lors de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale en comité plénier, M. Guay a affirmé qu'il «n'était pas possible de faire autrement». Le déficit des deux établissements, un chic restaurant appelé «Le Parlementaire» et une cafétéria appelée «Le Mini-débat», est assumé à même les fonds publics. M. Guay a expliqué que pour éviter tout déficit, les deux restaurants devraient ouvrir six ou sept jours par semaine et hausser le prix des repas, ce qui est impossible.

■ Du Nord au Sud en jeep

HALIFAX (PC) — Deux Canadiens de Halifax, Ken Langley et Garry Sowerby, sont parvenus en jeep à traverser le monde du Sud au Nord en 28 jours, 12 heures et 10 minutes. Ils sont partis le 4 avril de l'extrême Sud du continent africain et sont arrivés hier matin à Nordkapp, tout au Nord de la Norvège, après avoir parcouru 21 000 kilomètres et traversé 20 pays d'Afrique, du Proche-Orient et d'Europe. Ils ont été attaqués au Kenya par des hommes armés qui leur avaient tendu un guet-apens, ils ont traversé la mer Rouge en péniche, ils ont parcouru en voiture le Proche-Orient et sont venus tout près d'entrer dans la zone de guerre Iran-Irak. À six kilomètres du point d'arrivée, dans l'Arctique, ils ont été retardés par un mur de neige de deux mètres de hauteur qui bloquait la route glacée sur laquelle ils roulaient. Les deux Canadiens, âgés de 33 ans, auraient bien aimé réaliser leur odyssee en seulement 25 jours, mais ils se consolent à l'idée que leur voyage sera inscrit dans le Livre des records du monde Guinness. Ils paraissent sur la page couverture de l'édition de cette année du livre des records pour avoir fait en 1980 le tour du monde en 74 jours.

■ Les Canadiens et l'alcool

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ne semblent pas avoir augmenté leur consommation d'alcool, démontre un rapport commandé par le ministère fédéral de la Santé, mais les abus constituent encore un problème. Les données du rapport indiquent qu'entre 1975 et 1980 la consommation d'alcool est demeurée relativement stable, après une hausse de 25% durant les cinq années précédentes. En 1980, chaque Canadien âgé de plus de 15 ans a ingurgité l'équivalent de 11,27 litres d'alcool pur. La boisson préférée des consommateurs demeure la bière, suivie par les spiritueux et les vins. Selon le rapport, il est encore trop tôt pour savoir si la tendance à la stabilisation dans la consommation d'alcool se maintiendra, mais d'autres études démontrent que l'alcool effectue des ravages chez plusieurs personnes.

Les professeurs rejettent les propositions de Bérubé L'Alliance accepte le rapport du CES comme cadre de règlement

JEAN-PIERRE PROULX

L'assemblée générale de l'Alliance des professeurs de Montréal a unanimement rejeté hier les dernières propositions du ministre de l'Éducation visant à apporter des amendements au décret tenant lieu de convention collective des enseignants. Par contre, elle a accepté très majoritairement «comme cadre de règlement», le récent rapport du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Le conseil d'administration de l'Alliance a par ailleurs retiré sa recommandation de tenir une journée d'étude pour hâter le règlement, recommandation élaborée avant le rapport du CSE.

Le théâtre Maisonneuve, où se sont réunis les enseignants, compte environ 1 800 places et il était rempli. L'Alliance regroupe environ 6 000 membres.

Le rapport du CSE, a expliqué M. Rodrigue Dubé, le président de l'Alliance, «permet d'éviter le pire» et constitue pour le gouvernement «une bouée de sauvetage».

«Il faut adopter ce rapport, a-t-il expliqué, pour mettre le fardeau sur

le gouvernement même si ses recommandations ne nous satisfont pas pleinement. On ne sait pas, notamment le sort qui nous sera fait en 1985-1986 puisque le Conseil ne parle pour l'instant que de l'année 1984-1985».

M. Dubé n'a pas caché cependant qu'il voyait mal comment le gouvernement oserait, à la veille des élections l'an prochain, augmenter à nouveau la tâche des enseignants.

Le rapport du CSE rendu public mardi propose, rappelons-le, de maintenir en 1984-85 le temps moyen d'enseignement au secondaire à 20,5 périodes. Le ministre de l'Éducation propose, lui, de passer à 21 périodes pour les deux prochaines années. La différence représente 600 enseignants mis en disponibilité dans les prochains jours.

Les recommandations du Conseil d'administration ont tout de même soulevé quelques débats. Certains intervenants auraient voulu que l'assemblée s'abstienne d'accepter le rapport du CSE parce qu'ils y voient une consécration du statu quo. Or celui-ci leur paraît inacceptable. «On nous a fait manger de la... à la pelle, a dit un enseignant. Le Conseil nous

propose d'en manger à la petite cuillère». La formule a fait son petit effet. Douce manière de supporter l'insoutenable fragilité de l'être!

Le président, M. Dubé, est rapidement intervenu pour contrer l'argument. Accepter le rapport du Conseil, a-t-il dit, ce n'est pas entériner le décret ou le statu quo; c'est accepter un moratoire.

D'autre part, l'assemblée a adopté une proposition pour rejeter de tout règlement négocié la création d'un «champ» d'enseignement au secondaire fait de généralistes. Le proposeur, M. Pierre Lemaire, un ancien président de l'Alliance, a décrit cette proposition du ministre comme une «brique dans l'édifice de la déclassification des enseignants».

L'assemblée a aussi voté une proposition pour revendiquer une table de négociation CECM-MEQ-Alliance «afin d'explorer, de dégager et de mettre en place des solutions spécifiques à notre milieu urbain sur les questions qui caractérisent Montréal tels, la violence en milieu scolaire, le problème des enfants immigrants et les problèmes des milieux socio-économiquement faibles».

DesMarais ne s'objecte pas à une surveillance « indépendante »

Varenes accepte les rejets de la CUM mais pose ses conditions

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
et ALAIN DUHAMEL

La municipalité de Varenes et l'Association des biologistes du Québec acceptent que la Communauté urbaine de Montréal déverse ses eaux usées sans traitement dans le fleuve à compter de l'été prochain si le ministère de l'Environnement et la CUM s'engagent à l'avance à appliquer les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à qui le gouvernement devrait confier le « suivi environnemental » de ce dossier.

Le maire de Varenes, M. Louis-Philippe Dalpé, a en effet déclaré hier au DEVOIR que sa municipalité «était prête à accepter les rejets sans traitement si le gouvernement confie le monitoring environnemental au BAPE et si la CUM s'engage d'avance à accepter les conclusions de cet organisme neutre, même si cela peut vouloir dire l'arrêt complet de l'émissaire de l'Île-aux-Vaches».

M. Dalpé a fait cette déclaration quelques heures avant la réunion de son conseil municipal, qui devait se prononcer en soirée sur une résolution révisée en ce sens.

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II, ne fait aucune objection à une surveillance suivie de l'état du fleuve Saint-Laurent. «Encore faut-il que l'on précise ce qu'est une institution indépendante. À mes yeux, le Conseil consultatif de l'environnement ou le Bureau d'audiences publiques n'en sont pas», a-t-il déclaré au DEVOIR à la sortie, hier, d'une assemblée du Conseil de la CUM.

M. DesMarais estime que le ministre de l'Environnement conserve toujours le pouvoir d'interrompre les rejets d'eaux usées et, le cas échéant, s'appuiera sans doute pour ce faire sur les conclusions d'une quelconque étude. Il lui appartient

cependant de s'en expliquer face à l'opinion publique montréalaise.

«Il s'agit d'une première au Québec», souligne M. DesMarais en rappelant que la qualité de l'eau du fleuve changera certainement, avec ou sans traitement, dès que la CUM mettra son système en marche.

La résolution préparée par M. Dalpé prévoit que le BAPE définira lui-même les termes de l'étude sur les conséquences des rejets de la CUM, que cet organisme neutre embauchera la firme chargée de sa réalisation et qu'il définira les normes «d'acceptabilité» pour les prises d'eau de la Rive-Sud, pour les usages du fleuve et pour la qualité des îles de Varenes.

De son côté, le président de l'Association des biologistes du Québec, M. Jacques Prescott, a fait parvenir hier une lettre au ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, dans laquelle il se prononce en faveur d'une intervention du BAPE dans ce dossier.

Lundi, Le DEVOIR rapportait les propos de M. Ouellette qui se disait prêt à accepter toute suggestion des municipalités de la Rive-Sud quant au choix d'un organisme neutre pour effectuer ce suivi environnemental. Le BAPE a supervisé au cours des dernières années la plupart des grandes études d'impacts réalisées au Québec mais, même si ce défi est apparemment à son champ de travail traditionnel, ce serait la première fois qu'on confierait à cet organisme un suivi environnemental.

Dans sa lettre au ministre de l'Environnement, M. Prescott précise qu'une expertise indépendante n'a de sens que si «la population a l'assurance de la part de la CUM et du ministère de l'Environnement que l'émissaire (de l'Île-aux-Vaches) sera fermé aussitôt que des impacts majeurs sur la santé des riverains ou sur la qualité de l'environnement auront été constatés.»

La CUM, se basant sur les expertises techniques de ses consultants, soutient que les prises d'eau de la

Rive-Sud et le fleuve Saint-Laurent ne subiront aucun préjudice grave de ces rejets en attendant la mise en marche de son usine d'épuration, prévue pour 1986. La CUM compte mettre ces deux années à profit pour former son personnel et roder ses équipements sans compter qu'elle pourra fermer ses égouts à ciel ouvert dans la Rivière-des-Prairies.

L'ABQ demande aussi que le suivi environnemental éventuellement confié au BAPE s'étende sur une grande distance et non simplement sur une dizaine de kilomètres en aval de l'émissaire de la CUM. Si la chose est techniquement réalisable, précise M. Prescott, ce suivi environnemental devrait s'étendre jusqu'au lac Saint-Pierre.

À Montréal, le président du Parti québécois de la région Montréal-Centre, M. André Boulerice, s'est lui aussi prononcé hier en faveur de l'intervention du BAPE dans ce dossier. Cette section régionale du PQ, qui se préoccupe de plus en plus des questions environnementales, «n'est pas indifférente à ce qui se passe autour de l'Île, surtout quand il s'agit des problèmes causés au milieu métropolitain dans son sens large par notre pollution domestique», a précisé M. Boulerice.

Le conseil municipal de Varenes devait aussi se prononcer hier soir sur une autre résolution invitant les sept villes qui forment le «club du transport en commun» de la Rive-Sud à l'associer à la planification de leur propre usine de traitement des eaux usées. Cette autre usine d'épuration, qui sera située à l'Île Charron juste en amont de Varenes, pourrait possiblement affecter les riverains en aval. Le maire de Varenes veut aussi que les spécialistes en environnement qui planifient présentement sa propre usine d'épuration fasse une place à son Comité municipal de l'environnement car il veut s'assurer que leurs plans et devis ne causeront pas aux villes en aval des problèmes similaires à ceux qui lui viennent de la métropole.

Morrissette et le syndicat coupables d'outrage au tribunal

RODOLPHE MORISSETTE

Le juge Denis Durocher, de la Cour supérieure, a déclaré hier coupables d'outrage au tribunal le Syndicat des employés d'entretien de la Commission de transport de la CUM, leur leader, M. Jacques Morrissette, et 19 de ses collègues. Le syndicat et ses dirigeants avaient persisté à faire la grève en mai 1983, malgré l'ordre du tribunal de rentrer au travail.

Le juge prononcera les sentences le 5 juin prochain. Les accusés sont passibles d'amendes, d'emprisonnement ou d'une combinaison des deux médicaments. M. Morrissette et certains de ses collègues ont déjà été emprisonnés à deux reprises dans le passé récent pour les mêmes motifs.

Avec le président du syndicat qui est maintenant en tutelle, le jugement vise MM. Noël Pelchat, vice-président, Robert Duphily, trésorier, Gaétan Châteauneuf, secrétaire, et 16 délégués syndicaux ou salariés.

Les travailleurs de l'entretien avaient débrayé le 10 mai dernier. Le lendemain, la CTCUM demande et obtient en Cour supérieure une injonction destinée à faire cesser la grève générale dans les heures qui suivent.

Le soir du 11 mai, une assemblée générale du Syndicat du transport de Montréal se dit, à 57%, favorable à la poursuite de la grève. Il a été établi en preuve, rappelle le juge, que vers 2 heures de la nuit du 11 au 12 mai, les dirigeants du syndicat avaient bel et bien pris connaissance du texte de l'injonction, étaient capables de prendre les mesures pour contremander immédiatement la grève, mais ont négligé de le faire.

Les dirigeants syndicaux ont plutôt passé la journée du 12 mai à attendre, en grève, les avis de leur conseiller juridique. Le soir, une assemblée générale souscrivait au retour au travail, en même temps que Québec adoptait une loi spéciale dans le même sens.

La poursuite a mis en preuve des articles de journaux ainsi que des entrevues accordées par des dirigeants du syndicat à des médias électroniques. La CTCUM voulait, au départ, faire témoigner sept journalistes. La cour en a forcé quatre à venir à la barre, malgré les protestations de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Le juge dit à cet égard qu'«aucune exception à l'obligation de témoigner n'existe en faveur des journalistes». Il rappelle cependant les critères qu'il juge valables en ce genre de situation. Pour forcer des journalistes à témoigner, «la question doit être pertinente, utile et nécessaire pour faire avancer le litige».


Par ailleurs, le juge pourrait décider qu'en certains cas, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à le faire. Enfin, s'il est possible de recourir à d'autres moyens de preuve, on devrait éviter de forcer les journalistes à témoigner. Précisons qu'en l'occurrence, aucun journaliste n'a été obligé de dévoiler ses sources.

La CTCUM poursuivait quatre autres syndiqués des services d'entretien pour outrage au tribunal.

Maigrir
Cesser de fumer
Rajeunir
Revivre
par le Jeûne
Val Santé Inc.
Val Morin
2033 ch. de la gare
Québec, J0T 2R0
Tél.: (819) 322-5635

**LES
ANNONCES
CLASSÉES
DU
DEVOIR
286-1200**

John Irving



« Un mariage poids moyen » est évidemment le livre le plus étonnant de ce printemps. Et l'a-t-on deviné? — le plus drôle...
JEAN-FRANÇOIS JOSSELIN

LE NOUVEAU
observateur

JOHN IRVING
Un mariage poids moyen
15,80 \$



Les plus belles collections de modes européennes vous seront désormais offertes directement de l'importateur à des prix de gros.

POURQUOI PAYER PLUS CHER!!!

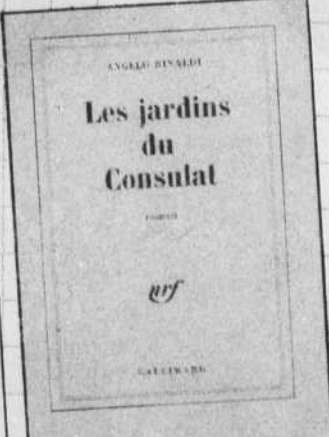
diffusion
stephanie bis

Du nouveau à la rue Crescent

SALLE DE MONTRE STÉPHANIE MARTIN 2015 Drummond Suite 651, MtL 849-9887	BOUTIQUE STÉPHANIE BIS 2030 Crescent Montréal 844-0063
--	--

Le printemps
Gallimard

Les jardins
du
Consulat



Angelo Rinaldi
LES JARDINS DU CONSULAT

«Je ne sais pas si les chants désespérés sont toujours les plus beaux. Mais ce Requiem à bouche fermée, ce clair-obscur de mort-et-vie, ce chant désespéré d'Angelo Rinaldi a de si subtiles et déchirantes beautés qu'on doit peut-être croire Musset.» (Claude Roy, Le Nouvel Obs.)

«Superbe et implacable.» (C.-M. Cluny, L'Express) Coll. Blanche. \$15.25

chez votre libraire

C'est un départ LES PARIS SPORTIFS

Une bonne façon d'appuyer les Olympiques d'hiver de 1988 tout en vous amusant.

LES BILLETS SONT MAINTENANT EN VENTE CHEZ LES DÉTAILLANTS.

UN PARI SPORTIF, C'EST...

un jeu dont les gagnants sont déterminés par les résultats d'un certain nombre de rencontres sportives professionnelles spécifiées. Comme il s'agit d'une cagnotte, le montant des prix est déterminé par le nombre de participants.

UN PARI SPORTIF N'EST PAS UNE LOTERIE.

Il en diffère, car les résultats sont fonction d'événements réels et non de la chance comme dans le cas des jeux à boules sautillantes. Il en diffère, car votre connaissance du jeu peut vous aider à gagner. Ce sont ces différences qui nous permettent d'affirmer que les billets de notre premier pari, SPORTSÉLECT BASEBALL, feront durer votre plaisir toute la semaine.

NOUS RESPECTONS LES RÈGLES.

À la fin de 1983, le Parlement canadien a passé une loi permettant à la Société canadienne des paris sportifs d'organiser des paris sportifs. On voulait par cette loi contribuer au financement des Olympiques d'hiver de 1988, à Calgary, et d'autres causes méritoires. Le gouvernement du Canada ne va pas à l'encontre de l'entente conclue avec les provinces en 1979, qui laisse aux provinces le champ libre dans le domaine très rémunérateur des loteries (1,7 milliards par année).

Un pari sportif n'est pas une loterie.

OÙ IRA L'ARGENT?

Les fonds amassés par la Société canadienne des paris sportifs serviront à financer les 15^{èmes} jeux olympiques

d'hiver de 1988 à Calgary, le sport amateur et le conditionnement physique ainsi que les arts, la culture, la recherche médicale et sanitaire.

D'UN SPORT À L'AUTRE

L'idée est intéressante: appuyer les efforts de nos athlètes avec l'argent amassé par des paris sportifs fondés sur les résultats de rencontres sportives professionnelles.

D'AUTRES L'ONT FAIT AVANT NOUS

L'Europe, l'Australie et le Mexique connaissent déjà les paris sportifs. Ce sera maintenant au tour des canadiens de s'y amuser... tout en appuyant une grande cause.



Société canadienne
des paris sportifs

Canadian Sports Pool
Corporation

SPORTSÉLECT BASEBALL

•
DU SUSPENSE
•
DES CAGNOTTES ALLÉCHANTES
•
UN PLAISIR QUI DURE
•

RIEN DE TEL QUE LE SPORTSÉLECT BASEBALL POUR FAIRE DURER LE PLAISIR TOUTE LA SEMAINE
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS

LA GOUTTE D'EAU

« UNE élévation de tâche de 30 ou 50 minutes, qui serait davantage tolérable à la rigueur dans un système stable, prend figure de goutte d'eau qui fait déborder le vase et devient tout simplement un facteur de détérioration. » C'est ainsi que le Conseil supérieur de l'éducation résume le mieux, dans son rapport intérimaire sur la condition enseignante, l'esprit des débats qui l'ont amené à demander au gouvernement de consentir à un gel de la tâche enseignante pour l'année 1984-85. Le ton n'a rien d'excessif, ou d'aligné derrière les syndicats. Il demande simplement, principalement, au ministère de l'Éducation de tenir compte des circonstances, particulières au Québec, qui risquent d'infecter un peu plus, à la rentrée d'automne, le climat d'écoles malades.

Le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, devrait rendre publique aujourd'hui la décision du conseil des ministres, qui a longuement étudié le rapport du CSE. On ose espérer que le cabinet aura, pour une fois, remis sa forte quantité de préjugés contre tout ce qui enseigne, et prêtée oreille aux larges appuis qu'a immédiatement recueillis le rapport. La Centrale de l'enseignement du Québec se dit prête à accepter ce moratoire d'un an; elle en réclamait un de deux ans. La critique de l'éducation au Parti libéral se rallie. La Fédération des directeurs d'école est d'accord, de même que des représentants de la Fédération des parents. Il s'en faudrait de peu pour que les commissions scolaires consentent aussi à la réconciliation, ne serait-ce que temporairement.

Ceux qui demeurent réticents ont raison de dire qu'un « gel » de la tâche ne réglerait pas tous les problèmes. Ce n'est pas ce que prétend le Conseil. Tout son texte et ses recommandations, qui dépassent le seul moratoire, sont un rappel de certaines difficultés transitoires de l'école québécoise. Il s'agit de se donner, en priorité, les instruments pour les surmonter, de redevenir un « système stable ». Ces difficultés étaient apparues clairement lors des débats de la commission parlementaire du début de l'année, qui avait suivi les décrets. Dégagées de ce contexte de crise, revues pour elles-mêmes, elles sont indéniables.

Le public ne s'intéresse, en général, qu'à la durée de la tâche enseignante : 21 heures de temps moyen d'enseignement, 27 heures de présence, cela n'apparaît pas démentiel. Mais il connaît mal l'organisation scolaire réelle. Un professeur de français au secondaire, par exemple, rencontre, durant ces heures, quatre groupes et 120 élèves

sur six jours. C'est beaucoup pour une matière de base aussi cruciale. Mais il est, de loin, l'un des moins éparpillés du système. Dès que l'on touche des matières plus épisodiques (géographie) ou plus marginales (orientation scolaire), on atteint des constellations : de 200 à 700 élèves à voir en six jours, parfois dans des écoles différentes. Dans de nombreux cas, ce n'est plus de l'enseignement, c'est de la navette dont les arrêts sont plus courts que les trajets.

Les écoles et les commissions scolaires sont en voie de comprendre qu'il faudra trouver des assouplissements à ce système, en utilisant la marge de manoeuvre que leur laisse la grille-horaire, ou en regroupant mieux l'enseignement de diverses matières par la même personne. Mais on ne recolle pas en un jour une école émietlée. D'où le moratoire, avant de rajouter au casse-tête.

Le Conseil rappelle aussi, avec force, que les enseignants vivent actuellement une révolution pédagogique qui, pour intéressante qu'elle soit théoriquement, a été plus mal préparée. L'intégration, souhaitable, des élèves inadaptés aux classes régulières s'est souvent produite sans plan, sans préparation, au détriment des enseignants comme des enfants. Les « nouveaux régimes pédagogiques » sont arrivés sans instruments, sans conseils, sans recyclage. Il suffit de lire certains guides pédagogiques remis aux enseignants — on inciterait tout le conseil des ministres à le faire — pour voir comment cette littérature bien intentionnée leur impose un énorme travail d'adaptation et d'interprétation. L'essoufflement, la panique en certains cas étaient plus prévisibles. Il n'y a pas de réforme sans bouleversements, certes, mais il fallait tenir compte de celui-ci avant d'en imposer un autre.

À plusieurs autres chapitres, l'avis du Conseil sonne l'alarme : la situation des spécialistes, la détérioration du secteur de l'enseignement professionnel court, le temps horaire des élèves, par exemple. On ne peut plus, devant ce témoignage qui en résume tant d'autres venus de tous horizons, se buter et continuer à traiter ce dossier comme une simple séquelle de négociations qui ont mal tourné. Jusqu'à maintenant, M. Bérubé a semblé vouloir sortir de cette ornière doctrinaire. Ses analyses coûts-bénéfices, qu'il affectionne, devraient porter sur la qualité autant que la quantité, et l'amener à écouter ses principaux conseillers.

— LISE BISSONNETTE

Pour rétablir quelques faits

TEMOIGNAGE

CLAUDE MORIN

DANS LE DEVOIR du 1er mai, M. Michel Rocard, ministre français de l'Agriculture, déclare que c'est M. Robert Bourassa qui est à l'origine de la fuite d'un document préparé à ma demande par M. Rocard lui-même, en 1979. Le ministre français répondait ainsi à M. Bourassa car celui-ci, au cours de la fin de semaine, s'était publiquement félicité du fait que M. Rocard avait dorénavant décidé de ne plus intervenir dans les affaires québécoises. En somme, M. Rocard laissait clairement entendre que s'il était « intervenu » dans les affaires québécoises, en 1980, la faute en était à M. Bourassa lui-même qui avait alors divulgué un texte non destiné à être publié.

Dans LE DEVOIR du 2 mai, pour se défendre, M. Bourassa prétend que c'est plutôt moi qui aurais diffusé ce document en le déposant à l'Assemblée nationale, laissant donc sous-entendre qu'il n'était pour rien dans cette affaire.

Voici plutôt les faits. 1) À l'époque où j'étais ministre des Affaires intergouvernementales, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer M. Bourassa, alors chargé de cours dans diverses universités. Je l'ai rencontré notamment à Bruxelles, Washington, Paris et Montréal. Nos conversations portaient, entre autres sujets, sur la construction du Marché commun européen, question à laquelle s'intéressait aussi M. Bourassa.

2) En 1979, dans une allocution reprise par les journaux, M. Bourassa affirme que le projet de souveraineté-association est déphasé car il est proposé au moment même où, selon lui, l'Europe a opté en faveur du fédéralisme. Cette af-

firmation sur le fédéralisme européen me parut exagérée; en tout cas, elle allait à l'encontre de la documentation et des témoignages que j'avais accumulés, au cours des mois, auprès de nombreux hommes politiques européens.

3) À peu près au même moment, j'ai des entretiens avec M. Michel Rocard que je connais depuis longtemps et qui est fort familier avec le Marché commun. Je lui relate l'argumentation de M. Bourassa et lui demande ses commentaires. Il me répond dans une longue lettre où il réfute les prétentions plutôt hâtives de M. Bourassa. Cette lettre n'est nullement destinée à être publiée.

4) Je demande à Louise Beaudoin, alors mon chef de cabinet, d'en communiquer le contenu à M. Bourassa, ce qu'elle fait d'abord au téléphone, puis en lui transmettant, à son intention personnelle et confidentielle, copie de la lettre. Cette communication se situait dans le contexte normal de mes échanges avec M. Bourassa. Nous sommes alors, si je me souviens bien, à la fin de 1979.

5) Samedi, le 29 mars 1980 : Surprise ! La Presse, sous le titre « Un premier OUI étranger au PQ », fait état de la « première intervention internationale majeure dans la politique intérieure du Québec dans le cadre de la présente campagne référendaire ». Il s'agit, évidemment, de la lettre de M. Rocard. Manifestement, le tout visait à donner l'impression embarrassante que le gouvernement québécois s'était, en sous-main, efforcé d'obtenir des appuis extérieurs en faveur de sa thèse. Personne, pourtant, ne se demande alors pourquoi, si telle avait été la véritable intention du gouvernement, celui-ci n'avait pas, de lui-même et depuis longtemps, diffusé la lettre de M. Rocard !

6) Le 31 mars, à l'Assemblée nationale, l'opposition libérale saute sur l'occasion, accusant, bien sûr, le

gouvernement de mêler les étrangers à nos affaires internes. Je dépose alors la lettre de M. Rocard, dont La Presse n'avait cité que quelques extraits, ainsi que d'autres textes officiels traitant du même sujet et auxquels j'avais fait allusion auparavant (pp. 5685 à 5687, Journal des débats). Comme il n'y avait aucune matière à scandale, l'affaire s'arrête là, du moins à l'Assemblée nationale, ce qui n'empêche pas les libéraux de continuer, à l'extérieur, à accuser le gouvernement.

7) Louise Beaudoin et moi cherchons, néanmoins, à découvrir l'origine de la fuite. Normalement, à l'intérieur du gouvernement, on tire plusieurs exemplaires des documents, même confidentiels; c'est pourquoi les fuites sont souvent difficiles à retracer. Ce ne fut cependant pas le cas du document de M. Rocard; il n'avait pratiquement pas été diffusé à l'intérieur du gouvernement, ni même dans mon entourage. Nous en venons donc rapidement à la conclusion, vérification faite, que la fuite émane d'ailleurs. Mais de qui ? Nous nous rappelons alors que M. Bourassa possède la copie que nous lui avons transmise et qu'il est le seul dans ce cas.

8) À ma demande, Louise Beaudoin l'appelle. M. Bourassa admet avoir utilisé la lettre dans un cours où se trouvaient des étudiants qui étaient en même temps journalistes ! Comme j'obtiens ce renseignement plusieurs jours après mon intervention à l'Assemblée et que la question n'est plus d'actualité, je n'en fais pas état publiquement, mais j'en informe M. Rocard qui n'avait pas beaucoup goûté la publication d'une lettre personnelle préparée à son intention.

Voilà, ce sont les faits dont je me souviens aujourd'hui. Je serai heureux de connaître, le cas échéant, les précisions supplémentaires de M. Bourassa.

Un bilan prématuré

LA LOI sur la santé et la sécurité au travail aura bientôt cinq ans et le département des Relations industrielles de l'Université Laval a cru que le moment était venu de faire un premier bilan à l'occasion de son congrès annuel, un des événements les plus courus par les praticiens des relations du travail au Québec.

Bilan un peu prématuré, il faut bien le reconnaître. Car cinq années, pour une réforme aussi ambitieuse que celle qui proposait la loi 17, adoptée en 1979, sont bien insuffisantes pour qu'il soit possible d'en mesurer les résultats.

L'essentiel de cette réforme, c'est dans le mot « prévention » qu'il faut le trouver. Jusque-là, avec la loi des accidents du travail et la commission chargée de l'administrer, le gouvernement, le patronat et les syndicats mettaient l'accent sur la réparation des dommages causés aux travailleurs par les lésions et les maladies dites professionnelles. La loi 17 visait plutôt à « éliminer le mal à la source », à prévenir plutôt qu'à guérir.

Cinq ans plus tard, nul n'ose encore se prononcer sur les résultats obtenus. Certes, le nombre des accidents a diminué de façon sensible au cours du dernier exercice, mais personne ne pavoise : on y voit davantage l'effet du ralentissement de l'activité économique que le fruit d'une meilleure prévention.

En vérité, en simplifiant beaucoup, on peut soutenir que les cinq premières années de la loi 17 ont été presque entièrement consacrées à la mise en place de tout cet appareil qui porte le nom de Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), à son organisation adminis-

trative, à l'élaboration de ses règlements.

Si la prévention — et non plus seulement la réparation — devenait l'objectif final de la CSST, la concertation entre les partenaires sociaux devait être le moyen privilégié de l'atteindre.

Ce « partenariat » se retrouve à tous les niveaux : au conseil d'administration de la CSST, formé à part égale de représentants du patronat et des organisations syndicales; dans les associations sectorielles, et dans les comités de prévention au niveau de l'entreprise elle-même. C'est le trait de la réforme qui a soulevé le plus de scepticisme. Est-il possible de greffer là un système de relations de travail fondé essentiellement sur l'antagonisme des parties, des structures qui, au contraire, font appel d'abord à la collaboration, à la concertation entre employeurs et salariés ? Beaucoup en doutaient, et continuent d'en douter. L'« organe » social ne tolérerait pas longtemps cette « greffe » étrangère. Les anticorps la combattent de toutes leurs forces. L'échec était inévitable.

Un tel pessimisme trouvait sa confirmation dans l'attitude de telle centrale syndicale, la CSN, pour qui la lutte des travailleurs au sein de l'entreprise, leur vigilance de tous les instants, restait le moyen privilégié de la prévention des accidents et des maladies du travail, allant jusqu'à refuser sa participation aux organismes paritaires. Confirmation aussi dans les débats soulevés par l'opposition libérale autour de l'administration de la CSST présentée comme une grosse machine bureaucratique sans entrailles. Confirmation enfin dans l'accueil extrêmement négatif

qui a été fait au projet de loi 42 refondant la vieille loi des accidents du travail de 1931.

Le passif, donc, est lourd. Mais l'actif n'en est pas moins prometteur.

Une table ronde à la dernière séance du congrès de Laval rassemblait, autour du président de la CSST, M. Robert Sauvé, les porte-parole des milieux patronaux et syndicaux représentés au sein du conseil d'administration de cet organisme. Le discours, cette fois, fut remarquablement plus nuancé. Si les parties continuent de s'entredéchirer lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts respectifs (comme cela a été le cas en commission parlementaire, en février dernier), on note un changement important d'attitude lorsqu'il est question d'administrer la loi actuelle par le biais des lieux de concertation qui y sont prévus.

Cela est vrai du conseil d'administration même de la CSST, mais également des associations sectorielles paritaires dont on a souligné la « contagieuse sérénité » dans la poursuite de leurs objectifs.

Cinq ans, c'est trop court pour porter un jugement définitif. Le président de la CSST ne prise guère que certains tentent de discréditer la réforme à laquelle il préside en alléguant qu'elle est un emprunt « irréaliste » à « un quelconque modèle européen ». Mais le même M. Sauvé, lorsqu'il s'agit d'inviter les partenaires à la patience, n'hésite pas à souligner qu'en Allemagne de l'Ouest, le nombre des accidents du travail avait diminué de 25 % — dix ans après l'application d'un régime similaire.

— JEAN FRANCOEUR

Remous à Maniwaki

LES ÉVÉNEMENTS spectaculaires qui viennent de se dérouler dans la région de Maniwaki rappellent, à s'y méprendre, les incidents qui se sont produits, ces dernières années, dans d'autres régions du Québec. Crise dans l'industrie de la forêt, chômage massif, promesses politiques, déception et colère de citoyens frustrés d'un projet sur lequel ils comptaient pour ramener un peu de prospérité dans leur patelin.

Force est de constater, à la lumière de l'expérience, que le recours aux grands moyens de pression, s'il n'est pas infailliable, s'est néanmoins révélé efficace à plus d'une occasion. Sans leurs bruyantes manifestations, les gens de la vallée de la Matapédia auraient-ils obtenu leur usine ?

Sur la foi d'études qu'aurait conduites sur le sujet la société d'État québécoise Rexfor, il serait plus probable d'établir à Mont-Laurier le projet d'usine de quelque \$ 60 millions et ses 600 emplois, que de le faire à Maniwaki. C'est du moins la prétention de Québec.

Bien évidemment, les projets d'investissements, même s'ils sont parfois farcis de subventions, ne peuvent être multipliés à gogo. Forcément, des régions seront choisies, d'autres devront « patienter ». Mais encore faut-il, pour en convaincre la population, que le dossier soit franchement établi.

Or, au lieu d'ouvrir le dossier et d'aller en discuter avec les autorités

locales, le ministre de l'Énergie, M. Yves Duhaime, empruntant les méthodes de son prédécesseur, M. Yves Bérubé, s'est refusé à pareille négociation et a lancé dans la bataille un autre projet, sinon une autre promesse, qui a été accueilli avec méfiance, comme il fallait s'y attendre.

Cette tactique de diversion a pu contribuer, autant que l'intervention des policiers de la Sûreté du Québec, à dégager routes et bâtiments publics. Mais rien n'est résolu. Dans cette affaire, comme dans celles qui ont agité quelques autres régions défavorisées, c'est d'abord la procédure ministérielle qui est fautive.

On n'a pas à faire de promesses quand on n'est pas capable de les tenir. Si, pour une raison ou une autre, un projet ne peut plus se réaliser, les autorités devraient avoir la décence d'aller s'expliquer. Mais de toutes ces péripiéties, une leçon plus générale doit être tirée.

Tout au long de ces programmes de recherche et de développement économique dont on nous rabat les oreilles, la population locale et ses représentants devraient travailler de concert avec les fonctionnaires en charge des dossiers.

Les intéressés, et les contribuables qui subventionnent l'aventure, auraient de la sorte l'assurance que la partisanerie et les intérêts personnels des politiciens ne viennent pas, à la faveur de tractations secrètes

avec des compagnies, modifier les règles du jeu.

Certes, la « rentabilité » reste un impératif. Mais la population, quand on invoque ce motif, peut à bon droit rester méfiante. La tradition est longue de projets que la réélection du député ou du ministre a fait atterrir dans la bonne circonscription. On a déjà vu, aussi, des études qui ne valaient pas cher la page !

Bref, il ne suffit pas que le gouvernement agisse avec intégrité et compétence : il faut aussi que Maniwaki et les autres régions défavorisées en soient convaincues. Dans la présente affaire, Québec a peut-être raison; mais la preuve n'en a pas encore été établie.

Quand chômeurs et assistés sociaux, jeunes et moins jeunes, se font parler de rentabilité par des gouvernements ou des sociétés d'État qui déversent, par exemple, des dizaines de millions de dollars dans une fête factice comme le 450^e anniversaire de Jacques Cartier, ils se révoltent.

À voir gaspiller nos piques-assettes de Québec et d'Ottawa, cette révolte est justifiée. Il faudra davantage, cependant, que des blocus de routes ou des occupations d'écoles pour qu'on amène les capitaux à mieux choisir leurs priorités. Peut-être un ministre québécois du Développement régional serait-il un pas dans la bonne direction...

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

Plus ça change...

ON PARLE beaucoup, ces temps-ci, d'adoption et de « retrouvailles ». Permettez-moi de faire un parallèle entre les deux. Il s'établit du fait que cela touche les femmes à l'époque où des adoptions se sont imposées, à l'époque où de nouvelles adoptions se tentent et à l'époque où des retrouvailles naissent doucement.

Tous et toutes, nous comprenons sans difficultés les contraintes sociales de ces femmes qui ont posé des gestes graves, entraînés par le courant des convenances. Engourdis par l'émotion et les conseils, le don de leur enfant représentait la meilleure solution pour repartir à zéro. Les jeunes femmes se rendaient-elles compte que le choc psychologique qui les secouait avait commencé par atteindre les personnes qui les entouraient ? Encore une fois, la femme trahissait la « confiance » qu'on avait mise en elle. C'en était même une question d'« honneur » ! Par contre-coup, on faisait porter à ces femmes neuf mois de culpabilité. L'environnement était si blessé que le don de l'enfant devenait une suite logique. Car, en fait, c'est la relation sexuelle sans la bénédiction de l'Église et de la famille qu'on reprochait ici. L'éducation de cette jeune femme était déficiente, elle avait pris une décision seule, d'une façon autonome, sans le consentement de personne. Elle devait payer pour ça et la vie s'en chargerait. C'était une question d'honneur ! Maintenant, elle avait avoué (avouer sous-entend l'acceptation d'une faute) et devait s'en remettre aux personnes ayant de l'expérience et étant de bon conseil. Et c'est cet environnement humilié qui prenait en charge et orientait cette femme. La responsabilité était portée par tous et c'est à la nouvelle mère qu'on exigeait réparation !

Et voici où le parallèle s'établit. Voilà qu'en 1984 on se pose la question à savoir si on doit ou non laisser les enfants adoptés (devenus adultes) rencontrer leurs parents biologiques ! On a le sens des responsabilités qui grandit ! Maintenant, la religion et la famille sont moins puissantes, mais qui sont ces gens des services sociaux et du gouvernement qui deviennent tout à coup des protecteurs ?

Qui peut décider si les hommes doivent porter la moustache ? On se garderait bien de prendre une décision sur cette banalité ! Et pourtant, on se permet de vouloir orienter la vie des gens. On se permet même de faire des législations et de vouloir diriger la vie de famille des gens. Mes propos touchent, par la même occasion, ces jeunes femmes de la génération nouvelle qui veulent adopter des enfants. On se dispute en haut lieu la responsabilité d'établir les procédures pour que des bébés destinés à crever de faim trouvent un foyer qui se veut plus complet. C'est incroyable de penser que le sort de notre vie attend de se régler dans les bureaux et

dans les mains de personnes supposément connaissantes. C'est tout aussi incroyable d'avoir à subir une évaluation, un examen. Incroyable d'avoir à trouver des phrases convaincantes pour justifier « le désir d'avoir un enfant », d'avoir à le raconter, le écrire, le débattre avec une personne dotée d'autorité en la matière ! Je trouve cela tout à fait révoltant.

L'autonomie des femmes est officiellement reconnue, mais toutes les bonnes âmes s'évertuent à leur dessiner le droit chemin. Les femmes, il y a 20, 30, 40 ans, étaient aux prises avec des structures sociales compliquées par les obligations religieuses et familiales. Aujourd'hui, nos contraintes ne sont que sociales. Mais les murs des procédures légales d'adoption sont tout aussi infranchissables que l'étaient les barrières ecclésiastiques. Laissons donc les mères avec leurs enfants tranquilles ! C'est de l'abus de pouvoir ! L'œil statistique, protecteur, législateur et social devrait se fermer discrètement et de son propre chef. On dirait plutôt qu'il a envie de se servir de longue vue. C'est donc à nous les femmes d'ouvrir grand les portes. Les problèmes actuels sur la confidentialité devraient servir de leçon aux personnes « sages » qui s'apprêtent à formuler de nouvelles lois sur l'adoption. Peut-être nos enfants auront-ils tout autant de problèmes à sortir de ces nouvelles limites dans 20 ans.

C'est un parallèle qui risque de se terminer en cercle vicieux.

— MICHÈLE MESSIER
Saint-Alexandre-de-Kamou-
raska, 24 avril

Reconnaissons aux gens âgés certains droits acquis !

L'ORGANISATION populaire des droits sociaux de la région de Montréal est un regroupement qui défend les droits des assistés sociaux. Nous partageons, avec vous, une longue tradition historique qui remonte, avec la taxe d'eau, à l'année 1974. Notre intention n'est pas de remettre le débat sur la table mais de nous faire reconnaître certains droits acquis.

Après 10 ans de lutte sur le non-paiement de la taxe d'eau, nous croyons que vous avez le pouvoir et les moyens de faire modifier la charte de la Ville de Montréal. L'abolition de la taxe d'eau, à l'égard des assistés sociaux et des pensionnés bénéficiant du supplément de revenu, doit être inscrite dans la charte. Ceci, afin que cessent, une fois pour toutes, les menaces et le harcèlement dont nous sommes victimes. Depuis un an, d'une façon plus spécifique, on attaque les gens âgés. Pourtant, personne n'ignore que les pensionnés, bénéficiant du supplément de revenu, sont des assistés sociaux. L'État leur accorde à eux, comme aux bénéficiaires d'aide sociale, un montant basé sur le déficit entre leurs besoins et les revenus dont ils disposent. Ces gens vivent dans la peur quotidienne de recevoir un appel de vos fonctionnaires ou de voir surgir un huissier aux méthodes peu orthodoxes. À l'âge où ces personnes sont rendues, vivant sous le seuil de pauvreté, n'ont-elles pas mérité le droit de poursuivre leurs jours dans un minimum de tranquillité ?

M. Lamarre a dit, en décembre, d'une façon très mesquine, que les assistés sociaux revenaient, à chaque année, comme les hirondelles au printemps. Son humour était déplacé et plein de préjugés; nous vous rappellerons seulement qu'avant la pluie, les hirondelles volent bas, très bas. Notre demande est de deux ordres : d'une part, que soit inscrite dans la charte l'exemption de la taxe d'eau pour les assistés sociaux de moins ou plus de 65 ans, et, d'autre part, l'arrêt des menaces et du harcèlement sous toutes ses formes.

— ALINE GENDRON
pour l'Organisation populaire des
droits sociaux
Montréal, 26 avril

Une injustice

Lettre adressée à M. Marc Lalonde,
ministre des Finances du Canada

LA PRÉSENTE est pour vous faire part d'une injustice envers les consommateurs due à une directive de votre ministère concernant la taxe au niveau du gros pour les véhicules routiers produits au Japon et en Europe.

Suite à des plaintes de consommateurs ayant passé une commande avant le 15 février 1984, date du dépôt du budget contenant la nouvelle disposition et qui se sont vus dans l'obligation de payer cette taxe puisque des retards dans la livraison se sont traduits par le fait que lesdits véhicules n'étaient pas en inventaire au ler mars 1984, l'Association des consommateurs du Québec, tout comme ces consommateurs plaignants, trouve injuste que la directive ne tienne pas compte des contrats signés avant le dépôt du budget, et demande donc en conséquence au ministre des Finances de corriger cette injustice et de rembourser les consommateurs qui ont été lésés.

— JEAN-CLAUDE BEAU-
CHAMP
président,
Association des consommateurs
du Québec

Montréal, 26 avril

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebec Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR: Edition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Edition quotidienne 120\$ par année, 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 130\$ par année; 6 mois 65\$. 3 mois 35\$. Edition du samedi 40\$ par année. Postez votre cheque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'avenir de la Place des arts après l'OSM

2 — Au coeur de ce qui se crée

GUY JORON

Président de la Société de la Place des arts de Montréal

IL N'Y A PAS bien longtemps encore, le public montréalais était à même d'apprécier occasionnellement les meilleurs « produits » culturels du monde. La plupart des grandes troupes de théâtre, de danse, d'opéra, les grands orchestres, les grands virtuoses, etc... À certains moments uniques, surtout pendant l'Expo 1967, Montréal a été brièvement la plus grande des grandes scènes du monde. Occasion de découvrir ce qui se fait de meilleur ailleurs, de se mesurer, donc de s'enrichir et nécessairement de progresser.

Ces beaux jours sont, hélas ! révolus. Il n'y a plus chez nous, voire même au Canada, d'imprésario disposant d'un assise financière suffisamment importante pour pouvoir assumer régulièrement les risques inhérents à l'engagement de ces grands noms du spectacle. L'ère de l'imprésario-entrepreneur individuel semble compromise. Sam Gesser, peut-être l'un des derniers de cette lignée et encore l'un des plus actifs à Montréal, l'a dit de façon fort convainquante dans une interview à *The Gazette*, il y a quelques mois. Peu à peu, la machine va ralentir. C'est-à-dire que si la Place des arts reste passive et attend qu'on vienne frapper à sa porte pour lui proposer ce genre de spectacles, les chances sont grandes que la grande scène de la salle Wilfrid-Pelletier reste déserte. Ou alors qu'on y voie n'importe quoi, à défaut de mieux !

Nous courons aussi, comme collectivité, le risque de nous mettre un peu trop à nous regarder le nombril. Cela semble déjà commencé, d'ailleurs, dans bien des domaines où la qualité de la création a nettement diminué. C'est généralement inévitable quand on se coupe progressivement de l'extérieur et qu'il n'y a plus de concurrence ou plutôt quand nous en fixons nous-mêmes les critères. M. Gesser remarquait, dans l'article de *Gazette* auquel j'ai fait préalablement allusion, que les plus importantes institutions culturelles prennent de plus en plus la relève et deviennent à leur tour imprésarios (ou *impresarii*, si nous devons nous en tenir à l'italien classique !). En effet, c'est l'Orchestre symphonique de Montréal qui nous a amené non seulement les grands solistes qui s'associent à ses concerts et que je ne nommerai pas puisque cela fait partie des affaires courantes si l'on peut dire, mais aussi un nombre impor-



tant de grands noms étrangers : Pavarotti, Maurice Béjart (Ballet du XXe siècle), Orchestre symphonique de Boston, pour ne parler que de la dernière année. Et c'est la Place des arts qui produira le Ballet de Hambourg, l'un des plus prestigieux d'Europe, en juin prochain. On retrouve le même phénomène à New York où, de plus en plus, les grandes institutions culturelles jouent un rôle prépondérant dans l'organisation de la vie culturelle locale. C'est ce qui se passera à Montréal aussi. La Place des arts doit donc s'assurer que son public aura accès à ce qu'il y a de mieux dans les grands arts d'interprétation. Ce qui se fait par Québecois, bien entendu, mais aussi par les autres. Ce qui s'est fait et ce qui se crée.

Le théâtre lyrique et la danse sont sans doute appelés à constituer le noyau de base de la programmation de la salle Wilfrid-Pelletier. C'est le

lieu approprié pour cela, et c'est justement pourquoi notre société a consenti, il y a vingt ans, des investissements importants. Évitions surtout d'y voir une forme d'élitisme culturel; rappelons-nous plutôt que c'est lorsqu'a été perdue la mémoire de l'héritage culturel légué par les générations antérieures que toutes les civilisations sont disparues dans l'histoire de l'humanité ! Ce que j'ai appelé le noyau de base de la programmation s'articule actuellement autour de deux pôles : la saison de l'Opéra de Montréal et celle des Grands Ballets canadiens. Ce sont d'ailleurs, après l'Orchestre symphonique de Montréal, les deux plus importants locataires de la salle Wilfrid-Pelletier. Mais il est évident que même une extension appréciable de leur saison ne comblerait pas entièrement le vide laissé par l'Orchestre symphonique de Montréal. La Place des arts veut donc, seule ou en copro-

duction avec les principales institutions culturelles, compléter par la présentation d'autres compagnies. Je pense, en particulier, aux productions d'opéra du Centre national des arts à Ottawa et de la *Canadian Opera Company* de Toronto. N'est-il pas regrettable que le public montréalais soit privé de voir ce qui se fait de bon à peu de kilomètres de chez nous, comme toute !

Des « saisons » plus longues, plus variées et plus complètes peuvent donc être programmées dans le domaine de l'opéra et du ballet dont la popularité est croissante à Montréal, comme d'ailleurs en Amérique et en Europe. Il serait peut-être important aussi de les offrir au public sous

forme d'abonnements. Cela procure au producteur une assise financière plus solide et diminue les risques de l'entreprise. On peut poursuivre la même idée en l'appliquant à une saison de comédies musicales et d'opérettes produites localement, pour lesquelles la scène du théâtre Maisonneuve est idéale. L'intention, récemment annoncée, du ministre des Affaires culturelles d'épauler la création d'une compagnie de production de comédies musicales arrive donc à point nommé.

Enfin, si nous avons parlé jusqu'ici de ce qu'il faudrait faire de plus ou en remplacement des concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal et qui nécessite une intervention

plus directe de la Place des arts dans la production, il ne faudrait pas oublier que les scènes de la Place des arts ont toujours accueilli et continueront d'accueillir des spectacles de tous genres.

Le théâtre a toujours été présent à la Place des arts. La Compagnie Jean-Duceppe occupe le théâtre Port-Royal depuis déjà onze ans, alors que la Place des arts produit elle-même, depuis six ans maintenant, une saison théâtrale dans l'espace plus restreint du Café de la Place, des conférences sur l'art au théâtre Maisonneuve; qu'elle anime les grands foyers de la salle Wilfrid-Pelletier par des spectacles d'initiation à la musique et à la danse, et, enfin, qu'elle monte des expositions de différente nature qui prendront sans doute plus d'envergure encore grâce à l'ouverture prochaine dans nos lieux du nouveau Musée d'art contemporain.

En résumé, la Place des arts, l'un des trois ou quatre centres culturels les plus importants en Amérique du Nord, continuera d'être chez nous le lieu privilégié de l'expression artistique sous presque toutes ses formes. La restructuration de sa programmation, commandée par le déménagement de l'Orchestre symphonique de Montréal dans quelques années, amènera une spécification plus précise de la vocation de chacune de ses salles, et, éventuellement, moyennant son implication plus directe dans la production, un taux d'occupation annuel maximum.

Les investissements publics que représente la Place des arts sont importants. Ils se doivent d'être « rentabilisés » au maximum. Ils doivent aussi servir l'objectif pour lequel ils ont été consentis : la promotion des arts d'interprétation et, conséquemment, le développement culturel de notre société. On ne peut, bien entendu, tout y faire. Les grandes scènes pourvues des meilleures possibilités techniques n'en font évidemment pas des ateliers d'expérimentation. Ce ne sont pas des salles de bingo, non plus (bien que ce serait sans doute payant !). Mais si elles permettent au public, à travers une programmation variée, d'accéder au « beau », dans le sens le plus noble du mot, ou à la culture que Malraux décrivait comme « l'héritage de la noblesse du monde », la Place des arts aura alors été l'investissement collectif le plus rentable que notre société aura consenti.

Marco Polo : agent du fisc ?

MARC-FERNAND ARCHAMBAULT

- ★ K. Miles et D. Butler, *Marco Polo*, Montréal, Héritage Plus, Paris, Livre de Poche, 1983.
- ★ J. Lartéguy, *Marco Polo*, Paris, Presses de la Cité, 1983.
- ★ V. Chklovski, *Le Voyage de Marco Polo*, Paris, Payot, 1983.
- ★ A. Zorzi, *Vie de Marco Polo voyageur vénitien*, Robert Laffont, 1983.
- ★ J. Paris, *Marco Polo*, Fayard, 1983.
- ★ A. Mazéhéri, *La Route de la soie*, Paris, Papyrus, 1983.

La publication, en 1533, de la célèbre collection de récits de voyages par Ramusio est le résultat d'une vaste opération de marketing de la part de la république de Venise. Il s'agit de donner une image presque démocratique à une cité qui perd beaucoup de ses privilèges et de sa prospérité et qui, en plus, a une réputation de despotisme. On essaie de propager l'idée que la grandeur de Venise est le fruit de la participation du plus humble citoyen aux affaires et au négoce. On sort alors le récit de Marco Polo des bibliothèques consacrées aux voyages imaginaires pour faire de l'homme, oublié depuis longtemps, le prototype même du marchand vénitien audacieux et entreprenant. C'est à Ramusio que nous devons la légende de Marco Polo, grand voyageur. Une légende qui se perpétue encore aujourd'hui si l'on se fie aux nombreuses et très inégales publications qui envahissent le marché en ce moment.

Il en est qui annoncent franchement leurs couleurs, comme le *Marco Polo* de K. Miles et D. Butler qui est un roman sans prétention et tout de même passionnant. Un beau produit de l'industrie, tout comme la série télévisée des mêmes auteurs. Et pourquoi pas le récit touffu et débordant de Jean Lartéguy ! Par contre, il y a des ouvrages comme celui de V. Chklovski : *Le Voyage de Marco Polo*, dont la première édition en français remonte à 1938 et que les éditions Payot présentent à nouveau au public sans vergogne. La seule modification est la jaquette de couleurs. Histoire de tirer son petit profit de la mode.

Si l'on veut conserver l'image d'un Marco Polo grand voyageur, il vaut mieux s'en tenir à l'ouvrage d'Alvise et Zorzi : *Vie de Marco Polo, voyageur vénitien*. Un très beau récit qui reste dans la tradition en ajoutant de nombreux exposés fort intéressants sur Venise, puissance économique, sur l'organisation du commerce et de la navigation, sur les itinéraires des marchands (dont la célèbre Route de la soie), sur les moeurs des Mongols, le gouvernement de Koubilaï, etc. Cela n'empêche pas que ce livre tombe sous les coups de la relecture et de la critique que nous sou-

met l'historien L. Heers qui, là, fait presque oeuvre d'icône.

Selon lui, il faut en finir avec l'image d'un Marco Polo voyageur et marchand. Ce mythe fut créé de toutes pièces par la Chambre de commerce de Venise et entretenu par le nationalisme italien. Il apparaît, à cette nouvelle lecture, que Marco Polo, arrivé à la cour de Koubilaï vers l'âge de 18 ans, plût tellement qu'il fut engagé sur-le-champ comme administrateur et agent du fisc de l'empire mongol. Il ne s'intéresse aux affaires que par ce biais. Koubilaï se méfiait des mandarins chinois et leur préférait les étrangers dont la sécurité et la prospérité dépendaient de leur fidélité et de leur loyauté.

Si Marco Polo entreprend le voyage de retour en août 1291, c'est qu'il doit conduire une princesse mongole à Ormuz et remettre des messages aux principaux chefs de la chrétienté, dont le pape. Il fait office d'ambassadeur en quelque sorte. À peine de retour, il fut capturé par les Génois en guerre contre Venise. Sa captivité fut assez douce pour qu'il puisse s'entretenir longuement avec un écrivain pisan du nom de Rusticello qui, déjà, avait fait sa marque dans les grandes cours d'Europe. Nous arrivons au coeur de la brillante démonstration de L. Heers.

Les commentateurs oublient volontiers que Marco Polo n'est pas l'unique auteur du *Devisement du Monde* (publié en poche chez Maspero), et surtout que le texte original fut écrit directement en français. Marco Polo et Rusticello sont avant tout des hommes de cour en plus d'être des exilés. Ils ont pour principal souci, en entreprenant la rédaction de cet ouvrage, de plaire et de char-

mer et non pas de rendre compte de la vérité, ni de composer un manuel à l'usage des marchands. L'écriture et la composition de la matière de l'ouvrage reflètent bien ces choix. Les voix narratives sont confuses. On passe souvent du « je » au « il ». Marco Polo évite de parler de certains sujets qu'il ne pouvait pas ignorer. Il suit les règles du genre connu du *Livre des Merveilles*. Il ne se réfère presque jamais à ce qu'il a vécu. Toutes ses observations et ses descriptions ne tendent qu'à montrer et à vanter la grandeur et la magnificence de son suzerain, Koubilaï.

La part de Rusticello apparaît surtout dans les références littéraires. Par exemple, au *Roman d'Alexandre*. Marco Polo, lui, est plus loquace lorsqu'il s'agit de choses dont il a entendu parler qu'à propos de celles qu'il a vues de ses yeux. Le récit tout entier est soutenu par une volonté encyclopédique. C'est ce qui explique les itinéraires souvent aberrants si l'on consulte les cartes. Nous voyons, grâce à cette nouvelle lecture, surgir peu à peu un homme beaucoup plus intéressant, plus complexe que celui que nous a laissé la légende aussi belle soit-elle.

Ne serait-ce que pour se convaincre davantage que Marco Polo ne fut pas celui qui ouvrit les portes de l'Orient, on peut consulter *La Route de la soie* de A. Mazéhéri, qui nous présente, en traduction, les sources persanes et gréco-romaines sur la Chine ainsi que les sources chinoises sur la Mésopotamie. Il faut tout de même déplorer qu'un si bel ouvrage soit déparé par une typographie pour le moins fantaisiste et de nombreuses coquilles.

RECTIFICATIF

D'une esquisse l'autre ...

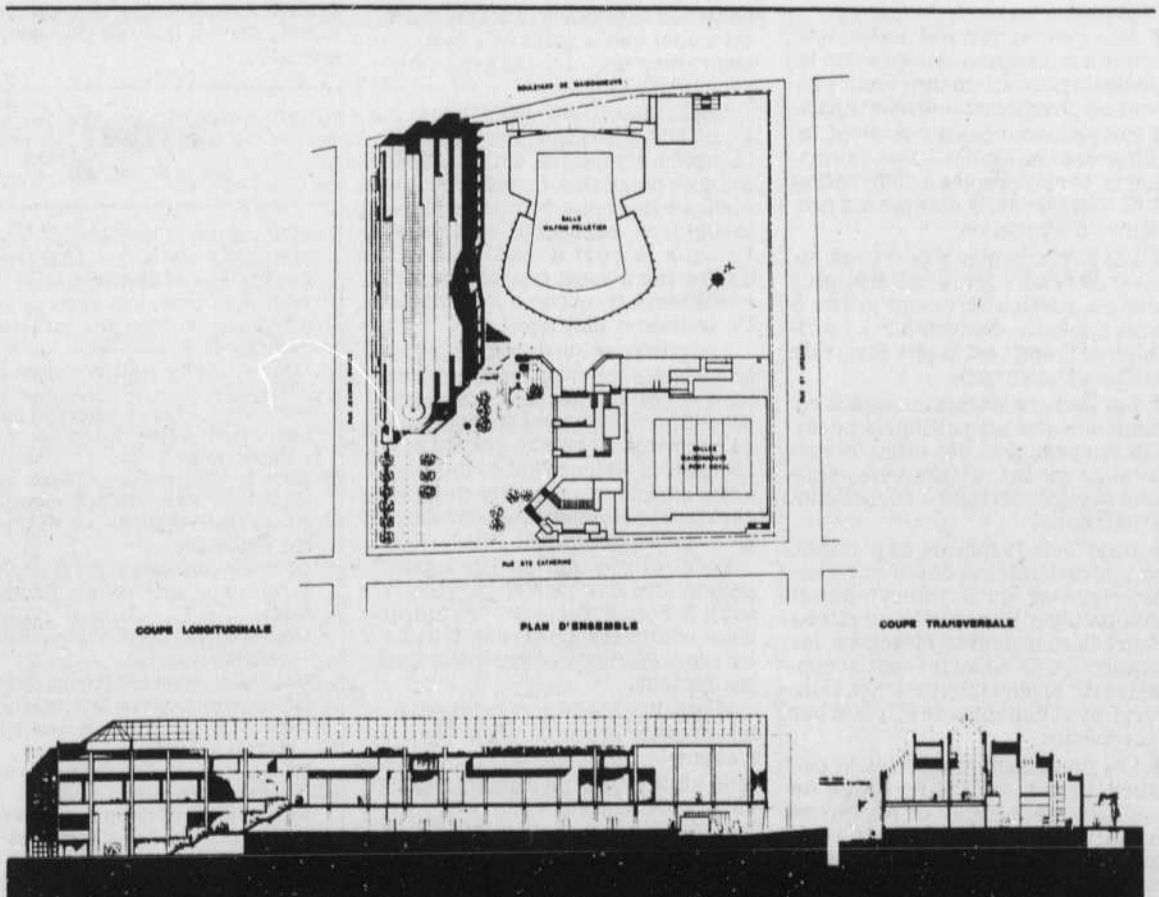
Les esquisses qui devaient accompagner le texte de Mme Chantal Pontbriand, sur les plans et devis du nouveau Musée d'art contemporain, dans cette page du samedi 28 avril, avaient malencontreusement été confondues avec celles du deuxième prix du concours.

Avec nos plus sincères excuses et félicitations aux architectes gagnants — Jodoin, Lamarre, Pratte et associés —, voici les véritables esquisses du plan qui s'est mérité le premier prix.

— LE DEVOIR



VUE RUE STE-CATHERINE



Anjou QUÉBEC

Maison fondée en 1953

La véritable boucherie-charcuterie française

Service courtois assuré par des maîtres bouchers

1025 rue Laurier ouest.

272-4065 fermé le lundi 272-4086

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Amende

Niding, il a également pris en compte la publicité, négative pour M. Trudeau, dont celui-ci a fait l'objet depuis de nombreuses années.

La Couronne, représentée par Me Philippe Ferland, réclamait une grosse amende. Entre autres, parce que M. Trudeau avait procédé à la falsification de ses livres comptables et s'était livré à un calcul ingénieux pour souder le haut fonctionnaire municipal qu'était M. Niding.

Me Ferland avait fait valoir aussi que la firme Régis Trudeau & Associés avait été en quelque sorte le déclencheur de « comportements déviants » chez d'autres entrepreneurs « olympiques ». L'amende devant tenir compte enfin des gains financiers qu'a tirés M. Trudeau de l'aventure olympique.

En revanche, le procureur de l'accusé, Me Gabriel Lapointe, s'est appliqué à montrer que les bénéfices de son client ont résulté du travail et non du crime comme tel. Il a tenu à distinguer les revenus personnels de l'accusés de ceux de ses entreprises.

Enfin, il a rappelé que la maison litigieuse de Bromont, que M. Trudeau avait fait construire pour M. Niding et qu'il a reprise en 1978, au moment de l'enquête Malouf sur le coût de la XXIIe Olympiade, est actuellement à vendre pour \$200.000, soit \$50.000 en deca de l'évaluation faite par des experts il y a six ans.

Me Lapointe n'a pas voulu dire s'il en appellera de la sentence, mais il ne semble pas. Quant à la Couronne, Me Ferland y réfléchira.

Trois comtés

L'emporter. Le comté était représenté depuis dix ans par le ministre Jacques-Yvan Morin, qui a quitté le cabinet avec fracas, le jour même du remaniement ministériel du début de mars. Chez les péquistes, M. Charles Hardy, qui était secrétaire de comté de M. Morin depuis 1973, tentera de prendre la relève de son ancien patron. Sa mise en candidature sera faite dimanche prochain, et il est sur ses rangs. Il est âgé de 32 ans et réside dans le comté. Chez les libéraux, M. Marcel Parent, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), a été pressenti et l'on s'attend à ce qu'il annonce bientôt sa candidature. Il est âgé de 51 ans.

En 1981, M. Morin avait obtenu une majorité d'un peu plus de 2.000 voix sur son adversaire libéral, M. Jacques Mongeau, un autre dirigeant scolaire.

Dans Marguerite-Bourgeoys, il ne fait pas de doute que les libéraux conserveront le siège laissé vacant par la démission de M. Fernand Lalonde, en mars dernier. Également député depuis 1973, M. Lalonde y avait obtenu en avril 1981 une confortable majorité de plus de 10.000 voix. Pour lui succéder, les libéraux ont choisi un industriel de 38 ans de La-Salle, M. Gilles Fortin. Il est président de l'entreprise Usinage Druco. Quant aux péquistes, ils sont à la recherche de la brave personne qui acceptera de faire une lutte, que l'on considère perdue d'avance, aux libéraux.

Quant au comté de Saint-Jacques, vacant depuis la semaine dernière, des élections auraient pu s'y tenir aussi le 18 juin. Mais rien n'oblige le premier ministre à déclencher un scrutin partiel avant six mois, soit à la fin d'octobre prochain. M. Lévesque aura voulu se donner un répit, probablement pour forcer la main à M. Bourassa, peut-être aussi pour permettre à M. Claude Charron de mieux préparer sa rentrée, si le coeur lui en dit. Mais ces deux possibilités sont fort aléatoires.

M. Bourassa a dit qu'il ne serait pas candidat avant l'automne; mais certains, parmi ses plus proches collaborateurs, lui suggèrent d'attendre jusqu'aux élections générales, alors qu'il aurait un choix vaste et facile.

Quant à M. Charron, dont le siège avait été ravi par le libéral Serge Champagne, en juin dernier, certains de ses amis souhaitent qu'il revienne à ses anciennes amours. Depuis sa démission, il a publié un livre autobiographique, *Désobéir*, et voyagé beaucoup à travers le vaste monde, dit-on. Des péquistes estiment que lui seul pourrait reprendre son ancien fief, mais il est loin d'être acquis qu'il

soit intéressé à un retour aussi hâtif. Et le premier ministre a commenté qu'il appartient aux péquistes de Saint-Jacques de faire connaître leur sentiment à cet égard. M. Lévesque ne serait nullement réfractaire, croit-on, à une rentrée au berceau de son enfant terrible.

D'autre part, il est bien possible que, d'ici l'automne, un autre comté soit vacant, celui de Frontenac. Plusieurs s'attendent à ce que M. Gilles Grégoire, après avoir fait acte de présence à l'Assemblée au cours des prochaines semaines, se retire en douce à la faveur des vacances estivales.

Loteries

Il faisait ainsi allusion à Loto-Québec qui a menacé d'enlever ses terminaux aux détaillants qui s'engagent à vendre les billets fédéraux.

Le décret vient apporter de l'eau au moulin des opposants à l'entrée fédérale dans les jeux de hasard, tel le président de Loto-Québec, M. Jean Marc Lafaille, qui soutient depuis longtemps qu'Ottawa tente en réalité un retour dans le secteur des loteries.

Attaqué de front par les conservateurs, le ministre fédéral des Sports, M. Jacques Olivier, a soutenu qu'Ottawa n'avait pas l'intention de revenir sur l'entente conclue en 1979 qui accordait aux provinces, en retour de compensations financières, la gestion des systèmes de loteries au pays.

Le 1er mai, le Conseil privé a adopté les règlements du système de paris sportifs fédéraux. Du même souffle on endossait un autre document permettant à Ottawa « d'exploiter et de gérer » les jeux légaux, sans en préciser la teneur.

« Tout ce que l'arrêté en conseil dit c'est que nous avons le droit d'opérer d'autres genres de jeux », a déclaré M. Olivier, en ajoutant qu'il était « trop tôt » pour lever le voile sur les projets fédéraux.

Pour lui, toutes ces dispositions se trouvaient déjà dans la loi C-95 adoptée aux Communes en juin 1982. L'article 14 de la loi précise que le fédéral a le droit d'exploiter et de gérer « seul ou conjointement avec le ou les gouvernements provinciaux avec lesquels il a conclu un accord... des paris collectifs » et sur décision du gouvernement « d'autres jeux légaux ».

Pour M. Paprowski, le fait que l'on ait décidé de remettre des prix fixes pour les gagnants transforme les paris fédéraux en loterie en bonne et due forme. Le projet fédéral prévoit une cagnotte minimale de \$250.000. « Ils violent le code criminel, je trouve cela dur à prendre », a-t-il commenté.

Trois millions de billets ont été mis en vente d'un océan à l'autre par la Société canadienne des paris sportifs.

Les billets permettent à l'acheteur de parier sur les 13 rencontres de baseball devant avoir lieu entre les 22 et 27 mai prochains.

Si l'a refusé hier d'accéder aux demandes de mesures d'urgence, le juge Gonthier de la Cour supérieure n'en continuera pas moins à entendre les requêtes en injonction. Les dix provinces ont également demandé à la Cour fédérale de bloquer le système de paris fédéral.

Les principales ligues du baseball majeur et leurs porte-parole estiment que ce système nuira à l'image du sport, et soutiennent qu'il porte atteinte à leurs droits d'auteur et marques de commerce.

De son côté, Québec affirme que la société des paris sportifs du gouvernement fédéral viole une entente conclue il y a cinq ans accordant aux seules provinces le droit d'opérer des loteries.

Loto-Québec en veut au nom du nouvel organisme, qui entrainera selon elle de la confusion chez les acheteurs de billets de loteries. Au cours des deux dernières années, Loto-Québec a lancé plusieurs jeux aux noms tels que *Loto-Sports*, *Loto-Select* et *Hockey-Select*.

À Québec, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a fustigé le gouvernement fédéral pour son intrusion dans le système des loteries par le biais des paris sportifs en vigueur depuis mardi.

Au cours d'un entretien avec des journalistes, il a remis en lumière l'entente de 1979 dûment signée entre l'administration fédérale du premier ministre Joe Clark et les dix provinces au sujet des loteries.

« Le fond de toute cette histoire, c'est l'accord de 1979 signé non pas par un parti (le Parti conservateur) mais par le gouvernement fédéral, a dit M. Parizeau. Le fédéral laissait le champ des loteries aux provinces qui, elles, en retour, s'engageaient à

verser un montant annuel indexé à Ottawa.

« Mais le gouvernement libéral l'absorbe à toujours trouvé cet accord difficile à avaler et, maintenant, il le déchire de façon cavalière un contrat conforme en tous points. Il s'agit là d'une façon bizarre de traiter d'une affaire; s'il fallait que de tels comportements se produisent dans le monde des affaires privé... »

Depuis 1979, le fédéral a perçu \$120 millions des provinces en vertu de cette entente et une somme de \$35 millions est prévue pour 1984.

La violation de l'entente fédérale-provinciale de 1979 constituera l'argument principal du gouvernement du Québec lors de l'audition de la cause de contestation du nouveau système fédéral des paris sportifs, a expliqué M. Parizeau peu après que la Cour supérieure du Québec eut rejeté une demande d'injonction interlocutoire visant à empêcher la vente des billets.

En filigrane, selon M. Parizeau, le gouvernement fédéral a simplement voulu par ce geste « sauver la face » en se donnant un moyen de financer les prochains Jeux de Calgary. « S'il avait fallu que les provinces s'entendent et assument une bonne partie des coûts des Jeux de Calgary via la loterie, ça aurait été une catastrophe nationale. Le fédéral avait décidé qu'il allait financer lui-même les Jeux et, ce, même en faisant fi d'un accord signé en toute bonne foi ».

M. Parizeau ne croit pas tellement que les paris sur les matches de baseball, par exemple, procurent de gros revenus au fédéral, comme la loterie québécoise *Hockey-select* ne s'était pas avérée un succès en 1982-83.

On craint bien plus à Québec que le fédéral se serve des paris sportifs pour pousser plus loin son intrusion dans le champ des loteries et établir un véritable système parallèle à celui des provinces. « Il s'agit pour Ottawa de mettre un pied dans la porte et d'y entrer complètement plus tard », a expliqué M. Parizeau. On aura alors la même clientèle, des réseaux de distribution parallèles, des revenus moindres et une augmentation des fraudes. Ce ne sera plus économiquement viable.

Le ministre a bien l'intention cependant de protéger le caractère exclusif des concessionnaires de Loto-Québec. Ce qui signifie en termes clairs que l'on enlèvera tout simplement l'ordinateur dans les points de vente qui vendront des billets de la loterie fédérale. Cet ordinateur propriété de Loto-Québec permet la vente d'environ 85% de tous les billets de la loterie québécoise.

Morin

«... de M. Rocard, puis à la faire parvenir pour information personnelle à M. Bourassa, de même que sa surprise en retrouvant la missive, en mars 1980, à la une d'un quotidien, et enfin son enquête subséquente sur cette fuite.

Ce véritable roman-feuilleton a refait surface au Québec cette semaine, à l'occasion d'une visite officielle de M. Rocard, aujourd'hui ministre de l'Agriculture au sein du gouvernement français. M. Bourassa s'est réjoui de ce que M. Rocard « n'intervienne plus » dans les affaires du Québec. M. Rocard l'a accusé en réplique d'avoir été à l'origine de son « intervention » involontaire en ayant fait « fuir » sa lettre, M. Bourassa s'est retourné vers M. Morin en le rendant responsable de la fuite, et M. Morin répliqua maintenant, tout en invitant M. Bourassa à faire connaître des précisions supplémentaires, « le cas échéant ».

La suite au prochain numéro.

Rencontre

Unis devraient étudier un projet d'action commune contre la faim et la maladie, et pour la paix internationale.

M. Reagan a proposé d'envoyer une commission d'étude au Vatican, a indiqué M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison-Blanche. Selon ce dernier, il s'agirait « d'ouvrir un dialogue susceptible de déboucher sur une coopération entre les États-Unis et le Vatican concernant une action contre la faim et la maladie dans le monde et en faveur de la paix sur la terre ».

Les deux hommes ont ensuite eu un entretien d'une demi-heure à l'aéroport de Fairbanks pour évoquer, selon un haut responsable de la Maison-Blanche qui a requis l'anonymat, le voyage de M. Reagan en Chine, le contrôle des armements, les relations Est-Ouest, ainsi que la situation en Pologne et en Amérique centrale.

« Personne ne sait mieux que Votre Sainteté que la quête pour la défense des droits de l'homme et de la paix dans le monde est une tâche souvent difficile et décourageante », a indiqué le président américain. « Les gens de bonne foi peuvent accomplir beaucoup plus que les hommes d'État ou les armées dans le monde », a-t-il ajouté.

Le président américain est reparti pour Washington immédiatement après son entretien avec le souverain pontife.

Après son arrêt en Alaska, le pape a poursuivi son voyage vers l'Extrême-Orient et le Pacifique, où il doit passer dix jours.

Comme prévu, il a participé à une prière, en plein vol, pour les 269 victimes du Boeing sud-coréen attaqué l'an dernier dans l'espace aérien soviétique.

La cérémonie a eu lieu « non loin de l'endroit », où, au nord du Japon, l'avion sud-coréen a été attaqué après s'être écarté de son itinéraire, apprend-t-on de source vaticane.

Voyageant à bord d'un DC-10 d'Alitalia, entre l'Alaska et la Corée du Sud, le pape devait suivre le même itinéraire que celui qu'aurait emprunté le Boeing sud-coréen abattu.

Le pape a aussi évoqué dans sa prière les victimes de l'attentat à la bombe qui, le 9 octobre, à Rangoun (Birmanie), a fait 21 morts, dont quatre ministres sud-coréens.

Au cours de son arrêt en Corée du Sud, Jean-Paul II présidera pour la

Le transport en commun

La CUM peut maintenant négocier avec Québec

ALAIN DUHAMEL

Munie d'une résolution adoptée à la majorité du conseil, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II, peut désormais entreprendre avec le gouvernement québécois des négociations pour la conclusion d'une entente sur le développement du transport en commun.

En effet, hier, le conseil de la CUM a adopté, malgré l'opposition des élus du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), le rapport de la Commission permanente des transports. Ce rapport propose le prolongement de la ligne 5 de la station Saint-Michel à ville d'Anjou, la construction de la ligne 7 dans l'axe de la rue Pie IX, de Montréal-Nord jusqu'au sud de Montréal, et l'aménagement de la ligne du CN Montréal/Deux-Montagnes en un métro de surface.

En intervenant longuement dans le débat, le président de la Commission permanente, M. Roger Sigouin, a amendé le rapport afin que se poursuivent les études pour la construction d'un métro en direction du quartier Pointe-aux-Trembles.

La semaine dernière, les conseillers municipaux de cette partie de la ville de Montréal, MM. Claude Christin et Georges Dancost, s'é-

taient opposés à l'adoption du rapport notamment parce qu'ils paraissent à leurs yeux renoncer à tout développement d'un moyen de transport rapide vers l'est de l'île de Montréal.

Le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a rappelé que les villes de l'est payaient depuis longtemps leur contribution au développement du transport en commun sans que le métro ne les rejoigne. Dans la seconde phase des prolongements du métro, le développement s'est orienté vers l'ouest de l'île et vers le sud-est.

L'enjeu des négociations entre le gouvernement québécois et la CUM demeure considérable car, au-delà d'une politique de développement et d'équipement, il met en cause la maîtrise d'oeuvre politique et administrative de la CUM à l'égard d'un gouvernement qui, depuis 1976, a multiplié ses interventions dans un domaine réputé municipal.

La CUM, par son Bureau de transport métropolitain (BTM) et la Commission de transport de la CUM (CT-CUM), possède une expertise inégalée au Québec dans la construction et l'exploitation des équipements de transport en commun. Dans son projet de schéma d'aménagement, le transport en commun joue un rôle primordial dans la définition de la qualité de vie dans l'île de Montréal.

Le gouvernement québécois, qui

paie la totalité des nouvelles infrastructures de transport et contribue au budget d'exploitation de la CT-CUM, avait proposé en 1979 un plan de développement et un programme d'aide au transport en commun, programme qui il a depuis modifié en substance de manière à mieux contrôler ses coûts.

Le gouvernement québécois avait, entre autres, proposé la construction d'un métro de surface (la ligne 6), d'est en ouest, dans le nord de l'île de Montréal, en tirant profit d'une voie de chemin de fer. Cette ligne devait favoriser l'acquisition d'une technologie fer sur fer exportable. La mise en chantier de prolongements et de nouvelles lignes de métro devait en outre contribuer à la relance de l'emploi.

Or, l'automne dernier, la CUM a refusé de mettre en chantier la ligne 6 et proposé plutôt la ligne 7. Québec et la CUM se chamaillent depuis, l'un et l'autre s'accusant de se traîner les pieds à l'égard de cette entreprise jugée essentiellement à la bonne santé économique de Montréal et à l'amélioration de sa qualité de vie.

M. DesMarais a même proposé la conclusion d'un protocole d'entente portant à la fois sur les équipements à construire, l'échéancier et le coût. La CUM, maître d'oeuvre de ce plan, prendrait à sa charge tout dépassement de coût.

Une grève qui a laissé des traces

DIGBY, Nouvelle-Écosse (PC) — Les chauffeurs d'autobus scolaire Dan Bremner et Bill Johns sont, ils demeurent silencieux et ne jettent même pas un regard l'un vers l'autre lorsque leurs véhicules jaunes se croisent.

Ce « froid » dans leurs relations familiales est une des conséquences sociales dévastatrices de la plus longue grève qui ait jamais frappé la Nouvelle-Écosse, celle des 27 chauffeurs à temps partiel de la Commis-

sion scolaire du comté de Digby. Ce débrayage, qui a donné lieu à plusieurs actes de violence, a débuté le 5 septembre 1979 et a duré trois ans, semant la discorde parmi la population locale et les familles.

Alors que Bremner faisait le pied de grue sur un piquet de grève, son cousin conduisait un autobus de la commission scolaire. Pour Bremner, Johns, tout en étant un membre de la famille, n'en demeure pas moins un briseur de grève, un scab.

« La rancœur est toujours présente », reconnaît Bremner, qui a dû travailler dans une usine de traitement du poisson, durant la grève. « Je ne crois pas qu'elle puisse jamais s'éteindre. Nous devons toutefois apprendre à vivre aux côtés de ces gens. Il est impossible de toujours vivre dans le passé ».

Cette grève a pris fin il y a plus d'un an. Pourtant, elle marque toujours l'histoire du monde ouvrier, en Nouvelle-Écosse.

Le nouveau ministre du Travail de la province a soumis en effet un projet de loi accordant à la Commission de travail néo-écossaise des pouvoirs lui permettant de mettre fin à de tels différends ouvriers. Quant au monde syndical, qui est frustré de n'avoir pu réaliser aucun gain au cours de ce conflit, il remet en question ses décisions du passé.

Dans le comté de Digby, les blessures ne sont pas encore entièrement cicatrisées.

« Je ne crois pas que les choses pourront un jour revenir comme avant », affirme Lindsay Ford, un autre chauffeur qui fut remplacé par un briseur de grève. Vous pouvez pardonner, mais vous ne pourrez jamais oublier.

Quant à Johns, il affirme qu'il n'a jamais été pris à partie par les chauffeurs syndiqués depuis que ceux-ci ont repris le travail. Il demeure coi, toutefois, lorsqu'on lui demande si la grève a affecté sa vie familiale: « Qu'en pensez-vous? »

Le comté de Digby est une région habitée par des pêcheurs et des agriculteurs, dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse. La ville de Digby, qui compte 2.500 habitants, est célèbre pour la qualité de ses palourdes. Tout près de là, Digby Pines, un centre de villégiature bien connu situé à quelques minutes seulement, en voiture, du terminal des traversiers venant de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Dans ce coin de pays, ce sont les réalisations du monde syndical qui semblent les moins évidentes.

« Nous formons un véritable paradis pour les scabs », affirme Ford, qui admet que la grève lui a nuit considérablement. Ici, les gens cherchent à s'égayer ».

Les 27 chauffeurs, appartenant au Local 1185 du Syndicat canadien de la fonction publique, obtinrent peu d'appuis populaires lorsqu'ils ont déclenché la grève pour obtenir de meilleures conditions salariales. Lorsque le conflit s'est éteint, 12 d'entre eux avaient pris leur retraite ou s'étaient trouvés un autre emploi. Un troisième était mort.

Les grévistes qui ont repris le boulot ainsi que les chauffeurs contractuels — embauchés peu après le début de la grève à un salaire supérieur à celui réclamé par les grévistes — travaillent aujourd'hui de concert. Cette situation est amère pour les chauffeurs syndiqués et est source de troubles éventuels.

Ford, 44 ans, qui est également propriétaire d'un petit élevage de viols, à Southville, cite l'exemple d'une contractuelle qui doit travailler auprès de quatre syndiqués, dans son secteur.

« Certains chauffeurs refusent de lui adresser la parole, dit-il. Moi, je n'ai pas le choix que de lui parler. Elle vit à moins de trois milles de chez moi. Ce qu'elle a fait, je ne peux le lui pardonner, mais je dois quand même vivre avec la réalité ».

Bremner, pour sa part, ne croit pas que la grève ait rapporté quoi que ce soit de positif aux syndiqués.

« Nous n'avons pas un salaire très supérieur, aujourd'hui, à celui que nous touchions si nous n'avions pas débrayé. Il faut aussi admettre qu'avant nous n'avions pas à travailler aux côtés de contractuels ».

Au cours de ce conflit ouvrier, les actes de vandalisme, les incendies mystérieux et la violence sur les piquets de grève n'ont eu pour conséquence que de durcir les positions des parties en cause.

La commission scolaire, alors présidée par Richard Daley, fut reconnue coupable de pratiques antisyndicales, mais le gouvernement refusa d'intervenir et la grève s'éternisa. La grève prit fin après que Daley et plusieurs autres commissaires eurent été défaits lors d'une élection municipale.

Les chauffeurs, qui touchaient \$604 par mois avant la grève, réclamaient une hausse de \$100 alors que la commission n'offrait que \$48. Aujourd'hui, après la signature d'un contrat en décembre dernier, ils perçoivent mensuellement environ \$1.000.

Gerald Yetman, président de la Fédération des Travailleurs de la Nouvelle-Écosse (FTNE), affirme que la grève n'aurait jamais été si longue si les syndicats avaient été aussi bien organisés que ceux des régions industrielles de Cap Breton et de Halifax.

« Les piquets de grève auraient été organisés par une bonne organisation, soutient Yetman. Dans le comté de Digby, ils étaient isolés. C'est pourquoi la grève a duré si longtemps et la raison pour laquelle le mouvement ouvrier avait organisé plusieurs défilés de soutien et manifesté à plusieurs reprises à l'Assemblée législative, durant la grève. Mais, admet Yetman, la FTNE aurait pu agir plus promptement et avec plus de vigueur ».

« Nous aurions peut-être dû organiser une manifestation à l'échelle de la province. Nous avions déjà fait une telle tentative, mais avions eu peu de succès ».

Les enseignants et les employés de soutien syndiqués n'ont pas hésité à traverser les piquets de grève, si bien que les chauffeurs ont été abandonnés à eux-mêmes. « Ils n'avaient aucun appui. Aucun syndiqué n'a accepté de se joindre à eux sur les piquets de grève ».

Le leader néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse, Alexa McDonough, député de Chibouctou, a soudainement arpenté le piquet de grève avec les chauffeurs et a même déjà passé un Noël en leur compagnie. Elle admet avoir été profondément frustrée de n'avoir pu rien faire de plus pour les grévistes.

AUJOURD'HUI

Conférence-rencontre de l'Institut de métaphysique appliquée, à 20 h, au 7012, avenue Papineau. Il sera question de paix intérieure. 374-0804.

Le département d'Histoire de l'Art de l'U de M vous convie à un voyage à Washington qui aura lieu jusqu'au 7 mai. Le départ se fera à 20 h au 3200, rue Jean-Briant. Pour inf.: 343-7806.

Ces jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30, la troupe de danse Progression du collège Marie-Victorin présentera son spectacle annuel à la salle Désilets du pavillon central. Les billets seront en vente à l'entrée. 325-0150.

Ces jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30, le Department of Public Dance Works, compagnie de danse new-yorkaise, sous la direction artistique de M. Jonathan Atkins, présentera, à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM, sa première canadienne. Pour réservations: 282-3456 ou 282-3565.

« L'impact de l'évolution et des manipulations génétiques sur la médecine et la société: tel est le thème qui sera abordé par le Dr James V. Neel de l'Université du Michigan, à 20 h, à l'amphithéâtre de l'Hôpital général juif, 3755, chemin de la Côte Sainte-Catherine. 342-3620.

Les membres auxiliaires de l'Hôpital de Montréal pour enfants tiennent une journée de nostalgie, une vente « presque neuf » au salon Ross de l'hôpital, de 10 h à 16 h. Les personnes qui ont des articles à donner sont priées de communiquer avec Mme Mimi Sheldon, 932-3630.

Le Service des sports de l'U de M organise, pour l'été 1984, des séjours jeunesse pour les jeunes de neuf à 14 ans de la région montréalaise. Pour inf.: 343-7714.

Optique, danse et performance *L'hybride Pt 3 141926*, sera présenté au studio J-2020 de l'UQAM, ces 3, 4, 5, et 6 mai. 672-4633.

« La conscience, technologie du yoga », série de huit ateliers qui aura lieu tous les jeudis matins de 9 h à 10 h, jusqu'au 21 juin. Le coût est de \$45 plus \$6 de frais d'inscription. 879-1516.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Boucherville, les Promenades de Montarville, 1001, boul. Montarville, de 14 h 30 à 20 h 30; et à Montréal, plaza Alexis-Nihon, mail central, altitude 1, 1500, rue Atwater, de 9 h 30 à 20 h 30.

3 mai

par la PC et l'AP

1973: le Parti conservateur de Margaret Thatcher sort vainqueur des élections britanniques.
1972: des « pirates de l'air » turcs détournent un avion turc sur Sofia en Bulgarie.
1945: les forces alliées entrent à Hambourg.
1935: au Nouveau-Brunswick, James Dunn devient président de l'Algonia Steel.
1917: les Britanniques lancent de nouvelles attaques dans le secteur d'Arras dans le but de percer la ligne Hindenburg.
1887: une explosion fait 150 morts à Nainaimo en Colombie-Britannique.
1859: la France déclare la guerre à l'Autriche.
1841: la Nouvelle-Zélande devient officiellement colonie britannique.
1536: Jacques Cartier fait ériger une croix à Québec.
1494: Christophe Colomb découvre l'île de la Jamaïque.
Ils sont nés un 3 mai: le musicien québécois Pascal Langirand (1956); l'ancien chef du gouvernement israélien Golda Meir (1898).

Le CP est optimiste

MONTREAL (PC) — L'économie prenant du mieux, la société Canadienne Pacifique (CP) envisage avec optimisme l'année 1984, mais elle devra encore attendre jusqu'en 1985 avant de retrouver le niveau de profits qu'elle connaissait avant la récession.

Tel est le portrait qu'a esquissé hier le président du CP, M. Frederick Burbidge, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la compagnie à Montréal.

M. Burbidge a qualifié de « décevante » l'année 1983, pour laquelle le CP a enregistré des bénéfices de \$143,6 millions, une nette diminution par rapport aux \$188,3 millions de 1982. Les résultats du premier trimestre de cette année confirment les pronostics de croissance modérée de M. Burbidge, puisque le CP a fait état de profits de \$33,4 millions, soit 46 cents l'action, contre \$32,2 millions (42 cents par action) pour la même période l'année précédente.

Le président, qui a vu son mandat être renouvelé hier, a en outre fait savoir que la division des transports, qui enregistre un volume d'affaires croissant, peut difficilement hausser ses tarifs parce qu'elle subit une forte pression de la part de ses concurrents. Le trafic ferroviaire enregistre une augmentation régulière, CP Air espérant rétablir son équilibre après trois ans de pertes consécutives. Les secteurs du camionnage et du transport maritime sont parvenus à réduire de façon appréciable

leurs déficits, a déclaré M. Burbidge.

L'intérêt de 56 % détenu par le CP dans la compagnie Soo Line Railroad, de Minneapolis, lui a rapporté au premier trimestre \$3,4 millions, soit le triple du revenu de l'an passé.

La filiale à 70 % du CP dans les domaines autres que le transport, Les Entreprises Canadiennes Pacific Ltée, de Calgary, ont d'autre part enregistré un profit de \$30,7 millions au premier trimestre, contre seulement \$2,8 millions l'an dernier. La hausse de la demande pour le papier-journal et la pâte à papier a contribué à améliorer le revenu de Canadian International Paper Inc. et de Great Lakes Forest Products Ltd.

Quant à CP Air, qui affichait un déficit de \$17 millions en 1983, elle a perdu \$14,8 millions au cours du premier trimestre de 1984, environ \$400,000 de moins qu'à la même période l'an dernier. Le premier trimestre est généralement une période creuse pour les compagnies aériennes canadiennes.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a été au centre du seul moment excitant de l'assemblée d'hier. La société gouvernementale, qui détient 9,2 % des actions ordinaires de CP Ltée, se plaint à chaque année de ne pouvoir siéger au conseil d'administration. Elle s'est abstenue de prendre part à l'élection des membres du conseil d'administration.

Le débat sur l'électricité des chutes Churchill

C'est ce matin que la Cour suprême rend sa décision

OTTAWA (PC) — C'est ce matin que la Cour suprême du Canada décidera si l'électricité produite aux chutes Churchill au Labrador deviendra la propriété de Terre-Neuve, continuera à être vendue à bas prix au Québec ou tombera sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Le plus haut tribunal du pays devrait, par sa décision, mettre fin à une longue bataille juridique qui oppose Québec et Terre-Neuve depuis près de 15 ans.

L'enjeu, c'est la centrale des chutes Churchill au Labrador, qui a une capacité de plus de 5,000 mégawatts, soit l'équivalent de la puissance de tout le complexe Manic-Outardes ou de la centrale de LG-2 à la Baie James.

En vertu d'un contrat signé en 1969, Hydro-Québec achète la presque totalité de l'électricité qui y est produite. Mais les prix fixés à l'époque — avant la crise de l'énergie de 1973 et les hausses importantes de toutes les sources d'énergie — sont toujours en vigueur.

Hydro-Québec paie trois mills — soit trois dixièmes de cent — le kilowatt qu'elle achète aux chutes Churchill. Mais quand la société d'État québécoise vend des surplus à des clients américains, ceux-ci paient 25 mills; huit sous plus cher.

Pas étonnant que le président d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, ait affirmé, en septembre 1982, que les tarifs d'électricité au Québec pourraient augmenter de plus du tiers si Terre-Neuve pouvait reprendre possession des installations des chutes Churchill.

Las d'attendre l'issue de négociations qui traînaient en longueur, le gouvernement Peckford faisait adopter, en 1980, par la Législature de Terre-Neuve, le «Upper Churchill Water Rights Reversion Act», une loi qui expropriait sans compensation la société qui exploite les installations des chutes Churchill.

C'est cette société — la Churchill Falls (Labrador) Corporation (CFLCo), dont Hydro-Québec possède le tiers des actions — qui a signé le contrat avec le Québec et qui vend l'électricité à Hydro-Québec.

En vertu du Reversion Act, Terre-Neuve révoquait également le bail que possédait la CFLCo pour exploiter le potentiel énergétique de la rivière Churchill.

C'est ce que contestent le Québec et Hydro-Québec. Selon eux, le Reversion Act, ne vise pas vraiment à exproprier la rivière, il vise à mettre fin au contrat entre CFLCo et Hydro-Québec, et, en vertu d'un principe de droit, la province ne peut faire indirectement ce qu'elle ne peut faire directement.

La CFLCo étant une société à charte fédérale, il serait inconstitutionnel pour une loi provinciale de «steriliser» ainsi une société à charte fédérale, prétend le Québec.



Le bief d'amont dirige l'eau des réservoirs de Churchill Falls vers l'ouvrage de prise de la centrale. La cour Suprême décidera aujourd'hui du litige qui oppose Québec et Terre-Neuve depuis 15 ans.

Photothèque Le DEVOIR

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

CLAUDE TURCOTTE

■ Bénéfices accrues à cause de l'interurbain

Le bénéfice net de Québec Téléphone pour le 1er trimestre de 1984 fut de \$4,48 millions ou de 88 cents par action ordinaire comparativement à \$4,56 millions ou 95 cents par action pour le trimestre correspondant de 1983. Le nombre moyen d'actions en circulation est passé de 4,411,609 l'an dernier à 4,710,067 cette année, soit une augmentation de 6,8 %.

Les revenus d'exploitation ont atteint \$38,27 millions comparativement à \$35,94 millions l'an dernier. Cette augmentation de 6,5 % provient principalement d'une demande accrue des services interurbains. Les dépenses d'exploitation ont connu une hausse de 9,5 % par rapport au trimestre équivalent de l'année précédente pour atteindre \$17,29 millions.

■ Résultats sucrés pour Redpath

Pour le trimestre clos le 31 mars, les Industries Redpath Ltée annonce un bénéfice de \$6,19 millions ou de \$1,34 par action comparativement à \$2,18 millions ou 47 cents par action pour la période correspondante de l'exercice antérieur. Le revenu de \$91 millions enregistré au cours de ce trimestre dépasse de \$6 millions celui obtenu au 2ème trimestre de 1983.

Le bénéfice net réalisé pour cette période de six mois a été de \$12,6 millions ou de \$2,72 par action comparativement à \$5,4 millions ou \$1,17 par action lors de l'exercice précédent. L'exploitation sucrière dans l'est du Canada et le nord-est des États-Unis a considérablement contribué aux résultats favorables du deuxième trimestre. Les prévisions pour le reste de l'exercice sont bonnes.

La division des matériaux de construction a atteint un niveau record de bénéfices pour le deuxième trimestre avec une hausse de 25 % par rapport à l'exercice de 1983. Le 30 mars dernier, la Société a finalisé la vente de la participation de 50 % qu'elle détenait dans la Société Zymanz.

■ Ventes de Château en hausse de 24,6 %

Les magasins Château du Canada Ltée ont enregistré des ventes de \$67,38 millions pendant l'exercice qui s'est terminé le 28 janvier dernier. Il s'agit d'une hausse de 24,6 % sur les ventes de l'an passé. Les bénéfices nets s'établissent à \$5,58 millions comparativement à \$1,95 million dans l'exercice précédent. En se fondant sur la moyenne pondérée d'actions des classes « A » et « B » en circulation au cours des deux exercices, les bénéfices nets du dernier exercice s'établissent à \$1,56 par rapport à 54 cents l'année précédente. Les détenteurs d'actions « A » ou « B » recevront un dividende annuel de 10 cents par action vers le 25 mai prochain.

■ Nominations à Bell Helicopter Canada

Le président de Belle Helicopter Canada, M. Jim Schwalbe, fait part de la nomination de cinq cadres supérieurs pour aider au développement de cette nouvelle industrie de l'hélicoptère ici. M. Morris Gill devient vice-président à l'ingénierie; M. Jack Weinberg, vice-président au système de gestion; M. Milburn Engleman, vice-président à l'administration; M. Gene Prater, vice-président à l'assistance de la production; et M. Sathy Viswanathan, directeur à la technologie. Tous les cinq sont des Américains qui travaillaient déjà pour Bell Helicopter aux États-Unis.

■ C-I-L double son bénéfice

C-I-L Inc. a effectué pour le trimestre terminé le 31 mars dernier des ventes consolidées de \$284 millions, en hausse de \$19 millions ou de 7 % sur le premier trimestre de 1983. Pour les trois premiers mois, le bénéfice net s'est établi à \$5,3 millions, soit le double du montant atteint pendant la période équivalente l'an passé. Après déduction des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice par action ordinaire fut de 28 cents pour le trimestre, contre 10 cents au trimestre correspondant de 1983.

■ Les ventes de TransCanada Pipelines

TransCanada Pipelines a connu dans le premier trimestre de 1984 une augmentation de 20 % de ses ventes de gaz naturel et de son volume de transport. En avril, les ventes ont augmenté de 30 % par rapport au même mois en 1983. « Nous sommes confiants de pouvoir atteindre en 1984 des chiffres record par rapport à notre meilleure année (1979) », a déclaré le président de l'entreprise, M. Rad Latimer. Le marché américain en particulier s'annonce très bon pour TransCanada. Pour le premier trimestre, le revenu net a augmenté de 8 % pour atteindre \$50,3 millions.

■ Stelco en ébullition

Chez Stelco Inc., les ventes nettes au cours du premier trimestre ont totalisé \$600,47 millions, en hausse de \$471,8 millions par rapport au trimestre équivalent de l'an passé! Cette augmentation tient compte du redressement des expéditions d'acier qui ont atteint 1,115,000 tonnes contre 859,000 tonnes en 1983. La Stelco a enregistré un bénéfice net de \$7,68 millions pour le trimestre comparativement à une perte de \$14,5 millions pour la même période l'an dernier. Par ailleurs, M. John D. Allan a été nommé cette semaine chef de la direction de Stelco, en remplacement de M. J. Peter Gordon, qui occupait cette fonction depuis 1973.

■ ATT s'allie à Control Data

La nouvelle société ATT a annoncé qu'elle venait de conclure une importante «alliance» avec la compagnie Control Data Corp. qui devrait, selon les spécialistes, l'aider à se développer sur le marché de l'informatique où elle a fait son entrée le 27 mars dernier.

Les deux sociétés ont annoncé en effet mercredi un contrat pluri-annuel d'un montant de \$450 millions aux termes duquel Control Data Corp. fournira des périphériques à ATT Technologies (anciennement Western Electric Corp.), une des deux divisions de la nouvelle société ATT.

Ces périphériques (disk drives, disques et bandes magnétiques, etc...) serviront à équiper la gamme d'ordinateurs 3B dont ATT a annoncé le 27 mars le lancement sur le marché américain et dont les prix de vente s'échelonnent entre \$9,950 et \$340,000.

De plus, le Reversion Act servirait à paralyser le commerce inter-provincial, ce qui est contraire à la Constitution, soutient le Québec.

Terre-Neuve réplique qu'on ne viole pas la Constitution en adoptant une loi qui ne fait que révoquer des lois précédentes et qu'elle ne vise, par le Reversion Act, à reprendre possession de ses ressources naturelles, qui demeurent propriété de la province, même si elles sont gérées par une société à charte fédérale.

La Cour suprême a donc à statuer sur la constitutionnalité du Reversion Act. Mais sa décision pourrait n'être une victoire ni pour Terre-Neuve, ni pour le Québec.

Le gouvernement fédéral est, en effet, intervenu devant la cour pour demander que le Reversion Act soit déclaré inconstitutionnel, certes, mais parce que les installations des chutes Churchill sont un «ouvrage fédéral», c'est-à-dire un ouvrage reliant une province à une autre.

C'est en vertu de cette disposition de la Constitution de 1867 — l'article 92 (10) a) — qu'Ottawa s'était vu ac-

cordeur la juridiction sur la télédistri-

bution. Si le plus haut tribunal du pays retenait cette interprétation de la Constitution, Terre-Neuve n'aurait pas le droit d'exproprier la CFLCo, mais les termes du contrat qui la lie à Hydro-Québec pourraient être remis par une institution fédérale, vraisemblablement l'Office national de l'énergie.

Depuis fort longtemps, les deux parties ont tenté de négocier pour régler leur différend hors-cour. Terre-Neuve veut augmenter le prix de vente au Québec ou reprendre possession de l'électricité.

Cependant, Terre-Neuve ne pourrait alors se servir ou vendre cette électricité puisque les installations des chutes Churchill ne sont reliées qu'au réseau d'Hydro-Québec et qu'il n'y a pas de ligne de transmission entre Terre-Neuve et le Labrador.

En vertu d'une loi fédérale adoptée en 1982, Terre-Neuve pourrait demander à l'Office national de l'énergie l'usage d'un corridor pour y faire

passer des lignes de transmission pour vendre son électricité à l'étranger.

Mais Hydro-Québec affirme avoir peu d'inquiétudes à ce sujet puisque le coût de telles installations serait tout simplement prohibitif.

Le Québec fait valoir que c'est grâce à son expertise que les installations des chutes Churchill ont pu être bâties, qu'Hydro-Québec a pris tous les risques et garanti tous les prêts de la CFLCo.

Terre-Neuve affirme qu'elle ne retire que \$10 millions par année du contrat avec Hydro-Québec, tandis que cette dernière fait des profits de quelque \$800 millions en vendant ses surplus aux États-Unis, surplus qui proviennent en bonne partie du Labrador.

La cause avait été entendue par la Cour suprême en septembre 1982, mais les deux parties avaient demandé au tribunal de surseoir à son jugement dans une ultime tentative de s'entendre hors-cour, tentative qui a échoué.

Téléphone: le projet de tarification à l'usage continu de progresser

MONTREAL (PC) — Les abonnés de Bell Canada, qui sont habitués de payer un tarif fixe pour les appels locaux, pourraient voir cette pratique disparaître comme en témoignent une conférence sur le sujet qui a débuté hier à Montréal.

Officiellement, cette rencontre vise à étudier les divers points de vue concernant l'établissement d'une forme de tarif à l'appel. D'une façon officieuse, cependant, les résultats de cette réunion pourraient pousser les compagnies comme Bell Canada et B.C. Téléphone à implanter une telle formule de tarifs dans les régions qu'elles desservent.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les compagnies de téléphone, de même que des représentants du monde des affaires et des groupes de consommateurs, participent à cette conférence de deux jours afin d'étudier les aspects favorables et défavorables de cette question.

Officiellement, Bell Canada dit être encore en train d'étudier la question, mais il semble inévitable qu'une forme de tarification à l'appel sera instaurée en raison des bouleversements imminents dans les systèmes téléphoniques interurbains. En effet, le monopole actuel des compagnies de téléphone sur le service d'appels longue distance pourrait être brisé en raison de l'avènement d'une nouvelle conjoncture dans ce secteur. Ainsi, les Télécommunications CNCP ont effectué une demande auprès du CRTC en vue de pouvoir offrir un service d'appels interurbains; celle-ci sera entendue en l'automne.

Les revenus provenant des appels longue distance sont importants pour les compagnies de téléphone car ils permettent de combler les pertes encourues par le service local. Bell Canada estime notamment avoir perdu \$1,2 million en 1982 à ce chapitre. La compagnie indique qu'à Ottawa, par

exemple, il lui en coûte \$20 pour fournir le service local à ses abonnés, alors qu'ils ne paient que \$10. Même si certains contestent l'importance de cette subvention au service local, la plupart sont d'accord pour dire qu'elle existe.

Bell, de même que les autres compagnies de téléphone pourraient devoir baisser leurs tarifs interurbains si la demande du CNCP est approuvée par le CRTC. Mais celles-ci font valoir que pour faire face à la compétition, et ne pas perdre d'importantes sommes, elles devront faire en sorte que le service local s'autofinance.

Il est possible que la nouvelle for-

mule de tarification soit basée sur le nombre d'appels, leur durée, de même que le moment de la journée au cours duquel ils sont effectués et la distance.

Avec ce tarif basé sur les appels locaux, Bell estime que la majorité de ses abonnés y gagneraient. Les abonnés utilisant leurs appareils plus souvent que la moyenne, soit les gens d'affaire, les utilisateurs d'ordinateurs et les familles nombreuses, paieraient cependant plus cher.

Selon les résultats d'un sondage effectué l'an dernier par le comité de Bell Canada, les trois-quarts des personnes interrogées sont peu favorables à la nouvelle formule proposée.

Etant réglementée par le gouvernement fédéral, Bell ne peut imposer ses décisions aux consommateurs. D'ailleurs, les membres de la commission, de même que des politiciens fédéraux ont reçu beaucoup de lettres concernant ces tarifs à l'usage, dont plusieurs étaient défavorables.

La compagnie concède qu'elle devra convaincre ses abonnés si jamais elle entend implanter la nouvelle formule de tarification à l'appel. Mais un sondage a démontré que les consommateurs étaient davantage conciliants, après qu'on leur eut expliqué qu'il pourrait économiser s'ils se servaient peu souvent de leur téléphone.

Québec 1534-1984

Les hôtels affichent déjà complet

LAURENT SOUMIS (collaboration spéciale)

QUÉBEC — Les touristes montréalais et québécois de la province qui n'ont pas encore complété leurs réservations hôtelières pourraient avoir de fort désagréables surprises, lors de leur séjour, l'été prochain à Québec.

C'est l'avertissement qu'a lancé aux lecteurs du DEVOIR, Mme Micheline Demers, directrice d'Hébergement 84, un service instauré par la Corporation Québec 1534-1984 responsable des prochaines fêtes de la voile.

Au cours d'un entretien téléphonique, Mme Demers a même recommandé aux visiteurs « de ne pas s'aventurer à Québec sans avoir au préalable complété les arrangements nécessaires ».

Selon les données disponibles à la Communauté urbaine de Québec, le parc hôtelier de la région immédiate compte 7,260 unités d'héber-

gement. Un porte-parole de l'Association hôtelière du district de Québec a précisé au DEVOIR que le taux d'occupation des chambres a toujours été plus élevé durant la période estivale, même en l'absence d'événements de grande envergure comme ceux prévus au programme de l'été prochain.

Au cours des mois de juin, juillet, août et septembre derniers, le taux d'occupation avait été, respectivement, de 67 %, 77 %, 73 % et 73 %.

L'association a indiqué que pour la dernière semaine de juin et la première quinzaine de juillet, la majorité des établissements affichent déjà complet. Seules quelques chambres dans de petits motels et des maisons de touristes seraient encore disponibles.

Hébergement Québec 84 a mis sur pied un réseau d'hébergement à domicile pour répondre à cet afflux de visiteurs. Les tarifs réglementés ne pourront dépasser les quelques dizai-

nes de dollars. À l'heure actuelle, Mme Micheline Demers nous a avoué n'avoir à sa disposition qu'un stock de 3,000 chambres. Afin de répondre à toute éventualité, l'organisation espère toujours pouvoir trouver 4,000 nouvelles chambres au cours des six prochaines semaines.

Hébergement 84 a confié aux Vacances Québecar la gestion de ces réservations hôtelières. Par ailleurs, la Corporation Québec 1534-1984 s'est dite inquiète des abus tarifaires que pourraient commettre certains établissements hôteliers et de restauration devant une si forte croissance de la demande.

Une courte enquête menée auprès des grands hôtels du centre-ville révèle qu'il en coûtera entre \$95 et \$150 par jour pour une chambre de deux personnes.

Comparés aux tarifs de l'an dernier, ces prix témoignent d'une hausse moyenne variant entre 7 et 15 %.

AU JOUR LE JOUR

LAURENT PEPIN

Quebecair: tarifs réduits de 55 %

La société aérienne Quebecair a annoncé hier qu'elle a demandé à la Commission canadienne des transports l'autorisation de réduire ses tarifs de 55 % sur tous ses vols réguliers entre le 15 juin et le 3 septembre. Ce rabais s'appliquera à un nombre limité d'environ 100.000 sièges. Un des objectifs est de promouvoir le tourisme au Québec mais le prix des billets vers Toronto sera aussi réduit. Le coût d'un voyage aller-retour Montréal-Saguéniac sera par exemple cet été de \$97 au lieu du tarif régulier de \$216. Cette campagne promotionnelle permet aussi de profiter de réductions pour la location de voitures et l'hébergement.

Que fera M. Regan?

Le président de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada, M. Jean-Guy Maheu, a de nouveau écrit cette semaine à M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce extérieur, afin de réitérer sa demande au gouvernement canadien de hausser les contingents pour les importations de chaussures. Un porte-parole de M. Regan a dit hier au DEVOIR qu'une décision serait prise dans les prochaines semaines. Les manufacturiers canadiens réclament une part de marché de 50 % dans le cadre d'une entente de cinq ans. L'accord actuel se termine en novembre et accorde 60 % du marché aux importations. M. Maheu estime qu'une augmentation de part de marché de 10 % permettrait aux manufacturiers canadiens de créer 5.000 emplois et de produire à des coûts plus bas grâce à une meilleure utilisation des capacités de production. Au Québec, l'industrie de la chaussure compte environ 10.000 emplois.

Une hypothèque à votre mesure

L'Association des banquiers canadiens vient de publier une intéressante brochure de 46 pages sur le crédit hypothécaire intitulée *Une hypothèque à votre mesure*. Le fascicule attire notamment l'attention des consommateurs sur la nécessité de comparer les taux d'intérêt et de visiter plusieurs institutions financières avant d'emprunter pour acheter une maison. Un glossaire de quatre pages permet de s'y retrouver dans le jargon du prêt hypothécaire. On peut se procurer cette brochure au bureau de l'association à Montréal (téléphone: 282-9480).

Le patron de M. Allard

Récemment mandaté par le gouvernement du Québec pour préparer l'important projet de création de coopératives dans les magasins de la Société des alcools du Québec, M. Pierre Allard ne semble pas prêt à faire part de ses projets aux journalistes. Le secrétaire de M. Allard détourne en effet les appels vers Me Charles Turmel, adjoint au président et secrétaire de la SAQ, qui est semble-t-il le nouveau patron de l'ancien dirigeant de la Coopérative de tomates de Manseau. M. Allard a commencé à rencontrer les gérants de succursale pour leur faire part de ses plans et de sa vision de la coopération dans les magasins de la SAQ. Hier à l'Assemblée nationale, M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie et du Commerce, a refusé de rendre public un avis du Conseil de la coopération du Québec au sujet du projet de la société d'État.

Une bonne école

Qu'ont en commun MM. Philippe de Gaspé Beaubien, Thomas M. Birks, Gordon R.P. Bongard, Sylvain Cloutier, Jim Coultts, David M. Culver, Peter Lougheed, William Mulholland, Laurent Picard, H. Arnold Steinberg et William Turner? Ce sont tous d'éminents membres de la communauté d'affaires ou politique du Canada ayant fait leurs études à la célèbre école d'administration de Harvard, située à Cambridge, au Massachusetts. Dans son édition de mai, la revue *Canadian Business* consacre un article à cette importante institution ayant produit jusqu'ici près de 50.000 détenteurs de maîtrise en administration des affaires (MBA) ou de doctorat en administration des affaires et occupant tous pour la plupart des postes-clés dans le domaine des affaires. Bon an mal an, la *Business School* de Harvard reçoit environ 6.000 candidatures pour 780 places. Entre 20 et 30 Canadiens sont les heureux élus qui recevront en moyenne trois offres d'emploi après leur graduation et récolteront un salaire de départ d'au moins \$35.000.

Lancer une entreprise à Montréal

En collaboration avec LE DEVOIR, l'École des Hautes études commerciales (HEC), l'Université Concordia et *The Gazette*, le Bureau de Commerce de Montréal tiendra ce mois-ci deux séances d'information, une en français l'autre en anglais, sur le thème « Lancer une entreprise à Montréal ». Les sujets abordés comprennent: les occasions d'affaires à Montréal, les ressources disponibles et l'élaboration d'un plan pour l'entreprise. La séance française aura lieu le mercredi 16 mai entre 18 heures et 20 heures à l'École des HEC. Le prix d'entrée est de \$6. Informations: 878-4651.

En raccourci

Nordair et la Société générale de financement (SGF) tiennent aujourd'hui leur assemblée annuelle à Montréal... Les 9.400 actionnaires des sociétés d'entraide économique de Brossard, Châteauguay, Lachine et Montréal-Rive sud se prononceront le 22 mai sur le projet de fusion de ces quatre entités dans une nouvelle Société d'entraide économique métropolitaine de Montréal. L'actif de la nouvelle entreprise sera de \$29 millions... L'industrie automobile américaine continue de vivre des jours fastes. On a en effet appris hier que 914.009 véhicules sont sortis des chaînes de montage américaines en avril, soit une hausse de 27 % par rapport au même mois de 1983. Après quatre mois, la hausse est de 40,3 %. Le taux d'inflation moyen des pays de la Communauté économique européenne a baissé de 0,1 % à 7,9 %, ce qui est une performance bien inférieure à celle du Canada, où les prix ont crû au rythme annuel de 4,7 % pendant la même période... **BMW** a tenté une poursuite contre Ford, alléguant que la publicité du fabricant américain d'automobiles comparant la BMW 633CSi à la Thunderbird est fautive. Dans son message, Ford prétend que la Thunderbird, qui se vend \$12.000, offre une aussi bonne tenue de route que la 633CSi, dont le prix est de \$40.000...



Laurent Beaudoin à l'honneur

Le président de Bombardier, M. Laurent Beaudoin, au centre, a reçu hier à Montréal le titre de Grand bâtisseur pour l'année 1984, un honneur décerné par l'Association des hebdo régionaux. M. Beaudoin s'est vu remettre une plaque soulignant l'événement par Mme Christiane Bouchard, présidente de l'association, et M. Jacques Dion, vice-président. M. Beaudoin a mérité ce prix pour le rayonnement de son travail et la réussite de la firme Bombardier sur la scène internationale. (Photo Jacques Grenier)

Horaires en vigueur le 1^{er} mai

Seule Delta vous emmène à Boston sans escale!

Delta a cinq vols quotidiens sans escale pour Boston... Envolez-vous à bord d'un Wide-Ride^{MD} 767, à 14h30, ou encore à bord d'un Wide-Ride^{MD} TriStar à 17h50 (sauf le samedi). Il y a également d'autres départs à 7h00, 10h55 et 19h00. Pour réservations, appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là ^{MD}



Détenteur d'un permis du Québec.

Départs de l'aéroport de Dorval.

Horaires sans réserve de changement sans préavis.

Delta, quelle équipe!^{MD}

Selon le directeur général Raynald Giroux

Agropur doit son succès à son audace et à son imagination

CLAUDE TURCOTTE

C'est en sortant des sentiers battus et en se montrant audacieuse que la « Coopérative agricole du canton de Granby », dans laquelle 88 producteurs firent une mise de fonds de \$1.000 en 1938, est devenue aujourd'hui la plus grosse entreprise du genre au Québec.

M. Raynald Giroux, directeur général de Agropur, qui était le conférencier invité hier du Club Kiwanis-St-Laurent, a attribué les succès considérables de l'entreprise à l'audace, qui dans esprit est synonyme d'innovation, mais il a parlé également de certaines autres qualités indispensables à la recette du succès, comme la fierté des sociétaires et des employés, la polyvalence des cadres, la promotion efficace et la qualité des produits.

À l'origine, les membres de la Coop du canton de Granby s'étaient regroupés pour l'achat de leurs grains; la coopérative a commencé avec un capital de \$4.000, mais rapidement les sociétaires trouvèrent d'autres vertus dans cette formule coopérative, si bien qu'aujourd'hui sous le nom de Agropur, elle constitue un regroupement de 125 entreprises, de 7.000 producteurs; elle a des activités dans 31 municipalités et à Toronto. Son chiffre d'affaires est de \$618 millions, ses actifs atteignent \$161 millions. Pas moins de 2.200 employés reçoivent \$55 millions en salaires annuels.

Agropur est surtout une industrie laitière; 1,2 milliard de litres de lait lui passent entre les mains dans une année, ce qui équivaut à 16 % de tout le lait canadien et à 42 % de tout le lait québécois. Pour donner une idée de ce que représente 1,2 milliard de litres de lait, M. Giroux a mentionné que pour tout le contenu il faudrait 60 rangées de camions citernes sur une longueur de 1.000 kilomètres, c'est-à-dire la distante entre Montréal et Toronto, aller et retour.

Agropur fabrique 33 % des fromages produits au Canada; dans le cas des fromages fins, il fut parler de 40 %. Agropur fournit en outre 20 % du beurre produit au Canada et 25 % de la poudre de lait. Il est le premier vendeur de yogourt au Canada. Pour ce qui est du lait de consommation, la part d'Agropur est de 29 % de tout le lait qui est distribué au Québec. Il produit 225 millions de godets (petits réci-

pients de plastique pour le café dans les restaurants) de crème et 37 % de la crème glacée consommée au Québec.

La liste ne s'arrête pas tout à fait là, puisque Agropur retrouve ses produits sous mille étiquettes différentes. L'entreprise possède depuis l'an passé Kik Cola, une industrie de boissons gazeuses; elle a aussi 27 bars laitiers, 31 usines de transformation, dont 22 pour le lait. Agropur produit aussi au moins 25.000 porcs par année; elle a enfin quatre quincailleries, trois garages (instruments agricoles) et tous les jours sur les routes de l'est du Canada, de l'Ontario jusqu'aux provinces Atlantique on peut voir 912 camions portant le nom de l'ancienne petite coopérative du canton de Granby.



Raynald Giroux

Certains du premier groupe des 88 sociétaires sont encore membres et ils s'étonnent encore de voir Agropur grandir, a souligné M. Giroux, qui explique d'abord la réussite par la fierté des sociétaires et des employés, qui n'hésitent pas à s'afficher comme des membres de la famille d'Agropur.

En second lieu, le directeur général attribue un grand mérite à la polyvalence des cadres. Il a sou-

ligné que cette coopérative fut la première à embaucher un diplômé universitaire en 1941, alors que la pratique courante était de confier les coopératives à de vieux cultivateurs qui avaient des temps libres. Encore aujourd'hui, Agropur maintient « une équipe équilibrée » entre les cadres diplômés et les autodidactes, les jeunes et les vieux employés, des professionnels de toutes les disciplines, administration, génie, agronomie, sciences humaines, droit, etc... « La diversité a été extrêmement rentable pour Agropur », a déclaré le conférencier.

La troisième vertu de Agropur est celle de l'innovation, qui s'est manifestée tout au long de l'existence de l'entreprise. M. Giroux a cité un exemple, peu connu des Québécois, soit l'invention par les chercheurs de la maison d'un procédé pour éliminer les bactériophages dans les fromages; ce procédé est maintenant utilisé dans le monde entier. Il y a eu des échecs également, « mais l'audace est presque toujours payante », s'est empressé d'ajouter M. Giroux.

Les bonnes campagnes de promotion ont joué un rôle important dans la montée de Agropur, notamment une émission de talents nouveaux qui a contribué grandement à faire connaître le lait Crino dans les années 60. Plus récemment, la participation de Jocelyne Gareau et de Guy Lafleur à des promotions de jogging ont constitué « un investissement mineur pour stimuler les ventes de Yo-plait ».

Enfin, la qualité des produits a été un facteur déterminant, selon M. Giroux, dans la permanence de la réussite de Agropur. Aujourd'hui, il y a dans l'entreprise 66 personnes affectées au contrôle de la qualité et en plus 15 autres qui font de la recherche. Le directeur général a reconnu que l'association de Agropur avec de grandes entreprises comme Kraft et Kellogg's lui a beaucoup appris dans le contrôle de la qualité. « Nous avons découvert des méthodes de gestion, mais nous avons également appris qu'on ne pouvait jamais être trop exigeant en ce qui concerne la qualité », a-t-il dit.

Des placements payants

Termes ordinaires	11%	11½%	12¼%	12¾%	13%
	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
Termes spéciaux	—	11½%	12¼%	12½%	13¼%
		21 MOIS	30 MOIS	43 MOIS	54 MOIS

paye annuellement Taux possible de changer sans préavis. Montréal: 612, Saint-Jacques x 2^e étage (514) 282-1880 Québec (418) 681-0277 Ottawa (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Nouvelle émission 3 mai 1984

La totalité de ces obligations ayant été vendues, cet avis est publié à titre d'information seulement.

Hydro-Québec
Montréal, Canada

Emprunt International de DM 100.000.000 7¼% 1984 (89)
Emprunt International de DM 100.000.000 7¼% 1984 (94)

avec la garantie inconditionnelle de la Province de Québec

WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE
CREDIT LYONNAIS
ORION ROYAL BANK Limited
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.

COMMERZBANK Aktiengesellschaft
CREDIT SUISSE FIRST BOSTON Limited
S. G. WARBURG & CO. LTD.
DOMINION SECURITIES AMES Limited

- Abu Dhabi Investment Company
- Algemene Bank Nederland N.V.
- Amro International Limited
- Arab Banking Corporation - Deas & Co. Umbl
- Julius Baer International Limited
- Banca Commerciale Italiana
- Banca del Gottardo
- Banca della Svizzera Italiana
- Banco di Roma
- BankAmerica Investment Banking Group
- Bankers Trust International Limited
- Bank für Gemeinwirtschaft Aktiengesellschaft
- Bank Gutzwiller, Kurz, Bungeer (Overseas) Limited
- Bank Leu International Ltd.
- Bank Mees & Hope N.V.
- Bank of Tokyo International Limited
- Bank J. Vontobel & Co. AG
- Bank Bruxelles Lambert S.A.
- Banque Française du Commerce Extérieur
- Banque Générale du Luxembourg S.A.
- Banque Indosuez
- Banque Internationale à Luxembourg S.A.
- Banque Nationale de Paris
- Banque de Neufville, Schlumberger, Mallet
- Banque Nord-europe S.A.
- Banque Paribas
- Banque Populaire Suisse S.A. Luxembourg
- Banque de l'Union Européenne
- Banking Worms
- Baring Brothers & Co. Limited
- Bayerische Hypotheken- und Wechsel-Bank Aktiengesellschaft
- Bayerische Landesbank Girozentrale
- Bayerische Vereinsbank Aktiengesellschaft
- Job. Berenberg, Gossler & Co.
- Berliner Bank Aktiengesellschaft
- Berliner Handels- und Frankfurter Bank
- Blyth Eastman Paine Webber International Limited
- Burns Fry Limited
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chase Manhattan Capital Markets Group
- Chase Manhattan Limited
- Chemical Bank International Group
- CIBC Limited
- Citicoop Capital Markets Group
- Commerzbank International S.A.
- Copenhagen Handelsbank A/S
- County Bank Limited
- Creditanstalt-Bankverein
- Credit Commercial de France
- Credit Industriel et Commercial
- Credito Italiano
- Dai-ichi Kangyo International Limited
- Daiwa Europe Limited
- Delbruck & Co.
- Den norske Creditbank
- Den Danske Bank af 1871 Aktieselskab
- Deutsche Bank Aktiengesellschaft
- Deutsche Girozentrale - Deutsche Kommunalbank - DG Bank
- Deutsche Genossenschaftsbank
- Dresdner Bank Aktiengesellschaft
- Effectenbank-Warburg Aktiengesellschaft
- Enskilda Securities
- Skandinaviska Enskilda Limited
- Eurocellulaire S.p.A.
- European Arab Bank
- European Banking Company Limited
- Fuji International Finance Limited
- Girozentrale und Bank der Österreichischen Sparkassen Aktiengesellschaft
- Goldman Sachs International Corp.
- Hambros Bank Limited
- Hamburgische Landesbank - Girozentrale - Georg Hauck & Sohn Bankiers Kommanditgesellschaft auf Aktien
- Heutsche Landesbank - Girozentrale - Hill Samuel & Co. Limited
- Industriebank von Japan (Deutschland) Aktiengesellschaft
- Kanazawa-Osaka-Paniki
- Kidder, Peabody International Limited
- Kleinwort, Benson Limited
- Kreditbank N.V.
- Kreditbank S.A. Luxembourgpoise
- Kuwait Foreign Trading, Contracting & Investment Co. (S.A.K.)
- Kuwait International Investment Co. s.a.k.
- Kuwait Investment Company (S.A.K.)
- Bankhaus Hermann Lampe Kommanditgesellschaft
- Landesbank Rheinland-Pfalz - Girozentrale - Lehman Brothers Kuhn Loeb International, Inc.
- Lloyds Bank International Limited
- LTCB International Limited
- Manufacturers Hanover Limited
- McLeod Young Weir International Limited
- Marill Lynch Capital Markets
- Merck, Fink & Co.
- M. Metzler seel. Sohn & Co.
- Mitsubishi Finance International Limited
- Samuel Montagu & Co. Limited
- Morgan Grenfell & Co. Limited
- Morgan Guaranty Ltd
- Morgan Stanley International
- National Bank of Abu Dhabi
- Neubitt, Thomson Limited
- The Nikko Securities Co., (Europe) Ltd.
- Nippon Credit International (HK) Ltd.
- Nomura International Limited
- Norddeutsche Landesbank Girozentrale
- Oesterreichische Länderbank
- S.A. Oppenheimer & Cie.
- Pierson, Heidring & Pierson N.V.
- PK Christiania Bank (UK) Limited
- Postipankki
- Privatbanken A/S
- Richardson Greenfields of Canada (U.K.) Limited
- N.M. Rothschild & Sons Limited
- Salomon Brothers International Limited
- J. Henry Schroder Wagg & Co. Limited
- Smith Barney, Harris Upham & Co. Incorporated
- Société Générale
- Société Générale de Banque S.A.
- Sumitomo Finance International
- Swisskredit Aktiengesellschaft
- Swiss Bank Corporation International Limited
- Trinkaus & Burkhart
- Union Bank of Finland Ltd.
- Union Bank of Norway Ltd.
- Union Bank of Switzerland (Securities) Limited
- Verbind & Schweizerischer Kantonalbank Aktiengesellschaft
- M.M. Warburg-Brinckmann, Wirtz & Co.
- Wardley
- Westfalia Bank Aktiengesellschaft
- WestLB International S.A.
- Wood Gundy Limited
- Yamatashi International (Europe) Limited

PARIS — 399\$ et +

ATHÈNES — 645\$ et +

MADRID — 589\$ et +

ROME — 708\$ et +

LONDRES — 503\$ et +

VOYAGES «LA BILLETTERIE» AUBAINES

Aller simple de Montréal à Paris à partir de 230\$; Frankfurt à partir de 249\$; Londres à partir de 185\$; Bruxelles à partir de 249\$; Amsterdam à partir de 279\$; Madrid à partir de 230\$; Genève, Zurich à partir de 279\$; Milan, Rome, Athènes à partir de 299\$; Istanbul à partir de 350\$; Bangkok à partir de 509\$; Damas, Varsovie, Alger, Prague, Bucarest à partir de 369\$; Beyrouth, Stockholm, Helsinki, Copenhague à partir de 369\$; tous ces allers sont sujets à changement selon disponibilité et payables en dollars américains.

«La Billetterie» offre également des billets «Peoplexpress» pour Londres et autres destinations, «International Weekends», de très bons forfaits avec Travaç, Capitol, Colossus, T.F.I., Tourlite, Cies ainsi que la plupart des grossistes américains. Voiture en Europe à partir de 79\$ US par semaine kilométrage illimité.

Aller/retour Paris à partir de 399\$ (été 555\$)
Aller/retour New York à partir de 99\$
Aller/retour New York par autobus à partir de 40\$ — fin de semaine avec hôtel 99\$
Services professionnels, assurances voyages et service de change
Aucune carte de membre exigée.

«La Billetterie» 2821 rue Peel
Montréal, tél.: (514) 201-1022
(7 jours/semaine)
Permis du Québec

NOMINATION
CHEZ ROTHMANS



Jacques Laverdière
La Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitede annonce la nomination de M. Jacques Laverdière au poste de directeur général des relations publiques de La Compagnie dans le Canada francophone.

M. Laverdière aura la responsabilité de toutes les activités de relations publiques, promotionnelles de Rothmans au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Ottawa. Il travaillera au siège de la compagnie à Montréal.

Le Canada aurait-il le dollar qu'il mérite?

une analyse de

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Lundi le 30 avril 84, le dollar canadien ferme à 77,66 cents US; mardi le 1er mai, le dollar glisse à 77,23 cents US; mercredi, le 2 mai, le dollar se relève à 77,31. Cette évolution au jour le jour du dollar canadien traduit bien les humeurs d'une devise.

Les hauts et les bas du dollar canadien depuis quelque temps ne sont pas nouveaux; au contraire, ce comportement semble avoir été monnaie courante depuis la création du dollar canadien en 1858, et, singulièrement, depuis 1982.

Ce qui étonne dans la conjoncture actuelle, ce n'est pas tant le niveau du cours de notre devise, mais son effrètement graduel dans un environnement économique qui devrait lui être favorable.

Qu'on en juge: la balance commerciale du Canada n'a jamais été aussi reluisante, la performance du niveau des prix au Canada est notable, la compétitivité des industries canadiennes mérite qu'on commence à en parler. Contrairement au dernier assaut d'importance sur le dollar canadien qui remonte à juin 1982, alors que notre dollar cotait 76,86 cents US, le dollar canadien semble évoluer maintenant dans un environnement fondamentalement favorable.

Qu'on compare: en juin 1982, le Canada connaissait un taux d'inflation nettement en avance sur celui de son voisin du sud. Aujourd'hui, profitant de la faiblesse relative de son économie par rapport aux États-Unis, le Canada affiche maintenant une meilleure performance inflationniste qu'au Sud de la frontière. Il y a deux ans, les coûts unitaires de main-d'oeuvre au Canada progressaient plus rapidement que chez nos voisins américains, alors que la situation d'aujourd'hui fait état d'une amélioration considérable au chapitre du contrôle des coûts au Canada.

Enfin, le dollar canadien n'a plus à voguer dans les flots de l'incertitude politique d'il y a deux ans. C'était l'époque de la politique énergétique nationale, des tensions entourant les excès de canadienisation, des nombreuses longueurs et rumeurs touchant le débat constitutionnel, de l'influence négative du budget MacEachen sur le climat des investissements étrangers, etc. Aujourd'hui, le gouvernement Trudeau est revenu à de bien meilleurs sentiments à l'endroit de l'investissement étranger, si bien qu'un sondage récent du Conférence Board du Canada révélait que le Canada est maintenant perçu comme une terre accueillante pour le capital étranger.

Bien sûr, le court terme semble jouer contre le dollar canadien. Les taux d'intérêt aux États-Unis s'emballent à mesure que les nouvelles économiques américaines laissent croire que le deuxième trimestre 84 sera encore robuste, et surtout que la demande de crédit aux États-Unis demeurera forte. Les taux d'intérêt canadiens s'essouffent depuis quelques temps, retenus qu'ils sont par la faible demande de prêts, mais aussi par la volonté des autorités politiques et monétaires canadiennes de ne pas les laisser s'envoler. Ces facteurs combinés ont produit depuis la mi-mars un écart de taux d'intérêt à la faveur des États-Unis. Situation dramatique pour l'évolution du dollar canadien à court terme, quand on sait qu'historiquement notre devise ne peut pas résister longtemps à un écart qui lui est défavorable.

Bien sûr, le dollar canadien reçoit un coup dans l'aile quand le dollar américain n'en finit pas de s'apprécier par rapport aux devises européennes et japonaises. Face à ce phénomène temporaire et d'autant plus surprenant que tous les prévisionnistes s'attendaient de voir le dollar américain plier l'échine devant le renforcement des économies européennes, le dollar canadien n'a pu résister. La devise canadienne a commencé à s'incliner à la fin février, au moment même où le dollar américain commençait à s'apprécier en regard des devises européennes. Si le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, affirme que notre dollar s'est apprécié depuis un mois à raison de 2,1% par rapport à une brochette de devises, il oublie de dire que notre devise s'est dépréciée depuis la fin février par rapport à cette même brochette de devises. Ce point-pivot nous semble plus significatif.

Les spéculateurs et les opérateurs du marché des changes savent pertinemment que notre devise, qui est liée au dollar américain presque ombilicalement depuis la dernière guerre mondiale, ne peut résister à de pareilles pressions. En début de semaine, des acheteurs de grandes corporations et le Marché Monétaire International de Chicago ont cédé à la tentation: ils ont vendu massivement des dollars canadiens et acheté des dollars américains. La devise a fléchi presque d'un demi-cent.

Ce que les spéculateurs et les investisseurs internationaux savent en outre, c'est que l'économie canadienne, malgré sa balance des paiements favorable et l'excellente tenue de ses prix et de ses coûts, demeure à la traîne de l'économie américaine à plusieurs chapitres. Le taux de chômage, reflet de la piètre performance de l'économie canadienne, est encore exceptionnellement élevé pour un pays sur les sentiers de la reprise. Le déficit de l'administration Trudeau, malgré qu'il apparaisse moindre que celui de l'administration Reagan, semble incompressible. Surtout, il y a peu d'espoirs qu'il diminue dans un proche avenir, au vu et au su de l'absence de volonté politique véritable de le voir décroître. Enfin, le Canada est encore empêtré dans les filets de ses réglementations trop nombreuses.

Tout cela est bien connu des investisseurs étrangers qui, par delà la baisse momentanée du dollar canadien, continueront à déplacer leurs capitaux aux États-Unis, tant et aussi longtemps que le Canada n'aura pas modifié la structure viciée de quelques pans de son économie.

Transformation de magasins de la S.A.Q. en coops

Le monde coopératif est divisé

QUEBEC (PC) — Le monde coopératif est profondément divisé sur l'opportunité de créer des coopératives de travailleurs pour administrer des succursales de la Société des alcools, a admis mercredi le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron.

Ce dernier a refusé, malgré les demandes répétées de l'opposition libérale, de rendre public l'avis que lui a transmis à ce sujet le Conseil de la coopération, un organisme consultatif du gouvernement.

« Les membres de ce conseil sont divisés sur la question », a admis M. Biron.

C'est le député de Laporte, M. André Bourbeau, qui a commencé à interroger le ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet du projet d'implantation de coopératives à la SAQ.

Selon M. Bourbeau, le gouvernement devra amender la loi actuelle pour permettre l'implantation de ces coopératives qui vont à l'encontre, estime-t-il, de la philosophie de base du monde coopératif, laquelle est axée sur l'entraide, la justice sociale, la solidarité et la protection des intérêts des consommateurs.

M. Bourbeau a révélé qu'un avant-projet de loi circulait même pour faire en sorte qu'on puisse créer une coopérative ne comportant que deux membres.

Les doléances de l'opposition n'ont pas réussi cependant à convaincre M. Biron de rendre public l'avis qu'il avait reçu à ce sujet du Conseil de la coopération, malgré les demandes répétées.

Une première au Canada

Les employés d'un magasin de la chaîne Eaton se syndiquent

OTTAWA (PC) — L'implantation d'un premier syndicat dans un magasin de la chaîne Eaton à Bramalea, en Ontario, aura d'importantes répercussions dans l'ensemble des grands magasins, estime le Congrès du travail du Canada.

Le président de ce syndicat qui regroupe deux millions de membres au pays, M. Dennis McDermott, a déclaré à ce sujet, lors d'une entrevue: « J'espère que les gens vont réaliser l'importance de ce qui s'est produit ».

« Cela dénote un sentiment profond. Les gens se réveillent et se disent: on peut le faire. La barrière psychologique a été franchie. Et lorsque celle-ci disparaît, une attitude contraire lui fait place », a déclaré M. McDermott.

Malgré le peu de succès obtenu il y a quelques années lors d'une tentative de syndicalisation des employés des banques à chartes, M. McDermott estime qu'il peut être optimiste pour ce qui est des commerces de vente au détail.

Seulement 55 succursales bancaires, regroupant moins de 1,200 employés, sont syndiquées. Les experts en relations

de travail attribuent cette situation au fait que les banques forment souvent des petites unités isolées, tandis que les magasins de vente au détail forment plutôt de grands ensembles centralisés.

La syndicalisation d'un magasin Eaton représente la première percée du genre à avoir lieu dans cette chaîne vieille de 115 ans, qui compte 110 succursales et 35,000 employés.

À St. Catharines, en Ontario, les travailleurs d'un second magasin Eaton se sont syndiqués depuis le mois de mars. De plus, une campagne de recrutement a été organisée dans une série d'autres succursales, dont celle du prestigieux Eaton's Centre, de Toronto, qui emploie 3,000 personnes. Le syndicat tente également d'organiser les travailleurs à l'extérieur de l'Ontario; d'autres chaînes de magasins, comme La Baie et Simpsons, de même que Sears et Zellers, sont visées.

Avec plus d'un million de travailleurs en majorité non-syndiqués, le commerce de la vente au détail, qui représente une industrie de \$47 milliards par année à l'échelle nationale, exception faite des secteurs de l'alimentation et de l'automobile, est considéré comme étant mûr pour la syndicalisation.

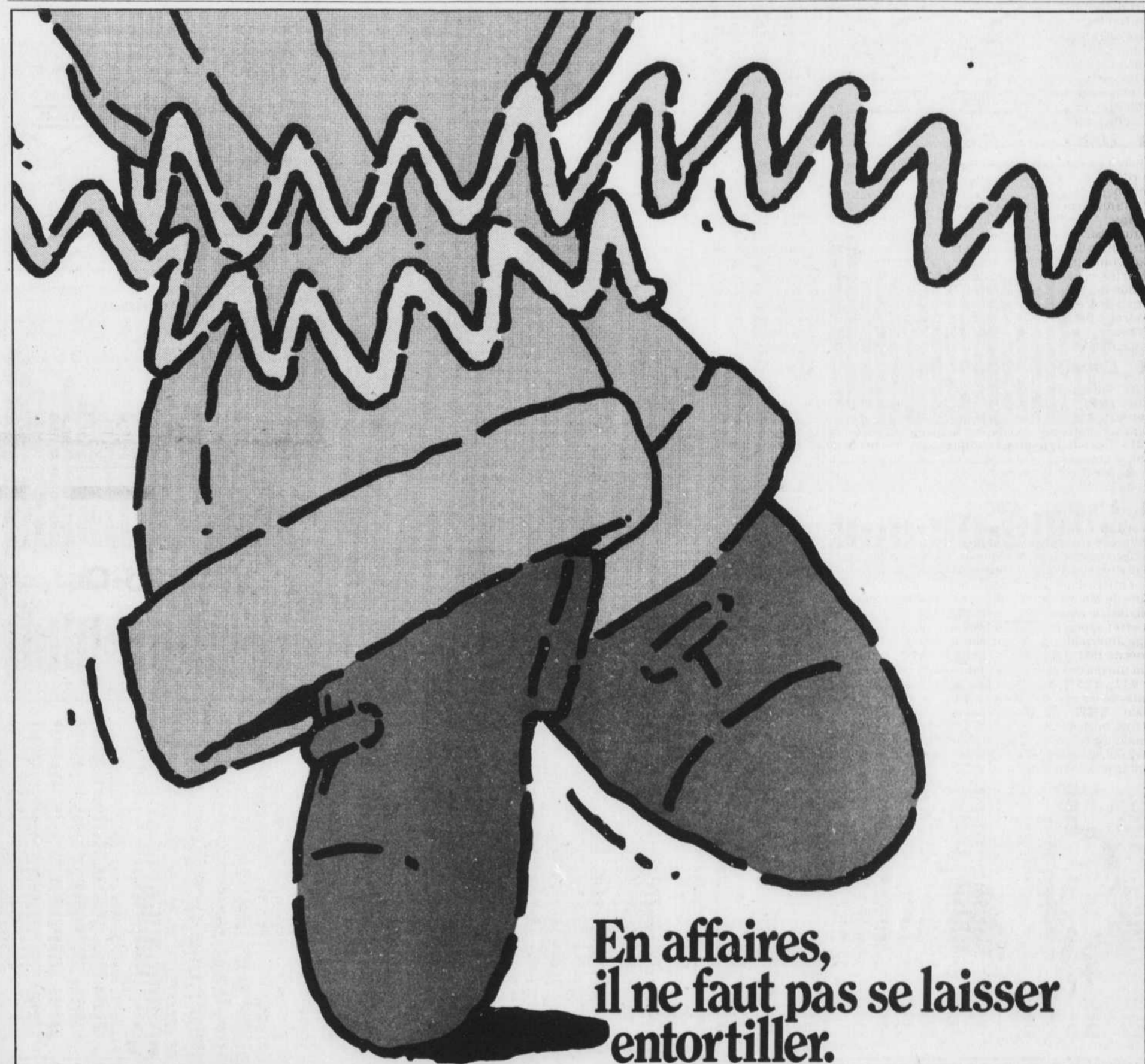
Selon Dennis McDermott, « ce désir d'organisation rend le mouvement syndical manifestement accessible aux gens qui en ont vraiment besoin ».

L'attitude de M. Biron a fait bondir le chef de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque.

« Le parlementarisme est un jeu auquel tout le monde doit adhérer et en respecter les règles », a dit M. Lévesque. « Vous allez jouer tous seuls ».

Même le président de la Chambre, M. Richard Guay, a critiqué la conduite de M. Biron en rappelant qu'il contrevenait à l'article 79 du règlement.

« Les ministres jouissent d'une certaine latitude en répondant aux questions mais pas au point de faire des déclarations complètement à côté du sujet », a-t-il dit.



**En affaires,
il ne faut pas se laisser
entortiller.**

En affaires, il ne faut jamais se laisser entortiller par un contrat mal adapté à ses besoins. Chez Bell Canada, vous trouverez à la fois le système de télécommunications et le contrat qu'il vous faut, un contrat sur mesure, que vous pouvez modeler selon votre situation financière et vos priorités: le Contrat à tarifs fixes.

Le Contrat à tarifs fixes, c'est d'abord un contrat qui vous permet de jouir de prix très compétitifs. Et qui resteront compétitifs, puisque le contrat vous assure d'une stabilité tarifaire absolue sur le coût de l'équipement et comporte une option d'achat. Le contrat vous permet en outre de choisir la période pendant laquelle vous

étalerez vos paiements et d'effectuer des paiements anticipés quand bon vous semblera. Le Contrat à tarifs fixes offre au gestionnaire le double avantage de l'économie et de la flexibilité.

Sans compter la sécurité: Bell assure et garantit l'entretien du système pendant toute la durée du contrat, et remplace le système en cas de sinistre. Le Contrat à tarifs fixes vous fait profiter en tout temps de l'expérience et de l'expertise Bell Canada. Du service Bell. C'est le contrat qui décontracte.

Le Contrat à tarifs fixes

L'efficacité passe par Bell

Bell

DONOHUE INC.
AVIS DE DIVIDENDES
Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés:
ACTIONS ORDINAIRES
Un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25c) a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er juin 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 18 mai 1984.
ACTIONS PRIVILÉGIÉES
6-1/4% CUMULATIF RACHETABLES, SÉRIE 1967
Un dividende de trente-neuf point zéro six deux cinq cents (39 0625c) a été déclaré sur les actions privilégiées 6-1/4% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25 00 chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er août 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 18 juillet 1984.
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jacques Massicotte, avocat
Vice-président et secrétaire
Québec (Québec)
le 26 avril 1984

SUITES EXECUTIVES
Meublé au mois ou non-meublé (à l'année)
HADDON ARMES
PROPRE, CONFORTABLE
Piscine chauffée
Service d'entretien
Prix raisonnable
Demandez
Vivian Marco
HADDON ARMES
2130 AV. LAKELAND
PRÉ-RENTÉ & DÉMÉNAGEMENT
935-9224

Le gouvernement français va confier l'exploitation de la télévision par câble à des sociétés d'économie mixte

Reproduit du journal « Le Monde »

Le gouvernement, réuni en comité interministériel, a réussi à trouver un compromis qui va permettre de lever une grande partie des incertitudes qui planent encore sur le plan câble.

Plutôt que de chercher des règles qui fixent a priori le rôle des différents intervenants (municipalités, PTT, sociétés privées...), il a été décidé de laisser la place aux négociations ville par ville. Seule certitude: les exploitants des réseaux devront avoir le statut de société d'économie mixte.

La télévision par câble ne sera ni étatisée, ni municipalisée, ni privatisée, mais relèvera d'un subtil mélange des trois genres. Pragmatisme et libéralisation souplement contrôlée de l'audiovisuel ont conduit aux décisions qui seront soumises au prochain conseil des ministres le 3 mai.

La première incertitude était d'or-

dre politique.

Un an et demi après l'annonce en fanfare d'un plan de télédiffusion en novembre 1982, on ignorait encore qui aurait la charge des futurs réseaux.

Si l'on a su, dès 1982, que les municipalités devaient avoir l'initiative du câblage de leur ville et que les PTT en auraient la responsabilité technique et la propriété, le statut des sociétés locales d'exploitation (les fameuses SLEC) restait indéterminé. Serait-ce la collectivité locale? Des régies? Des firmes privées? La question engageait l'ensemble du paysage audiovisuel français, et des divergences avaient conduit à l'échec du précédent comité interministériel le 8 février.

Cette fois-ci, un accord a été trouvé: les exploitants devront avoir le statut de société d'économie mixte. Le câble ne sera pas privatisé à 100%. La télédiffusion française ne sera pas que commerciale. M. Mauroy a tenu en particulier à ce que les présidents des SLEC soient

des élus locaux et non des hommes d'affaires. Sans doute ne fallait-il pas heurter une fois de plus les convictions d'une partie de la gauche, qui avait peu apprécié la coloration purement marketing donnée par Havas à Canal Plus.

Concrètement, il faudra toutefois modifier la loi, votée en 1983, sur les sociétés d'économie mixte (SEM), car celle-ci impose en effet une majorité des collectivités locales dans leur capital. Les juristes gouvernementaux devront élaborer un texte pour le prochain conseil des ministres qui permette de modifier ce seuil. On ne saura qu'à cette date avec précision la répartition possible du capital des SLEC entre les collectivités locales, TDF (présent obligatoirement pour « assurer le service public », c'est-à-dire la diffusion par le câble de TF1, A2 et FR3), les autres acteurs publics et les sociétés de droit privé.

La seconde série de questions d'ordre économique portait sur le rôle des PTT: comment cette adminis-

tration allait-elle financer la pose des câbles (seule ou conjointement avec les municipalités?) et comment allait-elle tarifier la location des réseaux dont elle conserve la propriété aux exploitants? Par ailleurs, où faire passer la frontière entre les différents services, ceux de la diffusion par câble de programmes de télévision et ceux dits « point à point » ou services nouveaux, comme la visio-phonie, la consultation de vidéothèques, voire la télématique, dont les PTT estimaient devoir conserver le monopole.

Les décisions prises — si elles sont adoptées en conseil des ministres — vont vraisemblablement satisfaire la mission câble, la Haute Autorité et une partie des collectivités locales. Elles risquent de déplaire toutefois tant aux élus communistes qui souhaitent obtenir une majorité des communes dans le capital des SLEC, qu'à ceux d'une partie de l'opposition qui souhaitaient à l'inverse confier le câble à 100% au privé. Le principal

tient pourtant au fait qu'aucune frontière nette ne soit désormais tracée entre les différents types de services. L'évolution des États-Unis où de nombreux opérateurs après une période forte, réalisent des pertes a démontré que le câble de télédiffusion pure n'est pas aussi rentable qu'on l'a cru. La retransmission de chaînes classiques est un « produit d'appel », certes, mais n'est guère profitable. Le marché le plus rémunérateur est celui des services nouveaux. Les exploitants gagnent donc le droit d'en offrir... au dépens des PTT.

Pour cette administration, les décisions sont beaucoup plus importantes qu'il ne peut y paraître. Les PTT jouent leur avenir dans cette affaire puisque le réseau en fibre optique qu'ils installeront doit servir dans le futur à la télédiffusion mais aussi à la télématique et même au téléphone. Les exploitants semi-privés du câble feront-ils demain du téléphone? Le cadre imprécis choisi par le gouvernement permet, qu'on le veuille ou non, de se poser la question c'est-à-dire celle d'une « dérégulation » subie des télécommunications en France.

Sans doute les PTT obtiennent-ils en compensation un « intérêt » à l'exploitation des réseaux et sortent, ce faisant, de leur rôle tra-

dictionnel de simple « transporteur » d'information. Ils l'ont déjà fait dans la télématique mais par l'intermédiaire de filiales (Transpac, France câbles et radio, télésystèmes) entièrement contrôlées. Cette fois-ci ils ne seront plus les seuls maîtres à bord. Les nouvelles technologies transpercent décidément les frontières anciennes. Après cet accès aux services, les PTT devront inévitablement entrer un jour directement dans les contenus: la distinction traditionnelle contenant-contenu n'ayant plus guère de sens. Il est temps de réfléchir sur le futur statut des PTT.

Le volet financier risque de toute façon d'y contraindre. Les avances remboursables versées par les collectivités locales — auxquelles tiennent les PTT qui craignent qu'à défaut, c'est-à-dire en cas de gratuité du câblage pour les communes, il y ait afflux de demande — ne serviront qu'à payer les charges d'emprunt nécessaire. La dette des PTT déjà imposante va en tout état de cause s'accroître. Cette administration déjà ponctionnée par le budget et par le financement de la filière électronique peut-elle tout payer?

Il fallait avancer et sortir de l'indécision. Sans doute, mais le subtil compromis gouvernemental devra être revu d'ici quelque temps, lorsque le paysage économique du câble sera éclairci.

Problèmes reliés à la taxation unitaire

Un groupe de travail du Trésor américain donne raison aux sociétés étrangères

WASHINGTON (AFP) — Un accord de principe favorable aux compagnies étrangères opérant aux États-Unis est apparu au sein du

groupe de travail qui, sous la présidence du secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, s'efforce de trouver une solution aux problèmes posés

par le recours, par certains États américains, au système de taxation unitaire.

Un porte-parole de la trésorerie a indiqué que

ce groupe de travail était parvenu à un accord de principe, dont la mise en oeuvre serait laissée au bon vouloir des États américains

impliqués, pour que leur système de taxation unitaire ne prenne pas en compte les bénéfices réalisés à l'étranger par des sociétés étrangères opérant sur leurs territoires.

Le porte-parole a ajouté que certaines divergences entre les participants n'avaient toutefois pas été encore applanies, en particulier en ce qui concerne la taxation locale des dividendes des compagnies étrangères opérant aux États-Unis.

Il a indiqué enfin que le secrétaire au Trésor transmettra avant la fin du mois un rapport au président Reagan sur les recommandations du groupe de travail, c'est-à-dire, a-t-il souligné, avant le prochain sommet économique occidental qui se tiendra du 7 au 9 juin à Londres.

Ecrivain et économiste

Tibor Mende meurt à Montréal

PARIS (AFP) — L'écrivain et économiste français Tibor Mende, qui vient de mourir à Montréal à l'âge de 68 ans, était l'un des spécialistes les plus avisés des problèmes du tiers-monde et notamment de l'Asie.

Auteur d'ouvrages concernant les pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique latine, traduits en une quinzaine de langues, il avait visité une soixantaine de pays depuis 1945.

D'origine hongroise, né en 1915 à Budapest, Tibor Mende avait acquis la nationalité française et avait enseigné à Paris à l'Institut d'études politiques et à l'École des hautes études commerciales (HEC).

Diplômé de l'Université de Londres, ville qu'il a connue pendant les années de guerre, il écrit plusieurs ouvrages consacrés à des sujets politiques et sociaux, avant d'être chargé officiellement d'étudier le problème des réparations allemandes.

Rédacteur économique de l'édition européenne du *New York Herald Tribune* à Paris, il effectue plusieurs voyages en Inde, dont il devient un spécialiste. À son retour en France, il publie des oeuvres importantes, dont les plus connues sont *L'Inde devant l'orage* (le premier livre sur cette région du monde publié en France), *L'Asie du Sud-Est entre deux mondes*, *Conversations avec Nehru*, *Soleils levants*, *le Japon et la Chine*.

Tout son action d'écrivain, de journaliste et de haut-fonctionnaire tendait à développer et reformuler les rapports de coopération entre l'hémisphère nord affluente et l'hémisphère sud démuné, thèse brillamment démontrée dans son ouvrage de 1972, *L'aide à la recolonisation*, où il tire les leçons d'un échec. Tibor Mende plaide pour une coopération fondée sur des bases authentiquement nationales et égalitaires.

LE DEVOIR
invite ses lecteurs et/ou abonnés
à participer au tirage



Vous pouvez gagner une magnifique JEEP CHEROKEE CHIEF 1984 d'une valeur de 15 330,00\$
courtoisie des concessionnaires
AMC/Jeep/Renault du Montréal Métropolitain

Modèle L5, 2 portes, 2,5 litres, couleur métallisée, cinq vitesses, direction et freins assistés, radio AM/FM stéréo avec cassette, galerie de toit, groupe visibilité: miroirs télécommandés sur les côtés, essuie-glace et lave-glace intermittant à l'arrière et dégivreur.

Note: Ce prix n'inclut pas les coûts de la taxe de vente et de l'immatriculation.



Prière de remplir ce coupon et de le retourner avant le 14 mai 1984 à minuit à:

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Règlements
Les règlements sont affichés chez les concessionnaires AMC/Jeep-Renault. Ce concours est ouvert aux lecteurs du Devoir, de Arrière, Le Médecin du Québec et du Barreau 84.

NOM _____
PROFESSION _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TELEPHONE RESIDENCE _____ BUREAU _____

CE SOIR, L'ARMÉE DU SALUT DÉPLOIE SES VOLONTAIRES.

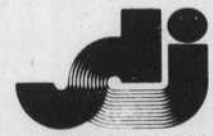
S'il vous plaît, donnez généreusement lorsque le représentant volontaire de l'Armée du Salut vous visitera. Si vous souhaitez apporter votre aide en devenant vous-même volontaire, communiquez avec le bureau central de la campagne.

CAMPAGNE NATIONALE DE SOUSCRIPTION DE L'ARMÉE DU SALUT.



POUR L'AMOUR DE DIEU, DONNEZ.

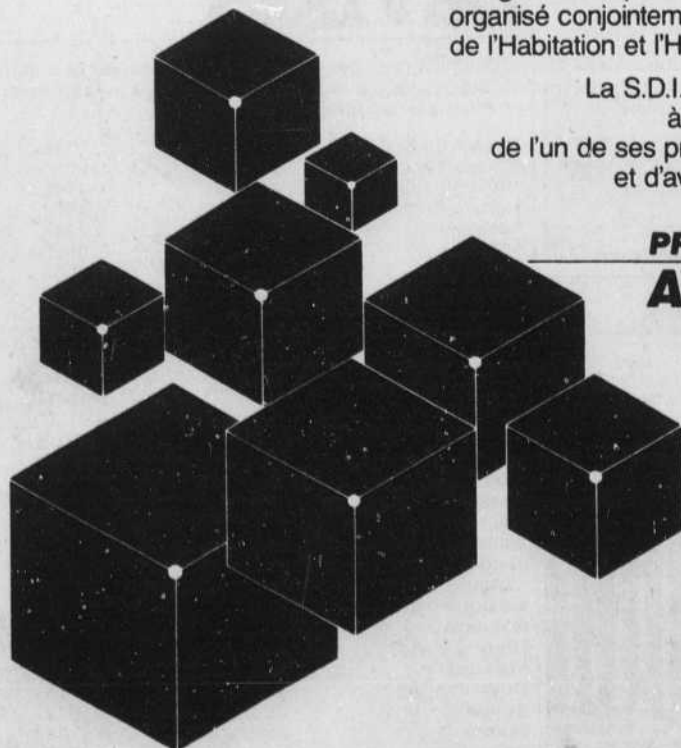
FÉLICITATIONS



La société de développement industriel du Québec offre ses sincères félicitations à l'entreprise **LES SYSTÈMES ARCHIMÈDE** de Saint-Frédéric (Beauce) qui s'est distinguée de façon particulière lors du gala de l'habitation qui avait lieu récemment, en méritant le trophée "Habitas" (section construction immobilière) et en étant désignée entreprise de l'année. Ce gala était organisé conjointement par le Salon national de l'habitation et l'Hydro-Québec.

La S.D.I. est fière de s'être associée à cette entreprise par le biais de l'un de ses programmes d'aide financière et d'avoir contribué à son succès.

PRÉPAREZ L'AVENIR AVEC LA S.D.I.



Québec

Existe-t-il un lien entre le SHU et les arrosages chimiques?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les citoyens des villes situées à proximité des forêts arrosées aux insecticides chimiques sont jusqu'à 28 fois plus affectés que les autres par le syndrome hémolytique et urémique (SHU), une maladie qui peut causer la mort des enfants en bas âge.

À Rivière-du-Loup, d'où partent les vols d'épandages aériens, la population présente le plus haut taux de SHU au Québec, soit 13,99 cas par 100,000 habitants. C'est 28 fois plus que la moyenne de ville Laval, où l'on a recensé un demi-cas par 100,000 habitants. La moyenne provinciale est de 1,86 cas par 100,000 habitants. Le comté de Charlevoix-Est, situé comme Rivière-du-Loup à moins de 15 km des arrosages, est 16 fois au-dessus de la moyenne de Laval et celui de Matane, 19 fois au-dessus.

C'est ce qui ressort d'une étude diffusée hier par le Département de santé communautaire (DSC) de Rimouski, rapport qui a été commandité par le ministère des Affaires sociales.

Le DSC de Rimouski s'est opposé au programme québécois d'arrosages aériens d'insecticides chimiques contre la tordeuse de bourgeons d'épinettes, notamment lors de la consultation organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. Ses médecins avaient alors signalé la possibilité d'un lien entre le SHU et les arrosages. En dépit des craintes exprimées à ce sujet dans le rapport du Bureau d'audiences publiques, le gouvernement a autorisé les arrosages l'été dernier et le ministère de l'Énergie et des Ressources poursuit cet été ses arrosages après avoir été exempté, cette fois, de l'étude d'impact habituellement requise par la Loi de l'environnement.

Le syndrome d'hémolytique et urémique (SHU) est une maladie dont les milieux médicaux n'ont pas encore identifié les mécanismes et les causes. Elle affecte généralement les enfants en bas âge. Ses symptômes vont des troubles gastro-intestinaux (au début) jusqu'aux diarrhées de nature hémorragique et aux vomissements. Elle s'accompagne de douleurs abdominales et dégénère généralement en troubles neurologiques, respiratoires et métaboliques. Elle provoque enfin des problèmes rénaux et de l'hypertension chronique. Cette maladie semble associée à la présence de virus, de bactéries et de produits toxiques mais la science n'a pas encore tranché le problème de ses origines.

La distribution provinciale des cas de SHU n'est pas un effet du hasard, précise le rapport des médecins. Par contre, y lit-on, cette étude ne prouve pas qu'il existe une relation de cause à effet entre les arrosages chimiques et le SHU.

Notre étude, commentent les médecins du DSC, « signifie qu'avec nos données, nous avons établi qu'il y a d'autant moins de cas (de SHU) à mesure que l'on s'éloigne des zones arrosées ».

De plus, l'analyse dégage un « indice modéré d'association » entre le nombre des victimes et l'intensité des arrosages. Les chercheurs ont donc noté ici une simple « tendance ».

Les chercheurs tentent d'expliquer pourquoi la population de Rivière-du-Loup est 28 fois plus touchée que le reste de la province: « Quant à Rivière-du-Loup, localisée dans une région déjà exposée aux épandages, la proximité de l'aéroport où sont manipulés et transportés les pesticides, et où plusieurs déversements ont eu lieu dans les années antérieures, pourrait en faire une municipalité à haut risque d'autant plus que le fénitrothion (un des insecticides en cause) fut décelé dans l'eau de consommation à la fin de mai 1978, à la suite d'un tel déversement ».

Les médecins ont aussi noté des taux élevés de SHU dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, deux régions qui n'ont pas été arrosées au cours des dernières années. Ils émettent comme hypothèse que « l'exposition à d'autres pesticides que ceux utilisés lors des arrosages » pourrait expliquer cette situation. La littérature scientifique a fréquemment relié la présence de taux élevés de SHU à divers problèmes de pollution. Mais il s'agit par l'instant d'hypothèses qui devraient être vérifiées par des études complémentaires.

Soulignant la nécessité de poursuivre les recherches sur cette question, les médecins du DSC de Rimouski s'interrogent sur la pertinence de poursuivre les arrosages chimiques tant qu'on n'aura pas démontré qu'ils ne sont pas à l'origine du problème.

« Avant d'enclencher des études épidémiologiques et des programmes de surveillance environnementaux coûteux, lit-on dans leur rapport, il y aurait lieu comme l'a proposé le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, en 1983, de bien évaluer la rentabilité des arrosages de produits chimiques avant de conclure à l'inexorabilité de leur utilisation ».

Les médecins du DSC recommandent au ministère des Affaires sociales de mettre sur pied une recherche épidémiologique plus complète sur la question du SHU, d'améliorer la surveillance de l'eau de consommation et l'atmosphère des régions les plus touchées, et d'étudier sur les animaux les effets des deux insecticides en cause, l'aminocarb et le fénitrothion. Ils suggèrent enfin au Ministère des Affaires sociales de mettre sur pied un registre provincial des cas de SHU dans les cinq régions les plus touchées qui pourrait s'avérer essentiel à la poursuite des recherches sur le syndrome d'hémolytique et urémique.

Les droits d'auteur

Le livre blanc corrige les injustices

PAULE des RIVIÈRES

OTTAWA — En permettant à l'artiste de négocier ses droits d'auteur avec une nouvelle liberté, le livre blanc du gouvernement fédéral sur les droits d'auteur corrige les principales injustices décriées à maintes reprises par les compositeurs.

Le ministre des Communications, M. Francis Fox, a finalement pris position hier sur ce délicat terrain que sont les droits d'auteur, conjointement avec le ministre de la Consommation et des Corporations, Mme Judy Erola. Il a associé le projet fédéral à « un changement radical » et les deux se sont dits conscients du caractère « imprécis, ambigu et anachronique » d'une loi inchangée depuis 1924.

Le livre blanc, intitulé *De Gutenberg à Télévision*, touche l'ensemble des domaines de la création en faisant une place à l'informatique, victime elle aussi de piraterie galopante.

Le gouvernement se dit donc prêt à abolir les licences obligatoires qui permettent présentement la reproduction mécanique d'oeuvres littéraires, musicales ou dramatiques moyennant une maigre redevance (deux cents par chanson par exemple). L'auteur-compositeur Luc Plamondon avait vivement dénoncé cette partie de la loi lors du dernier gala de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle en octobre.

Le livre blanc brise par ailleurs le monopole qu'exercent présentement au Canada deux sociétés de perception des droits d'auteur, au sein desquelles plusieurs auteurs se sentent mal à l'aise, la CAPAC (l'Association des compositeurs auteurs et éditeurs du Canada) et la SDE (Pro-Canada).

Si le livre blanc devient loi un jour, les auteurs-compositeurs pourront créer leurs propres sociétés de perception de leurs droits. (Des auteurs québécois en ont déjà mis une sur pied mais sa marge de manoeuvre est très réduite sous la loi actuelle).

L'ambitieux projet déposé hier aux Communes favorise aussi des sanctions plus sévères lorsqu'il y a piraterie. La reproduction illégale d'oeuvres est un « sérieux problème », a admis M. Fox hier. Les amendes maximales passeront de \$200 à \$25,000.

Le gouvernement n'a cependant

pas jugé sage d'interdire les enregistrements-maison qui fait damner l'industrie du disque. Il se contente d'obliger les entreprises à négocier des droits d'auteur avec le propriétaire du disque ou de la vidéocassette.

Le ministre de la Consommation souhaite que le contribuable ne fasse pas trop les frais de cette nouvelle négociation: « nous avons recherché l'équilibre », a-t-elle dit en conférence de presse hier.

Quant à l'imposition d'une taxe sur les rubans vierges, pour décourager la reproduction, les deux ministres ont dit hier que cela ne relevait pas de leur compétence.

Le livre blanc propose aussi l'éta-

blissement d'un nouveau droit d'auteur sur les logiciels, d'une durée de cinq ans.

Mme Erola ne doute pas que la durée suggérée sera « à peine débattue ». Le gouvernement tente « d'encourager la recherche sans gêner l'évolution technologique ».

Le livre blanc reste muet sur la transmission par câble et la propriété du droit d'auteur sur des oeuvres créées par des employés (présentement l'employeur est propriétaire). Les ministres fédéraux n'ont pu s'entendre sur ces questions.

Le sort dévolu au livre blanc est, pour le moins incertain, les ministres Fox et Erola ayant reconnu hier qu'ils ne prévoient pas déposer de

projet de loi avant l'automne. Des élections générales sont attendues prochainement, qui compromettraient l'adoption du projet.

Le livre blanc sera d'ici là étudié par le Comité permanent des Communes sur la culture et les communications, que préside le député d'Argenteuil, M. Robert Gourd. M. Fox a d'ailleurs rendu hommage à M. Gourd hier, parce qu'il est revenu à la charge à chaque fois que le dossier tombait dans l'oubli.

Si le livre blanc devient loi, les producteurs devront continuer de négocier les droits d'auteurs avec ces derniers, probablement avec un nombre accru de sociétés des gestionnaires.

L'UN est condamnée à rembourser un emprunt à l'un de ses membres

QUÉBEC (PC) — L'Union nationale a été condamnée hier en Cour supérieure à rembourser à un de ses membres un emprunt de \$20,000 qu'il lui avait consenti en septembre 1981.

Le jugement rendu par le notaire spécial, M. Gérard Grenier, condamne plus l'UN à verser au demandeur Justin Beaudoin un montant de \$5,047 à titre d'intérêts. Le parti devra aussi payer les dépens.

M. Beaudoin avait enregistré une action en reconnaissance de dette en Cour supérieure à Québec le 2 février dernier.

Il y soutenait avoir prêté à l'Union nationale vers le 11 septembre 1981, « en présence de son représentant officiel Jean-Marc Béliveau et d'une autre personne », secrétaire du parti, une somme de \$20,000 remboursable sur demande et portant intérêt au taux de 23,25%/an.

Le demandeur ajoutait qu'il avait exigé pour la première fois qu'on lui rembourse ses \$20,000 en août 1982. La direction de l'Union nationale lui avait alors demandé par écrit de patienter jusqu'au mois de décembre suivant.

Au moment où il avait déposé sa requête devant le tribunal, M. Beaudoin n'avait toujours pas reçu le remboursement de son prêt.

Le notaire dit en être venu à la conclusion « que la preuve tant tes-

timonale (cinq témoins) que documentaire a démontré hors de tout doute non seulement le prêt de \$20,000 effectué par le demandeur, mais toutes les conditions et circonstances qui ont accompagné ce prêt ».

L'Union nationale n'a pas opposé de défense dans cette affaire.

Le rapport financier de l'Union nationale pour 1983 disponible chez le directeur général des élections démontre que le parti fondé par Maurice Duplessis a contracté \$147,000 d'emprunts auprès de 19 particuliers, essentiellement de ses membres.

En 1982, les emprunts faits à des particuliers par l'UN se chiffraient au total à \$107,000.

Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les emprunts réalisés par les associations de comté de l'Union nationale ou ses autres instances.

À titre d'exemple, le Fonds électoral Union nationale fait de son côté état d'emprunts totalisant \$5,500 au près de deux personnes (dont son représentant officiel Louis Leblanc qui a aussi prêté \$24,000 à l'UN) tandis que le Conseil Union nationale-Charlebourg signale qu'il a emprunté la somme de \$4,656 de son représentant officiel Fernand Caron.

En 83, l'Union nationale a retiré \$5,749 de l'adhésion de nouveaux membres contre \$21,190 en 1982.

Le parti que dirige M. Jean-Marc Béliveau accusait un déficit accumulé à la fin de 1983 de \$227,400, ce qui représente une augmentation de plus de \$53,000 par rapport à l'année précédente.

Enfin, le total des avoirs de l'UN se chiffrait à \$23 au 31 décembre 1983.

samedi Le Devoir Culture et société

LES ANNONCES CLASSEES

286-1200

Ameublement
Mobilier de salle à manger • Cassini • 1 table, 6 chaises, buffet, 722-9773 après 18h. 04-05-84

Antiquités
Très belle armoire canadienne, 225 ans, 57" x 20" x 75". Particulier, 694-3392. 04-05-84

Pour collectionneur, piano antique J.J. Hopkinson, légères réparations. — 322-4485. 05-05-84

App./Logements à partager
Outremont rue Québec, 6½, 2305 chauffé, 1er juillet, 277-2084. 11-05-84

Appartements/Logements
Ahuntsic, 6½, 3 c.c., petite rue tranquille, près rivière, petit cycleable, métro, autobus, grand balcon. 1er juillet, 4008 non chauffé. — 382-1506. 07-05-84

COURT TERME, meubles, superbes, appl. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Trac-Vacances 875-2577. 11-05-84

Docteur Penfield, grand 3½, près Alwater, sous-location, 4008/mois. — 932-2278 ou 937-6719. 07-05-84

Entre Parc Lafontaine et Parc Laurier, 7½, r. de 4508 non chauffé, 1er juil. — 525-4219 après 18 heures. 08-05-84

Plateau Mt-Royal, grand 5½ sur 2 étages, tout compris, 4028. Libre immédiatement 849-8002. 07-05-84

FABRE près Parc Lafontaine et avenue Mont-Royal, beau secteur, 1er juillet, 5½, non chauffé, balcon, tags mur à mur, 3355. Sour. 523-1681. 07-05-84

lie Palon, sous-location 1er juil. 4½ — 5055 tout compris, climatisation centrale, piscine, tennis, vue côté ouest sur rivière. — 687-5373 ou 432-1442. 07-05-84

Outremont, 1½, sous-sol, électricité, chauffage payé, cuisinière, réfrigérateur. Très propre, résidentiel Juin 1985. — 274-5293. 05-05-84

Outremont, près U de M. Rue calme, ombragée, 7½ pièces, 3 c.c., cheminée, balcon, laveuse, sècheuse, cuisinière, réfrigérateur, tapis, stationnement. Chauffé, 950\$, libre 1er juil. — 342-1083. 07-05-84

OUTREMONT, haut duplex, grand 5½, chauffé, 730\$/mois. Prés U de M. stationnement. — 735-7276. 07-05-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

St-Lambert, condominiums grand 3½, 4½, bain sauna, piscine, tennis, garages. — 672-3200. 14-05-84

C.D.N., Edouard-Montpellié avec Deuxième, 5½, rénovation, chauffage électrique, 1er étage — 5595, 38 étage 4508. — 665-2184. 08-05-84

V.M.R. 3½, 4½ spacieux, poêle, réfrigérateur, garage. Prés autobus, 387-0650 après 17h. 739-9169. 17-05-84

Boul. St-Joseph est, luxueux 4½, 5½, 1er juil. — juillet 5005-5505 Métro. — 842-9497. 12-05-84

Adjacent Hampstead, 1er juillet, haut duplex 7½, 795 \$. Bas duplex 6½, s.s., garage, jardin. 925 \$. 733-5967 ou 738-8987. 08-05-84

Edouard-Montpellié, près U de M. 4½ chauffé, rénovation, occupation immédiate. 341-6279. 10-05-84

OUTREMONT, Hutchison, 6½ chauffé, 580\$/mois 1er juil. Références demandées. 272-3002. 05-05-84

Ahuntsic, endroit exceptionnel, 6 pièces, chauffé, éclairé, parc, tranquillité. Couple ou personne seule, rivière. 151. 500\$/mois. Ecrire à Dossier 151. Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2T 3S6. 10-05-84

App/Logements
Edouard-Montpellié, face centre sportif, très grand 5½, libre, 480 \$ — 738-6824 ou 733-7759. 7-05-84

N.D.G. 5½ — 6½ avec foyer. Références demandées. — 687-3833 après 19 heures. 8-05-84

OUTREMONT Haut duplex, 995 Rockland, grand 5½, libre, 460 \$ chauffé, 276-1041 — 270-8430. 7-05-84

OUTREMONT rue McEachern, 6½, haut duplex devant Collège Stanislas, chauffé, juillet, 900 \$/mois 271-5673. 04-05-84

Ville St-Laurent, bas duplex, électrique 4½ — s.s., 455 \$ non-chauffé. — 472-7004. 7-05-84

Clinton, près Outremont, 6½ chauffé, 7740. 07-05-84

OUTREMONT rue Samedy 739-4842. Jour: 352-7740. 07-05-84

OUTREMONT Le Tournesol 4½ très luxueux, tapis, cuisine équipée, garage, 785 \$/mois tout compris. 272-8455. 7-5-84

Pres Parc Lafontaine, 7½, 500 \$ non chauffé. Libre immédiatement. (Possibilité vente) — 526-9781. 07-05-84

Outremont, Hutchison, 7½ chauffé, éclairé 675 \$/mois. 1er juil. Références demandées 272-3002. 07-05-84

Autos à vendre
Peugeot 504 — 1976, de luxe, 62 000 n. Excellent état, 3 000 \$ Soir — 1 de sem. 352-0083 — 521-2424 poste 2414. 7-05-84

Mazda RX 7-1979, manuel, toit ouvrant, bon état. — 332-2174. 07-05-84

Bateaux à vendre
VOILEUR CS27 (1976) excellent état, bien équipé pour la croisière 31 700 \$ 514-274-9635. 7-5-84

Coque acier, 33 pieds, voilier (Chattam) à vendre. — 354-6034. 10-05-84

Bureaux à louer
ÉDIFICE GIRARDIN
Espaces disponibles immédiatement. Centre-ville, près métro Berri/Demontigny. Grandeur 700 à 6 885 p.c. Services d'entretien, de climatisation, etc. — 849-3856 / 849-3581. 4-5-84

A deux pas MÉTRO VENDOME-Bureaux ensolisés en milieu professionnel, 5175 de Maisonneuve ouest. Environ 800 pieds. Disponible immédiatement. 489-4902. 12-05-84

OUTREMONT Rockland coin Du Mar, subdivisé pour professionnels et/ou pour bureaux de services médicaux. Plomberie etc. Egalement espace de travail en bas et de rangement. Libre immédiatement. 276-1041 ou 270-8430. 05-05-84

Espace à bureaux (5 000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigitte coin Dorchester et Alexandre de Séve. Pour information: 522-4584. 01-06-84

Au 5071 St-Denis près métro, bureaux 1 500 p.c. pour clinique ou professionnels. 844-3663, 256-7227. 07-05-84

Sherbrooke et Peel, sous-location, idifice prestigieux, 900 p.c.,oyer complet. — 849-9484. 01-06-84

Chalets à vendre
Face Asbestos, 28' x 31', 2 étages, terrain boisé 200 x 200, lac idéal pour planche à voile. — 1 (819)358-2393. 07-05-84

Chalets à louer
VAL-MORIN, La Canardière, saison, belle vue, bord de lac, 3 étages, 3 c.c., 1½ s.b., laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, foyer. Jour: 279-5881. Soir: 737-5158. 7-5-84

Ste-Adèle, chalet condo, foyer, plage, golf, équitation, 2 s.b., 8 personnes. Tout équipé. 481-4634. 07-05-84

Commerces à vendre
Café Ledwith, joli décor, quartier intéressant, prix raisonnable. — 524-4986 ou 527-2258. 05-05-84

Copropriétés à vendre
OUTREMONT, adj. 6260 Deacon, écoles et loisirs d'Outremont. Bas duplex rénovation, 5½ + s.s. fini, garage, terrasse, jardin. Agent: 739-9947. 07-05-84

8½, près parc Laurier et métro, 36 étage, 30 000\$. Libre juillet — 271-2239. 07-05-84

3815 St-Hubert près de Roy, Logement de 7. de c. 2 050 p.c. de plancher, 7 pièces fermées, (pièces doubles) s.s. pleine grandeur, (béton) idéal pour bureaux de professionnels. Nous pouvons ré-aménager selon vos besoins. — 524-7573. 07-05-84

Loft à vendre: magnifique espace 1700 p.c. ou 1800 p.c. pour atelier et/ou logement au 4060 boul. St-Laurent angle Duluth 66 000\$ à 68 000\$. 845-8404. 761-6880. 07-05-84

3605-07 rue Clarke, coin Prince-Arthur. Duplex du haut, 40 000\$ ferme. Approximatif 700 p.c. Bonne occasion. Renseignements 277-5954. J.N.O.

Cours
Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animatrice radio et télévision Centre de Formation en Communication 842-0501 01-06-84

Divers
Ampli Stéréo, SUGDEN A-21, 20 watts RMS avec cabinet en bois. Bon prix. Après 18h. 527-0145. 07-05-84

Déménagement
SPECIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 727-8967. 31-05-84

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tous lieux, déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électro-ménagers. Assurances. Téléphone: 523-4374. J.N.O.

Ferme à vendre
ESTRIE: 102 acres, prairie, érablière, montagne, étang, villa maison, grande, site magnifique. 42 500\$ — 447-5106. 05-05-84

Finace
Consolidations financières pour professionnels libéraux et commerces. Avs de 60 jours. Pruche Lité, M. Laviolette. 937-9131. 07-05-84

Maison de campagne à vendre
Cantons de l'Est, grande maison près de Knowlton, 2 étages grand loft, plus cuisine, s.b., bouillier, s.s. fini, vue extraordinaire. 55 acres, 85 000\$. — 524-0315 de 10h à 14h. 05-05-84

Propriétés à vendre
BROSSARD Magnifique résidence moderne, exclusive, plans d'architecte, sur Croissant, dans secteur de choix. Terrain paysagé, arbres matures, saunas, 1½ s.b., foyer au salon, garage chauffé, plusieurs autres. Vente privée. 465-3442 — 677-6313. 07-05-84

ROSEMONT, joli split-level avec piscine, face Hôpital Maisonneuve. Idéal pour médecin. A. Lacoste 337-5480 Le Permanent, courtier. 04-05-84

N.D.G. — Montclair, duplex 5½ — 6½. Sous-sol fini, garage double, plomberie en cuivre. Excellent état. MARIO SIMONE 483-9204, Immeuble Rivest 486-1196. 05-05-84

Outremont, Côte-St-Catherine/La-Brunette, cottage en pierre, semi-dé-laché, 10 pièces, serre chauffée, grand jardin, garage, 250 000\$. Après 17 heures 733-5837. 05-05-84

On demande
Plateau Cause rénovations majeures, locataire cherche gîte. Ecrivez plein temps. Revenu médium. Non fum. meub. boit. calé, 2 chacs, plantes, livres, quelques meubles décapés. Mail possible. Jeanne D'Arc Juyas — 845-0665. 07-05-84

Acheteurs livres usagés, payons confort. Inventeur jour et soir 799 est. Mont-Royal. Montréal. 19-05-84

Terrains à vendre
Ste-Adèle paroisse, superbe comté de nature, parc, rivière, façade 350 pieds, 5340 \$ — 336-7999. 6-05-84

Terrain de 82 arpents boisé, vendrais ou échangerais pour une maison. 50 000\$ ferme — 277-8912. 10-05-84

Augmentez votre chiffre d'affaires. La meilleure option: le vidéo
(Demandez les détails du programme V.I.P.)
M. Lefebvre
337-2171 ext. 7

Un mot pour échapper... le petit Robert de la trappe.

LES MOTS CROISES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Horizontalement

- Action d'adouer.
- Antibiotique fongique.
- Un nombre. — Incendie. — Plante parasite.
- Relatif au lin. — Relatif à la mer.
- Article espagnol. — Historien et homme politique italien (1866-1952).
- Genre de légumineuses.
- Change de poil, en palant de certains animaux. — Cercle bleuâtre autour des yeux. — Erbium.
- Énonce successivement chaque partie d'un tout.
- Nouvelle-Guinée. — Qui n'est pas double.
- Il feule. — Simple, un peu sot.
- Faire tort. — Obtenir.
- Installer de nouveau.

Solution d'hier

1. VITROLOGIE 2. BIODIVERSITÉ 3. ODORAT 4. CLASSE 5. LITRE 6. THORAX 7. TON 8. GARAGE 9. APNÉE 10. TIRE DE 11. GALURON 12. FILE 13. ROMANIE 14. HUILE 15. COULEUR 16. LITRE 17. BÉBÉ 18. MÉTÉOROLOGIE 19. DÉTACHÉ 20. GIGI 21. LE ORN 22. NOM 23. XERUS 24. TENDRE

Verticalement

- Homme robuste. — Arme de jet ancienne.
- Profonde tristesse causée par la mort d'un être cher. — Très petite.
- Câble attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée. — Garnir de clisse.
- Eruption cutanée ressemblant à des piqûres d'ortie. — Chemin de halage.
- Baryum. — Petite erte. — Préfixe privatif.
- Grande frayeur. — Chamois des Pyrénées.
- Change de poil, en palant de certains animaux. — Cercle bleuâtre autour des yeux. — Erbium.
- Énonce successivement chaque partie d'un tout.
- Nouvelle-Guinée. — Qui n'est pas double.
- Il feule. — Simple, un peu sot.
- Faire tort. — Obtenir.
- Installer de nouveau.

AVIS PUBLICS

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
PRÉNEZ AVIS que la compagnie CONSTRUCTION GENTIL Y INC. demandera à l'inspecteur Général la permission d'abandonner sa chartre. LONGUEUIL, ce 26 avril 1984. BERNARD, DESPATIS & CORMIER Procureurs de la compagnie

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, No. 1000-05-90622-831, DAOSTUFA, LONDE INC., demanderesse. — VS — GILLES THERRIEN ET AL, défendeurs. Le 14 mai 1984 à 15:00 heures au domicile du défendeur PIERRE THERRIEN au No. 1223, 66 avenue, Rivière des Prairies, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge 1978 Imm. F315-291 Qué. M. No de série « B2B2E8K1R82B »; voiture Ford Custom 1973, 2 portes Imm. AMW-980 No de série: 3632419482, etc., Conditions: ARGENT COMPANT, RUMÉO LUSSELLE, huissier, 342-9192, Montréal, le 3 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, No. 8172867-A, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse. — VS — LEVY EMILE, partie défenderesse. Le 17 mai 1984 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Ford (appel orange 1974, Conditions: ARGENT COMPANT, Information: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, Linteau, Ville neuve, Miller, Lortie, Potvin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, No. 10991333-A, 41742373-A, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse. — VS — GUYETTIC MICHEL, partie défenderesse. Le 17 mai 1984 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Ford (appel orange 1974, Conditions: ARGENT COMPANT, Information: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, Linteau, Ville neuve, Miller, Lortie, Potvin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, No. 10991333-A, 41742373-A, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse. — VS — GUYETTIC MICHEL, partie défenderesse. Le 17 mai 1984 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Pontiac Lemans, année 1974, Conditions: ARGENT COMPANT, Information: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, Linteau, Ville neuve, Miller, Lortie, Potvin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, No. 10991333-A, 41742373-A, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse. — VS — GUYETTIC MICHEL, partie défenderesse. Le 17 mai 1984 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause,

SPORTS

«Nous avons l'avantage de la glace», dit Savard

Le Canadien insiste sur l'attaque à cinq

(PC) — L'entraîneur du Canadien, Jacques Lemaire, n'a pas mis de temps à réagir à l'inertie du jeu de puissance de son équipe, qui n'a réussi qu'un but en 10 avantages numériques lors du quatrième match que les Islanders de NY ont remporté 3-1, mardi.

La séance d'entraînement d'hier a été principalement axée sur l'attaque à cinq.

« On a regardé la bande magnéto-copique ce matin (hier) et nous avons relevé des erreurs d'exécution », a dit Lemaire. Si, par exemple, un joueur doit capter une passe du revers plutôt que du côté droit, il perd une ou deux secondes à redresser la situation.

« Ce fut un de nos problèmes majeurs lors du match d'hier. Lorsque la première passe est mal exécutée, le reste s'enchaîne mal », a ajouté Lemaire.

Le Canadien n'a tiré que 11 fois au but en 10 priorités numériques mais Lemaire a indiqué que cette statistique l'inquiétait beaucoup moins que les passes mal exécutées.

« Ce n'est qu'une statistique. Je peux pas vous dire qu'une vingtaine de nos tirs ont été arrêtés par un patin ou une jambe et que 20 autres

ont raté le filet. »

Il est possible que Lemaire réinsère le nom de John Chabot à sa formation pour le match de ce soir, pour donner un nouveau souffle à ses unités spéciales. Chabot contrôle bien la rondelle et est reconnu comme un habile passeur.

La rentrée de Chabot serait sans doute le seul changement apporté à la formation et il signifierait vraisemblablement le retrait de Perry Turnbull.

Par ailleurs, Lemaire avait donné congé-hier aux vétérans Bob Gainey et Larry Robinson « parce qu'ils ont beaucoup de travail durant les matches et que Larry, notamment, peut jouer une trentaine de minutes par rencontre ».

« Et Gainey n'est pas sérieusement blessé », a pris soin d'ajouter Lemaire.

Lemaire a aussi déclaré qu'il avait demandé à Mats Naslund de revêtir l'uniforme uniquement pour les exercices concernant les attaques à cinq.

Dans un autre ordre d'idées, l'entraîneur estime que le public montréalais aiderait certainement le Canadien, ce soir. « Peut-être est-ce la petite étincelle qui nous a manqué à New York. »

Le directeur général Serge Savard a pour sa part répondu, à un journaliste qui lui demandait si le Canadien se sentait acculé au pied du mur.

« C'est maintenant une série de trois et nous avons l'avantage de la glace », a-t-il dit.

« Nous sommes loin d'être acculés au pied du mur. Il faut donner crédit aux Islanders. Ils ont bien joué, mais la série n'est pas finie », a conclu Savard.

À la demande de la Ligue nationale de hockey, le directeur général, Serge Savard, a fourni hier aux dirigeants du circuit une bande magnéto-copique du quatrième match de la série de championnat de la conférence Prince-de-Galles.

« Comme Brian O'Neill (le vice-président exécutif de la LNH) était le superviseur du match Edmonton-Minnesota, il voulait voir notre match. C'est une question de routine », a expliqué Savard.

Il semble toutefois que les dirigeants de la ligue veulent regarder attentivement le coup de Bryan Trottier qui a blessé Bob Gainey. Trottier a assailli Gainey en troisième période et écopé d'une pénalité majeure de cinq minutes. Gainey

en a été quitte pour une coupure à la tête et quelques secondes d'inconscience.

Savard s'est rendu hier aux bureaux de LNH pour une question concernant le calendrier 1984-85 du Canadien et c'est à ce moment qu'on lui a demandé une copie du match... copie qui était évidemment toute prête.

Le directeur général a indiqué qu'il n'aurait pas porté plainte si la ligue ne lui avait pas demandé la bande magnéto-copique.

« Porter plainte est un bien gros mot, a-t-il dit. Je n'ai porté plainte qu'une fois cette année, parce que je croyais qu'on avait injustement suspendu Mario Tremblay. Je suis convaincu qu'en général, ces démarches n'aboutissent à rien. D'ailleurs, si une injustice est commise en séries, il y a assez de surveillants et superviseurs qui assistent aux matches pour que cela ne passe par inaperçu. »

Si jamais la LNH suspendait Bryan Trottier pour son geste à l'endroit de Gainey, le joueur de centre des Islanders aurait sept jours pour en appeler, ce qui lui permettrait de terminer sans problème la série contre le Canadien.

FORUM

La presse sportive insiste-t-elle encore trop sur la victoire ?

PIERRE FILION

L'indécence générale qui a entouré le « phénomène Gaétan Boucher » après les Jeux de Sarajevo s'est enfin dissipée. Elle nous permet maintenant de voir jusqu'à quel point la récupération politique, commerciale et sociale d'un exploit expose au grand jour notre pauvreté collective quand il s'agit d'analyser rigoureusement des faits sportifs.

Pour les sportifs, et malheureusement pour la presse sportive, il n'existe trop souvent que les deux irréductibles pôles de la victoire et de la défaite. On semble souvent oublier, qu'en sport, entre la victoire et la défaite, il y a tout un phénomène qui est le sport et qui devrait être analysé et commenté indépendamment du résultat de la performance des sportifs.

Surtout que dans certains sports, la différence entre la victoire et la défaite est à ce point minime qu'il devient aberrant de penser qu'on se soit laissé prendre au culte d'une vedette qui n'a patiné qu'une fraction de seconde plus vite qu'une autre... que d'ailleurs personne ne connaît.

La commercialisation du sport étant ce qu'elle est, les liens entre l'entreprise de presse et le sport étant ce qu'ils sont, il est prévisible, mais combien triste, de voir la presse sportive tomber dans le panneau de la récupération d'une victoire qui traduit une si grande pauvreté culturelle.

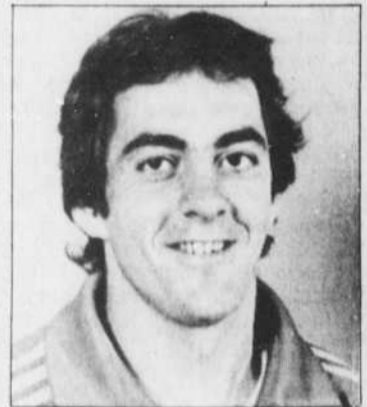
Avons-nous à ce point besoin de héros qu'il faille, lorsqu'un des nôtres gagne, se comporter en admirateurs béats, non pas de la performance, mais de la médaille et du climat de fête qu'elle entraîne.

C'est Mike Marshall, un quelconque intellectuel et lanceur de baseball qui notait, alors qu'il s'alignait avec les Expos, à quel point, la presse sportive montréalaise, et par effet d'entraînement, le public sportif, ne pouvait sortir du couple théorique de la victoire et de la défaite. Il semblait, aux yeux de Marshall, que tout un champ de performances échappait à l'analyse et à la conscience et que par un réductionnisme enfantin on ne parlait, en sport, que de victoire et de défaite.

Vrai, elle est forte la logique de la compétition: mais il me semble qu'il faudrait en sortir un peu, du moins de temps en temps, et surtout dans des temps d'engagement et dans des périodes de fête qui véhiculent, de façon si évidente, notre pauvreté discursive en sport.

Bien jouer, bien patiner, bien exécuter des gestes ou des stratégies sans pour autant gagner la compétition pourraient être objets d'analyses ou de commentaires en sport. Hélas non, on s'attache qu'au vainqueur comme pour se valoriser soi-même ou pour masquer ses propres échecs ou ses difficultés quotidiennes.

Où étions-nous quand il s'agissait de faire l'analyse ou la description des entraînements de Gaétan Boucher avant Sarajevo ?



Gaétan Boucher

Nous n'y étions pas, sauf quelques-uns qui portent le patinage dans leur cœur. Car un entraînement, ou une performance, ça ne se consomme pas alors que la victoire se consomme.

Il est évidemment plus facile d'écrire le nom d'un gagnant en grosses lettres que d'analyser sa performance, que de décortiquer sa stratégie et de commenter son plan d'intervention, surtout quand on ne connaît rien, ou si peu de choses, au sport d'où provient le nouveau héros.

Combien de journalistes ont été capables de parler décemment de patinage de vitesse avant et après Sarajevo ?

Combien de journalistes ont soudainement poussé leur crayon et tenu des micros avec l'innocence toute naïve d'un nouveau-né qui est enfin associé à un succès ?

La presse n'écrit que ce que le public veut bien lire, mais aussi le public ne lit que ce que la presse sportive peut bien écrire.

Tirons un leçon de la victoire de Boucher. Admettons notre pauvreté en analyse sportive et exigeons davantage de nos chroniqueurs sportifs.

P.S.: Gaétan Boucher aurait-il connu tant de gloire si le Canadien n'avait pas été dans une si mauvaise période, en février ?

Enfin la relève fait du bon boulot

Carter permet aux Expos de l'emporter

DANIEL CAZA

PHILADELPHIE (PC) — D'un seul élan à la plaque, Mike Schmidt semblait avoir assuré la victoire aux Phillies de Philadelphie, hier soir.

À la sixième reprise, il avait propulsé une offrande du gaucher Dan Schatzeder au deuxième balcon du champ gauche, pour donner les devants 2-1 aux siens.

D'un deuxième élan, défensif et dirigé cette fois vers le premier cousin, il a fait perdre son club.

C'est en effet un relai imprécis du joueur de troisième but des Phillies qui a ouvert la porte à un triomphe de 3-2 des Expos, devant 24,922 spectateurs au Stade des Vétérans.

Après deux retraits à la huitième reprise, Schmidt paraissait devoir accomplir un jeu de routine sur un roulant d'Andre Dawson. Il a eu tout le temps nécessaire de réagir, mais son relai a touché le sol avant de parvenir au joueur de premier but Len Matusek.

Dans sa course, Dawson a alors botté la balle au champ droit et Tim Raines, qui occupait le premier sac à

la suite d'un simple, a poursuivi sa course jusqu'au marbre, pour égaliser le compte 2-2.

Dawson s'est retrouvé au troisième but sur cette séquence. Gary Carter a suivi avec un double pour produire son 74e point de la saison.

C'était dommage pour John Denny (2-2), récipiendaire du trophée Cy Young l'an dernier. Il a tenu les frappeurs des Expos hors d'équilibre pendant toute la rencontre, espaçant leurs neuf coups sûrs et évitant de leur accorder un but sur balles. Un seul des trois points a d'ailleurs été mérité à sa fiche.

Si Denny devait être malheureux, Schmidt pouvait au moins se consoler à l'idée d'avoir remporté le moral de Bob James, le releveur des Expos qui éprouve le plus d'ennuis depuis le début de la saison.

James (1-2) a en effet mérité le gain. Ironie du sort, il s'agissait du premier succès décroché par tout le personnel de releveurs montréalais cette année. La fiche de la relève des Expos est maintenant de 1-6.

La victoire n'a pas été facile. James a dû combattre de nouveau avec lui-même. Il a donné un but sur balles

au premier frappeur à lui faire face, à la septième manche.

À la huitième, il a alloué des simples à Schmidt et Sixto Lezcano, avant que le gaucher Gary Lucas vienne effectuer le dernier retrait.

Lucas a complété la rencontre de façon parfaite pour mériter sa quatrième victoire préservée.

Le premier point des Phillies a été doublement coûteux aux Expos. En effet, en plus de faire compter Von Hayes qui était posté au deuxième coussin, le coup frappé solidement par Ozzie Virgil a atteint le lanceur Steve Rogers à la main droite.

Le soigneur Ron McLain s'est alors rendu au monticule pour constater la gravité de la blessure. Il a du même coup gelé la main de Rogers.

Malgré tout, après avoir tenté de lancer au frappeur suivant, Ivan DeJesus, Rogers souffrait trop et il a demandé à être remplacé.

Le vétérinaire droitier des Expos a ensuite été envoyé à l'hôpital, où il a subi les examens radiographiques appropriés.

Les résultats de ces examens se sont révélés négatifs. L'on a décelé

une simple ecchymose au revers de sa main.

EXPOS	ab	p	cs	pp	3	PHILLIES	ab	p	cs	pp	2
Dilone cg	4	1	2	0	0	Samuel 2b	4	0	0	0	0
ASaloz ar	0	0	0	0	0	Matsz 1b	3	0	0	0	0
Little 2b	4	0	1	0	0	Schmidt 3b	4	1	3	1	0
Raines cf	4	1	2	1	0	Lefebvre cd	4	0	0	0	0
Dawson cd	4	1	0	0	0	Lezcano cg	3	0	1	0	0
G.Carter r	4	0	2	1	0	WHoyes cf	3	1	2	0	0
Wallach 3b	3	0	0	0	0	Wckns fs	1	0	0	0	0
Francis 1b	4	0	1	0	0	GGross cd	0	0	0	0	0
Speier ac	3	0	1	0	0	Virgil r	3	0	1	1	0
James 1	0	0	0	0	0	DeJesus ac	4	0	0	0	0
Lucas 1	1	0	0	0	0	Denny 1	2	0	0	0	0
Rogers 1	0	0	0	0	0	Madsfs 1	1	0	0	0	0
Schtzdr 1	2	0	0	0	0	Totaux	32	2	7	2	0
Thomas ac	2	0	0	0	0						
Totaux	35	3	9	2	0						

Point victorieux — G.Carter (1).
E — Schmidt, DJ — Philadelphie 1, LSB — Montréal 6, Philadelphie 7. 2B — Schmidt, Little, V.Hoyes, Franco, G.Carter, C — Schmidt (5), BV — Dilone (2), V.Hoyes (9), S — Denny.

	ML	CS	PPP	BB	RB
Montréal	11-3	2	1	1	2
Rogers	4-2	3	1	1	5
Schtzdr	1-2	3	0	0	1
James G,1-2	1-3	0	0	0	1
Lucas S,4	1-1	0	0	0	1

Philadelphie Denny P,2-2 9 9 3 1 0 6
Affecté — Wallach par Denny.
D — 2:42. A — 24,922.

EN BREF...

Nordiques et Islanders à l'amende: \$ 3,000

(PC) — Les Nordiques de Québec et les Islanders de New York ont écopé de \$3,000 d'amende chacun pour avoir critiqué publiquement le travail des arbitres lors des éliminatoires de la coupe Stanley. La nouvelle a été annoncée hier par le président de la LNH, M. John Ziegler. On se souvient que les Nordiques ont critiqué le travail des officiels et plus particulièrement le rendement de l'arbitre Bruce Hood lors du sixième match de la série qui les opposait au Canadien. À la suite de l'élimination des Nordiques, le directeur général de l'équipe, Maurice Filion, avait laissé entendre que Bruce Hood a favorisé le Canadien. Quant aux Islanders, ils ont accusé le Canadien d'avoir utilisé des tactiques déloyales au cours du deuxième match, dou-

tant de l'honnêteté des arbitres. L'entraîneur des Islanders, Alger Arbour, a dit à John McCauley, l'assistant-directeur des arbitres, que les officiels devraient peut-être porter des chandails bleus-blancs-rouges. Le gardien Billy Smith a également remis en cause le travail du juge de lignes Swede Knox tandis que l'ailier droit Bob Nystrom a poussé l'audace jusqu'à suggérer aux dirigeants du circuit de soumettre ses arbitres à un test antidopage.

Joueurs par excellence

NEW YORK (AP) — Jack Morris, dont le match sans point ni coup sûr a marqué le début de saison des Tigers de Detroit, et son coéquipier Alan Trammell, qui a conservé une moyenne de .403 en avril, ont été choisis respectivement le lanceur et le joueur par excellence du mois dans la Ligue américaine de baseball. Dans la Ligue nationale, le voltigeur Tony Gwynn, des Padres de San Diego, qui domine le circuit pour la moyenne, le nombre de coups sûrs et pour la moyenne sur les buts, a été choisi le joueur par excellence. Morris a

réussi un match sans point ni coup sûr contre les White Sox de Chicago, le 7 avril. Il a remporté cinq victoires contre aucun revers, avec une m.p.m. de 1.98. Trammell a atteint les sentiers au moins une fois dans chacun des 20 matches de son équipe. Il a terminé le mois en beauté, frappant en lieu sûr lors des 17 derniers matches des Tigers. Quant à Gwynn, il a conservé une moyenne de .434, obtenant 36 coups sûrs en 83 présences au bâton. Il a marqué 18 points, a volé sept buts et claqué un circuit et a produit neuf points.

Soccer aux JO

LOS ANGELES (AFP) — La répartition des 16 équipes dans les quatre groupes du tournoi olympique de football de Los Angeles, qui se déroulera du 29 juillet au 11 août, a été décidée par le tirage au sort effectué hier à Pasadena en présence de M. Viacheslav Koloskov (URSS), vice-président de la Fédération internationale de football association (FIFA), et président du tournoi. Le Canada se retrouvera dans le même groupe que la Yougoslavie, le Cameroun et l'Irak, tandis que le hasard a réuni l'URSS et les États-Unis. La Tchécoslovaquie, championne olympique à Moscou, la RDA, médaillée d'argent, l'URSS, médaille de bronze, et la Yougoslavie, 4e, avaient été placées dans chacun des quatre groupes, non comme têtes de série, a précisé M. Joseph Blatter, le secrétaire général de la FIFA, mais pour éviter que deux équipes d'une même confédération se rencontrent au premier tour, et également en raison de leurs résultats lors des Jeux précédents. Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les quarts de finale prévus les 5 et 6 août. La rencontre entre l'Union Soviétique et les États-Unis, pays organisateur, qualifié d'office, se déroulera le 31 juillet au Rose Bowl de Pasadena.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE			
Section Est			
	g	p	moy. diff.
NEW YORK	14	8	.636
CHICAGO	12	10	.545
PHILADELPHIE	12	10	.545
MONTRÉAL	13	11	.542
ST. LOUIS	13	12	.520
PITTSBURGH	7	15	.318

LIGUE AMÉRICAINE			
Section Est			
	g	p	moy. diff.
DETROIT	19	3	.864
TORONTO	15	10	.600
CLEVELAND	11	10	.524
BALTIMORE	11	14	.440
MILWAUKEE	9	12	.429
BOSTON	10	14	.417
NEW YORK	8	15	.348

LIGUE AMÉRICAINE			
Section Ouest			
	g	p	moy. diff.
CALIFORNIE	16	11	.593
OAKLAND	14	11	.560
SEATTLE	13	11	.542
KANSAS CITY	9	11	.450
MINNESOTA	11	14	.444
CHICAGO	10	13	.435
TEXAS	9	16	.360

HOCKEY

Ligue Nationale	
Éliminatoires	
(Demi-finales 4 de 7)	
Mardi, 24 avril	
Montréal 3, Islanders 0	
Edmonton 7, Minnesota 1	

Ligue Majeure du Québec	
(Demi-finales 4 de 7)	
Mardi, 17 avril	
Laval 8, Drummondville 4	
(Laval gagne 4-0)	
Mardi, 18 avril	
Longueuil 4, Verdun 3	
(Longueuil gagne 4-2)	
(Finale 4 de 7)	
Lundi, 23 avril	
Laval 9, Longueuil 3	
Mardi, 8 mai	
(si nécessaire)	
Islanders NY à Montréal	

Les meneurs	
b	a pts
Gretzky, Edm.	9 19 28
Kurri, Edm.	13 9 22
Messier, Edm.	5 17 22
Coffey, Edm.	6 12 18
Reinhart, Cal.	6 11 17
Bellows, Min.	2 12 14
MacInnis, Cal.	2 12 14
Naslund, Mon	6 7 13
McDonald, Cal.	6 7 13
Anderson, Edm.	5 8 13
Maxwell, Min.	2 11 13
Linseman, Edm.	9 3 12
Bossy, Isl.	6 6 12
Acton, Min.	4 7 11
Gilmour, StL.	2 9 11
Peterson, StL.	7 3 10

COUPE STANLEY	
Série "M"	
MONTRÉAL	4 2 2 10 10 4
NEW YORK	4 2 2 10 10 4

Série "N"	
EDMONTON	4 4 0 22 10 8
MINNESOTA	4 0 4 10 22 0

BASEBALL

Ligue Nationale	
Dimanche	
Montréal 6, St. Louis 2	
Cinci. 8-7, S. Francisco 1-3	
New York 6, Philadelphie 2	
Chicago 2, Pittsburgh 1	
L. Angeles 6, S. Diego 0	
Houston 8, Atlanta 5	

Ligue Américaine	
Mardi	
Philadelphie 7, Montréal 4	
St. Louis 10, Pittsburgh 5	
New York 8, Chicago 1	
San Diego 3, Atlanta 2	
Cincinnati 2, Houston 1	
L. Angeles 3, S. Francisco 2	
(11 manches)	

Ligue Américaine	
Lundi	
Chicago 5, New York 3	
Baltimore 6, Cleveland 3	
Californie 8, Seattle 1	
Texas à Toronto	
(remis)	

BÉNÉFICES

Alberta Energy Co. Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$18.9 millions soit 32 cents par action; au regard de \$13.6 millions et 22 cents l'action. Revenus 1984: \$131 millions; au regard de \$110 millions en 1983.

Chieftain Development Co. Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$4.49 millions, soit 14 cents par action; au regard de \$3.68 millions et 11 cents en 1983. Revenus 1984: \$29.11 millions; au regard de \$20.98 millions en 1983.

Computalog Gearhart Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$3.27 millions, soit 37 cents l'action; au regard de \$1.30 million et 16 cents par action en 1983. Revenus 1984: \$18.71 millions; au regard de \$11.09 millions en 1983.

Crown Life Insurance Co. Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$5 millions; au regard de \$1.3 million en 1983. Revenus 1984: \$453.93 millions; au regard de \$403.08 millions en 1983.

Domtar Inc.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$23.9 millions, soit \$1.30 par action; au regard de \$700,000 et 3 cents en 1983. Revenus 1984: \$509 millions; au regard de \$410 millions en 1983.

Echo Bay Mines Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$5.1 millions, soit 12 cents par action; au regard de \$1.4 million en 1983 et 1 cent en 1983. Revenus 1984: \$20.4 millions; au regard de \$15.2 millions en 1983.

Emco Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$75,000 soit 1 cent l'action; au regard d'une perte de \$89,000 et 2 cents l'action en 1983. Revenus 1984: \$73.12 millions; au regard de \$66.82 millions en 1983.

Inglis Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$1.53 million soit \$1.17 l'action; au regard de \$2.39 millions et \$1.82 en 1983. Revenus 1984: \$64.69 millions; au regard de \$60.09 millions en 1983.

Jannock Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$1.82 million soit 8 cents par action; au regard d'une perte de \$1.77 million et 28 cents en 1983. Revenus 1984: \$37.45 millions; au regard de \$43.33 millions en 1983.

Lumonics Inc.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$1.09 million; au regard de \$505,000 en 1983. Revenus 1984: \$7.13 millions; au regard de \$4.66 millions en 1983.

MICC Investments Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: perte de \$17 millions soit \$1.74 l'action; au regard de \$3.82 millions et 6 cents en 1983.

Montreal Trust: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$3.02 millions soit 30 cents l'action; au regard de \$2.85 millions et 31 cents en 1983. Revenus 1984: \$75.99 millions; au regard de \$70.81 millions en 1983.

Morgan Hydrocarbons Inc.: exercice clos le 31 déc. 1983: \$1.48 million soit 21 cents l'action; au regard de \$139,000 et 2 cents en 1982.

Redpath Industries Ltd.: semestre ayant pris fin le 31 mars 1984: \$12.66 millions soit \$2.72 l'action; au regard de \$5.04 millions et \$1.17.

Reichold Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$1.38 million soit 21 cents l'action; au regard de \$1.32 million et 20 cents en 1983. Revenus 1984: \$74.54 millions; au regard de \$69.99 millions en 1983.

Sceptre Resources Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: \$19.3 millions soit 71 cents l'action; au regard d'une perte de \$1.2 million et 11 cents en 1983.

Skill Resources Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$362,955; au regard d'une perte de \$7,376 en 1983. Revenus 1984: \$2.08 millions; au regard de \$813,409 en 1983.

Strathcona Resource Industries Ltd.: trimestre terminé le 29 février 1984: perte de \$398,000; au regard de \$102,000 en 1983. Revenus 1984: \$2.18 millions; au regard de \$3.06 millions en 1983.

Stuart House International Ltd.: exercice clos le 31 déc. 1983: \$291,140 soit 57.1 cents l'action; au regard de \$216,176 et 34.5 cents en 1983. Revenus 1983: \$39.81 millions; au regard de \$37.02 millions en 1982.

TIE Telecommunications Canada Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: \$2.70 millions soit 11 cents l'action; au regard de \$477,810 et 3.5 cents en 1983. Revenus 1984: \$9.54 millions; au regard de \$3.52 millions en 1983.

Tri-Star Resources Ltd.: exercice financier clos le 31 oct. 1983: \$1.79 million soit 9 cents l'action; au regard de \$146,769 et 6 cents en 1982. Revenus 1983: \$770,286; au regard de \$368,884 en 1982.

Vulcan Industrial Packaging Ltd.: exercice clos le 31 déc. 1983: \$243,000 soit 3 cents l'action; au regard d'une perte de \$475,000 et 6 cents en 1982. Revenus 1983: \$63.36 millions; au regard de \$64.34 millions en 1982.

Les primes versées aux cadres ne sont pas passées inaperçues

Washington laissera le Japon exporter des voitures à sa guise

WASHINGTON (AFP) — L'administration Reagan ne demandera pas au Japon de poursuivre après mars 1985 la réduction volontaire de ses exportations d'automobiles aux Etats-Unis, notamment au vu des énormes primes versées en 1983 aux cadres supérieurs des firmes automobiles américaines, a affirmé le représentant spécial de la Maison Blanche pour le Commerce, M. William Brock.

Dans une interview publiée mercredi par le Washington Post, M. Brock déclare que l'industrie automobile américaine va découvrir l'étendue et la profondeur de notre répugnance (à prolonger les quotas). Sous la pression du gouvernement américain, le Japon, rappelle-t-on, avait accepté de limiter ses exportations automobiles aux Etats-Unis à 1,68 million d'unités par an de 1981 à 1983, en raison des difficultés que connaissent alors les constructeurs américains. Cet accord a été prolongé d'un an jusqu'en mars 1985, fixant à 1,85 million d'unités le quota pour l'année fiscale 1984.

Plusieurs hauts fonctionnaires américains, et notamment le secrétaire au commerce, M. Malcolm Baldrige, ont déjà indiqué que l'administration Reagan n'était pas en faveur d'un renouvellement de cet accord après mars 1985.

Mais comme le souligne le Washington Post, les propos de M. Brock à cet égard sont les plus fermes jamais tenus.

Le maintien par le Japon de quotas volontaires d'exportation ne se

justifie pas, du fait des incroyables primes exceptionnelles touchées par les dirigeants de l'industrie automobile américaine, déclare M. Brock.

Récemment, General Motors a en effet versé à 5,807 de ses cadres des primes d'un montant total de \$181,7 millions pour 1983, soit pour chacun d'entre eux, fait remarquer M. Brock, plus du salaire annuel moyen d'un ouvrier de cette firme.

Ford, de même, a versé pour 1983 des primes de \$80,6 millions à 6,035 de ses cadres.

« Si l'industrie automobile américaine est assez prospère pour payer de telles sommes, pourquoi a-t-elle alors besoin de protection? », fait valoir le représentant de la Maison Blanche pour le commerce.

Les citoyens américains ont-ils

vraiment envie de subventionner des primes de \$5 millions ou plus à un seul dirigeant, demande M. Brock. Le président de Ford, M. Philip Caldwell, a en effet perçu en 1983 un revenu de \$7,3 millions en salaire, primes et dividendes.

Il est difficile de ne pas se sentir un peu floué dans cette situation, poursuit M. Brock, soulignant qu'il exprime là son point de vue personnel sur la question des quotas automobiles, le représentant pour le commerce ajoute néanmoins qu'il ne connaît personne d'un avis contraire au sein de l'administration.

Le protectionnisme provoque un état de dépendance. Il est terriblement tentant de demander toujours plus mais cela ne résoud pas les problèmes, conclut M. Brock.



Charles-Albert Poissant, F.C.A., Président

Le Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec annonce la nomination de M. Charles-Albert Poissant, F.C.A., à la présidence de l'Ordre, pour succéder à M. Robert E. Gobeil, F.C.A., décédé récemment.

M. Charles-Albert Poissant, F.C.A., est président de Poissant Richard/Thorne Riddell.

La direction de De Havilland s'apprête à exiger des concessions salariales de ses employés

OTTAWA (PC) — Après avoir concédé des primes de \$155,000 à ses cadres, l'avionnerie torontoise de De Havilland, lourdement déficitaire s'apprête à exiger des concessions salariales de ses employés pour assainir ses finances.

Mercredi, aux Communes, le critique conservateur en matière d'Industrie, M. Michael Wilson, a souligné qu'il avait vu un document gouvernemental qui affirme qu'une partie du plan de sauvetage de De Havilland sera de chercher des concessions salariales auprès du syndicat des employés.

« Pourquoi les syndiqués ont-ils à faire un sacrifice financier pendant que les cadres de la compagnie ont reçu des primes », a-t-il lancé. Les négociations avec

les employés doivent avoir lieu au cours de l'année, croit le député.

Pour le ministre du Revenu, Pierre Bussières, responsable de De Havilland et de Canada en Chambre, les primes versées aux cadres le furent pour l'année financière 1982, pour récompenser « les efforts incroyables qui ont été faits (pour le Dash-8) afin d'assurer le déve-

loppement du programme à temps, avec des performances qui ont dépassé ce qui avait été prévu », a-t-il expliqué.

« Pour 1982, les primes ont été versées pendant que la compagnie perdait \$230 millions.

DIVIDENDES

Allied Corp.: 67.5 cents US l'action, payable le 8 juin, aux détenteurs inscrits le 10 mai.

Dale Ross Holdings Ltd.: 15 cents l'action privilégiée A de 6 p.c., payable le 15 juin, inscrits le 28 mai.

Dominion Stores Ltd.: 25 cents l'action, payable le 15 juin, inscrits le 11 mai.

Loblaws Cos. Ltd.: 60 cents l'action priv. à \$2.40; 92.5 cents l'action de 1er priv., deuxième série; payables le 1er juin, inscrits le 15 mai; 7 cents l'action ordinaire, payable le 1er juillet, inscrits le 15 juin.

Investors Group: 45 cents les actions de classe A et ord., 31.25 cents l'action priv. de 5 p.c., série 1969; payables le 1er août, inscrits le 11 juillet.

North Canadian Oils Ltd.: \$1.38, semi-annuel, l'action priv. de 5-1-2 p.c., payable le 1er juin, inscrits le 18 mai.

Penningtons Stores Ltd.: 5 cents l'action ord.; 10.625 cents l'action priv.; payables le 3 juillet, inscrits le 15 juin.

Placer Development Co. Ltd.: 5 cents l'action ou l'équivalent en actions, payable le 25 juin, inscrits le 8 juin.

Realeap Holdings Ltd.: 5 cents l'action de classe A, payable le 1er juillet, inscrits le 18 juin.

Rockwell International Corp.: 25 cents US, payable le 11 juin, inscrits le 14 mai.

Scotts Hospitality Inc.: 14 cents, semi-annuel, l'action de classe C, payable le 3 juillet, inscrits le 18 juin.

Silverwood Industries Ltd.: 15 cents les actions de classe A et B, payable le 1er juillet, inscrits le 31 mai.

Tenneco Inc.: 70 cents US l'action, payable le 12 juin, inscrits le 11 mai.

White Pass and Yukon Ltd.: 42.1875 cents l'action priv. A de 6-3-4 p.c., payable le 1er juin, inscrits le 18 mai.

Fonds mutuels:
Canadian Trustee Income Fund: 0.3694 cents, 30 avril; ex-dividende, 30 avril.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN
Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

MOITIË prix

pour votre MOITIË

50%

de réduction pour votre conjoint lors de votre voyage d'affaires entre deux villes d'Air Canada au Canada.

Le printemps Gallimard

Avec mon meilleur souvenir

Françoise Segan AVEC MON MEILLEUR SOUVENIR

«... Sans doute le plus séduisant des livres de Segan. A l'occasion de son entrée chez Gallimard (...) elle dresse une sorte de bilan narquois et sentimental de son existence et donc de sa légende: Saint-Tropez, les jeux de hasard, les voitures rapides, les rencontres...» (J.-F. Coeselin, *Le Nouvel Obs.*) Coll. Blanche. \$14.95

chez votre libraire

Une initiative d'Air Canada. Un autre geste concret pour faire voyager plus de Canadiens à travers le pays.

Prenez place côte à côte et profitez de tout le confort de notre Première Classe ou de notre service Connaisseur. Pas nécessaire de réserver ou d'acheter à l'avance. Pas de séjour minimum.

CONDITIONS: En vigueur à partir du 1er mai 1984, cette réduction s'applique au conjoint ou à un membre de la famille de la personne qui voyage par affaires. Le voyage doit être complet le 15 juin 1984. La personne profitant de la réduction doit nécessairement accompagner le voyageur d'affaires, à l'aller tout au moins. Une preuve d'identité peut être exigée. Sujet à l'approbation gouvernementale. Taxes d'aéroport en sus. Informez-vous auprès de votre agent de voyages ou passez au bureau d'Air Canada et mentionnez le DRP 13009.

Une chambre pour deux à tarif simple.

Les hôtels CN et Delta emboîtent le pas et offrent une chambre pour deux à tarif simple pour toute la durée de votre voyage d'affaires. Et ils vous offrent une bouteille de vin*. Présentez vos billets d'Air Canada pour profiter de cette aubaine.

CONDITIONS: Cette promotion ne s'applique pas au Jasper Park Lodge (CN). Réduction pour les tarifs sans escompte et corporatif seulement. *Sous réserve des réglementations provinciales.

Delta Hotels
Vous apprécierez la différence Delta.

Hôtels CN
On se prépare déjà pour demain.

AIR CANADA